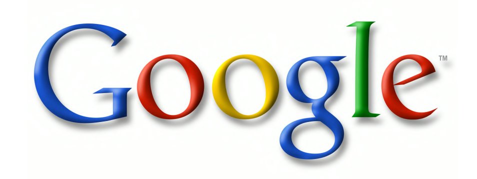
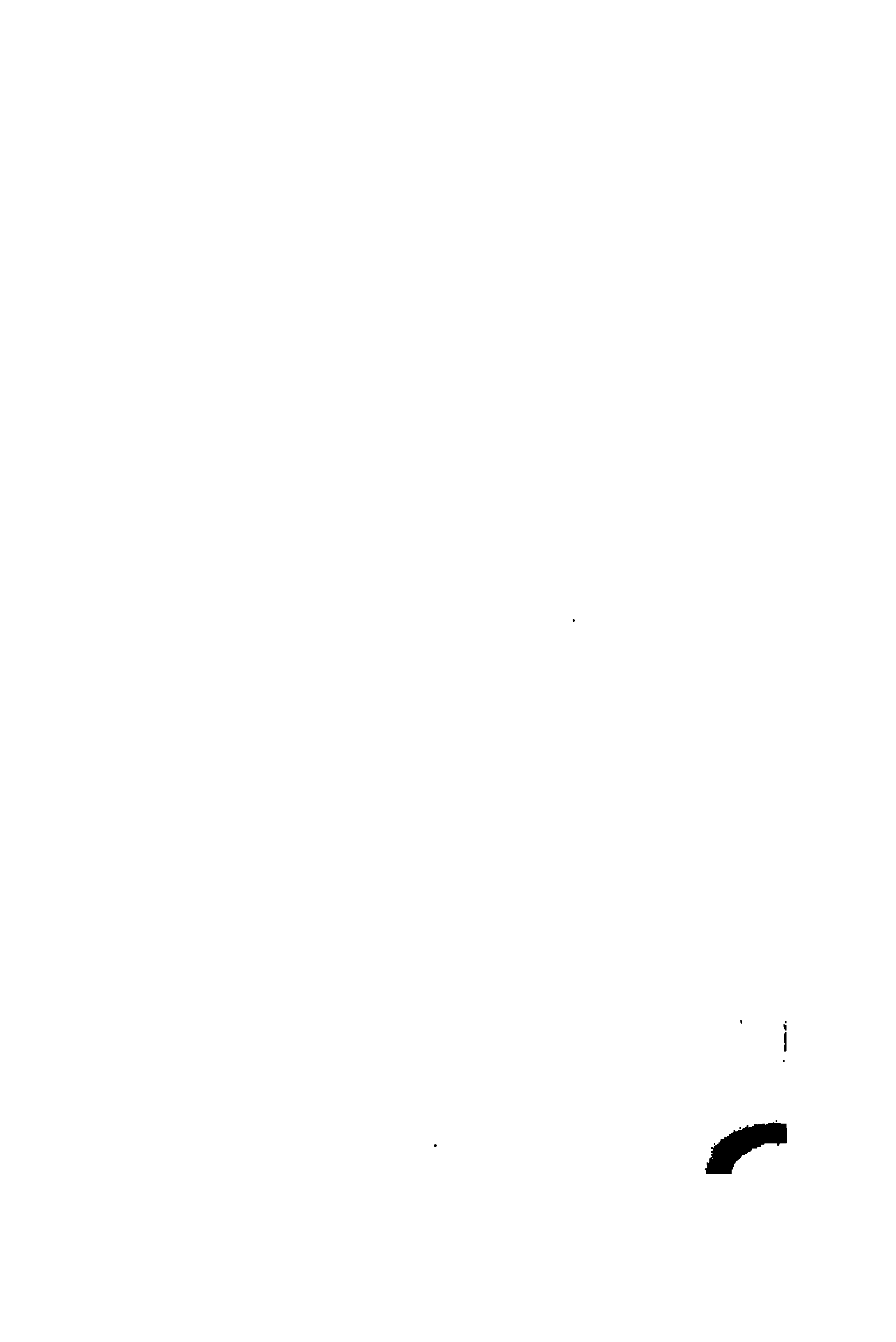



SE TAIRE ET FAIRE





BIBLIOTHÈQUE
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

LETTRES

SUR LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

PAR

ODYSSE-BAROT

« *Eam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* »

« L'histoire a pour loi de n'oser rien dire de faux, de n'oser rien taire de vrai. »

(TACITE.)

PARIS

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de l'École-de-Médecine, 17.

Londres
Hipp Baillière, 219, Regent street.

New-York
Baillière brothers, 440, Broadway.

MADRID C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO. 16

1864

LETTRES

SUR LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

LETTRES

SUR LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

PAR

François ODYSSE-BAROT

« *Eam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* »

« L'histoire a pour loi de n'oser rien dire de faux, de n'oser rien taire de vrai. »

(TACITE.)

PARIS
GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de l'École-de-Médecine, 17.

Londres | New-York
Hipp. Baillière, 219, Regent street. | Baillière brothers, 440, Broadway.

MADRID. C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO, 16.

1864

Vienna [illegible]
4-21-28.

A

M. ÉMILE DE GIRARDIN

Hommage de reconnaissance et d'affectueux dévouement.

ODYSSE-BAROT.

TABLE DES MATIÈRES

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

LETTRES

A M. ÉMILE DE GIRARDIN

I

PRÉAMBULE.

> « Les vices des individus sont les vertus des nations. Si, dans la société, un individu avait le caractère et les qualités qui forment le patriotisme, il serait un homme insupportable. »
>
> (Comte DE FIQUELMONT.)

Peut-être n'avez-vous pas oublié, monsieur, dans un roman réaliste publié par la *Presse* en 1854, le portrait d'un archéologue de province, — un certain M. Bonneau, — qui, dédaignant les anciennes mesures et ne se souciant pas des nouvelles, avait imaginé un moyen terme assez bizarre et de nature à troubler les habi-

1

tudes de l'Académie des inscriptions. Tout était soumis à son parapluie. Si vous lui demandiez les dimensions d'une cathédrale, il vous répondait que Notre-Dame de Paris a *tant* de parapluies de longueur sur *tant* de parapluies de largeur.

Je crains bien, monsieur, que, tous tant que nous sommes, nous n'ayons guère le droit de rire aux dépens de cet honnête archéologue. J'ai bien peur que, dans la mesure des événements, dans l'appréciation des choses politiques, historiques, philosophiques, morales, religieuses, littéraires, artistiques, la plupart des hommes n'aient recours trop souvent à un terme de comparaison non moins naïf, non moins personnel. Dans les manifestes des gouvernements comme dans les articles des journaux, chez les hommes d'État et chez les publicistes, dans les assemblées délibérantes aussi bien que dans les conciliabules des partis, dans les salons comme dans les cafés, dans les brochures comme dans les livres, à la tribune aux harangues comme dans la chaire chrétienne, sous le péristyle de la Bourse comme au foyer des Italiens, à Rome comme à Turin, à Paris comme à Londres, dans les *leading-articles* du *Times* comme dans les colonnes de l'*Indépendant* de Vesoul, à la Sorbonne comme à l'école primaire, dans le quartier latin et dans le faubourg Saint-Antoine, dans l'hôtel meublé de l'étudiant et dans le garni de l'ouvrier, à l'Institut de France comme à l'*Académie des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et archéologie*, de Concarneau; partout, de quelque côté que je tourne les yeux, partout, au lieu de la toise de

nos pères ou du mètre contemporain, je retrouve, je reconnais le parapluie de M. Bonneau !

Permettez-moi, monsieur, vous qui savez voir de loin et juger de haut, permettez-moi de m'affranchir de la tyrannie du présent; et, laissant à d'autres le soin de ressusciter la Pologne, de me réfugier avec vous dans le passé : non pour le soumettre au joug systématique de mon parapluie, mais pour faire quelques fouilles dans ses décombres; non pour lui imposer des lois de fantaisie, mais pour essayer d'en écrire, — ne fût-ce que la moitié d'une, — sous sa dictée; pour chercher et formuler cette résultante qui s'appelle l'avenir.

Je ne vous parlerai, ni de la guerre d'Amérique, ni du nouveau roi des Hellènes, ni de la conquête du Mexique, ni de la première session du nouveau corps législatif, ni du pape, ni de M. Thiers, ni de lord Palmerston, ni de la Podolie, ni de la Cochinchine, ni de la Samogitie, ni de rien qui tienne à quelque chose. Et pourtant ces lettres, sans le vouloir, sans le savoir, nageront en pleine actualité : tant est grande la solidarité des siècles, aussi bien que la solidarité des peuples ! « Le présent, a dit Leibnitz, le présent, engendré du » passé, est gros de l'avenir. »

Vous m'autoriserez, je l'espère, à laisser chez les marchands de bric-à-brac littéraires et politiques tous ces lieux communs, expression de choses souvent respectables, mais que l'abus a démonétisés; toute cette logomachie creuse, toutes ces locutions clichées, toutes ces protestations sentimentales, tous ces mots con-

venus, toute cette phraséologie agaçante que le peuple, dans son pittoresque langage, appelle d'un nom emprunté au mouvement cadencé, monotone, écœurant, de l'escarpolette. Aussi nous abstiendrons-nous, autant que possible :

De clore l'ère des révolutions;

D'inaugurer une ère quelconque;

D'asseoir quoi que ce soit sur des bases inébranlables;

De marcher, soit à la tête, soit à l'avant-garde de la civilisation;

De devenir les pionniers du progrès, les éclaireurs de l'humanité;

De tenir haut et ferme n'importe quel drapeau;

De remanier aucune carte de géographie;

De demeurer inébranlable dans nos convictions, — par l'excellente raison que l'homme n'est pas plus libre de changer à son gré ses convictions que de ne les changer point. Tout au plus peut-il modifier ses actes et la manifestation extérieure de ses convictions.

Nul plus que nous ne respecte les hommes et n'admire les choses de la Révolution française; ce qui ne nous empêchera pas de rayer impitoyablement de notre vocabulaire les immortelles conquêtes et les non moins immortels Principes de 1789, que l'on appelle en Angleterre : Principes de 1688; en Amérique : Principes de 1776; en Hollande : Principes de 1584; à Naples et en Espagne : Principes de 1812; en Belgique : Principes de 1830.

Les grandes idées que l'on désigne assez impropre-

ment sous le nom de Principes, ne sauraient être localisées ni dans le temps ni dans l'espace; encore bien moins doit-on leur assigner un jour spécial dans le calendrier de l'histoire. Elles sont le patrimoine commun de tous les siècles, de tous les peuples; et c'est les rapetisser, c'est altérer la vérité, que de les faire éclore un beau matin, dans quelque coin, comme un œuf de canard. Elles n'ont pas eu de commencement, elles n'auront pas de fin; elles sont éternelles comme Dieu même.

Ne pourrions-nous pas nous persuader, une bonne fois, que notre pays n'est pas tout sur ce globe; que la terre entière ne tourne point autour de lui, comme dans les cosmogonies antiques le soleil et les étoiles tournaient autour de la terre?

Malgré le mot profondément vrai que nous avons choisi pour épigraphe, nous ne le cédons à personne en patriotisme; mais nous n'en persistons pas moins à penser qu'on abuse beaucoup trop du *drapeau de la France*, du *rôle de la France*, de l'*influence légitime de la France*, de la *prépondérance de la France*, de la *mission de la France*, du *pavillon de la France*, du *devoir* et du *pouvoir de la France*. Il y a bien quelque naïveté et fort peu de modestie à nous proclamer sans cesse le premier peuple du monde, les premiers soldats du monde. Il n'y a pas de premier peuple du monde, ni de premiers soldats du monde. Toutes les nations se valent à peu près. Si nous sommes toujours très-fier d'être Français quand nous passons dans la rue de Castiglione, nous ne nous croyons pas pour cela

autorisé à regarder par-dessus l'épaule l'univers entier. Alexis de Tocqueville écrit quelque part : «... Le peuple français, apte à tout, mais n'excel- » lant que dans la guerre; adorateur du hasard, de la » force, du succès, de l'éclat et du bruit plus que de la » vraie gloire... » Ce jugement est sans doute un peu sévère : est-il tout à fait injuste? Nous n'oserions pas l'affirmer. Déjà César n'avait-il pas écrit (*De bello gallico*, liv. III) : «... Les Gaulois aiment à parler de leur » gloire. Mais leur inconstance fait qu'ils sont aussi » présomptueux au moment de leur succès, que faciles » à décourager à la moindre défaite...? »

Pour ce qui en est de la supériorité militaire, elle a appartenu tour à tour à chaque nation; et si, depuis les guerres de Crimée et d'Italie, et pour longtemps encore, nous l'espérons bien, la prééminence ne saurait nous être contestée, il serait de bon goût, en France, de laisser à nos rivaux le soin de nous appeler : les premiers soldats du monde.

Nous bannirons aussi de ces lettres, si vous le voulez bien, monsieur, la Force qui ne prévaut jamais contre le Droit, le Droit qui finit toujours par triompher de la Force..... — En êtes-vous bien sûrs? L'empereur Alexandre disait en 1814 au prince de Talleyrand : « Entre puissances, les droits sont les convenances de » chacune. Je n'en admets pas d'autre. J'ai deux cent » mille hommes en Pologne; qu'on vienne m'en chas- » ser (1). » Et M. Charles de Rémusat écrivait, il n'y a

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 454.

pas longtemps : « ... La plus noble des erreurs : la foi » dans la toute-puissance du bon droit (1). »

Vous me permettrez enfin, monsieur, d'exclure, non certes de notre pensée ni de notre cœur, mais de notre dictionnaire :

La cause sacrée des nationalités;

La cause sainte que nous défendons;

La noble cause à laquelle j'ai voué ma vie;

La grande cause du progrès et de la civilisation;

Le grand parti de l'ordre;

Les intérêts de la société;

Le grand principe d'autorité;

Les grands principes protecteurs de l'ordre social;

Les théories subversives de l'ordre social;

Les intérêts du pays, la voix du pays, la grandeur du pays....

Les idées les plus respectables, revêtues d'une phraséologie banale, perdent leur parfum et deviennent mesquines et vulgaires. Ne vous semble-t-il pas entendre l'ouverture de *Guillaume Tell* exécutée par un orgue de Barbarie?

(1) *Journal des Débats*, du 17 août 1860.

II

LA GUERRE ET LE DROIT DES GENS.

« Si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont assemblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout leur saoûl, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres, et ont joué ensemble de la dent et de la griffe; que de cette mêlée il est demeuré, de part et d'autre, neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur puanteur, ne diriez-vous pas : Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais entendu parler! Et si les loups en faisoient de même, quels hurlements! quelle boucherie! et si les uns ou les autres vous disoient qu'ils aiment la gloire, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingénuité de ces pauvres bêtes? »

(La Bruyère.)

« *La guerre est si féconde en malheurs; l'issue en est si peu certaine et les suites en sont si ruineuses pour un pays, que les princes ne sauraient assez réfléchir avant que de s'y engager.* »

Ces lignes ne sont empruntées, ni au moraliste qui m'a fourni mon épigraphe, ni à l'abbé de Saint-Pierre,

ni à Montesquieu, ni à M. Richard Cobden, ni à M. Bright, ni à vous-même, monsieur, ni à aucun membre d'aucun congrès de la paix. Ces lignes appartiennent à un écrivain dont le témoignage ne sera pas suspect aux plus farouches partisans de la guerre ; à un penseur qui, s'il savait admirablement manier une plume, savait bien mieux encore se servir d'une épée. Elles étaient écrites, il y a juste cent ans, — en 1763, — le lendemain des congrès de Paris et d'Hubertsbourg, où il venait de dicter la paix à l'Europe entière coalisée contre lui, par le héros de la *guerre de Sept ans*, par le roi de Prusse Frédéric II.

Pourquoi, monsieur, cette contradiction, chez le vainqueur de Rosbach, entre les écrits et les actes? Pourquoi d'autres grands capitaines ont-ils passé la moitié de leur temps à gémir sur les maux que, dans l'autre moitié, ils accumulaient sur leurs peuples? Pourquoi Louis XIV mourant disait-il à son petit-fils : « J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez pas... » ? Pourquoi Napoléon à Sainte-Hélène dépassait-il dans ses projets rétrospectifs tous les rêves de l'abbé de Saint-Pierre? Pourquoi, enfin, ajouterai-je avec un grand écrivain, pourquoi les nations n'ont-elles pu s'élever à l'état social, comme les individus; pourquoi ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, au jugement de tout le genre humain sans exception, est-ce le droit de verser innocemment le sang innocent?

Un fait bien digne de remarque et de nature à confondre toutes nos idées, c'est que les rois philosophes, les princes ou les chefs les plus sages, les plus saints

même, les plus éclairés, ont tous été d'habiles capitaines. Il me suffira de vous citer : Trajan, Marc-Aurèle, Julien, Charlemagne, Alfred le Grand, le calife de Bagdad Haroun-al-Raschid, Washington, le calife de Cordoue Abdérame III, saint Louis, saint Ferdinand et Alphonse VI de Castille, saint Henri, empereur d'Allemagne, Henri IV, Frédéric le Grand. Entre Genséric et Trajan, entre le Mongole Gengis-Khan et le vertueux Louis IX, il s'agit à peine d'une question de plus ou de moins.

Le métier des armes ne suppose pas, comme on pourrait le croire, chez celui qui l'exerce, une férocité native, et l'on a vu les caractères les plus inoffensifs aimer la guerre avec passion. Turenne, à qui l'on attribue le mot fameux : *Dieu est toujours du côté des gros bataillons*, et qui, en 1674, livrait froidement aux flammes sept villes et vingt villages du Palatinat, Turenne était le plus doux des hommes ; César n'avait rien de cruel dans le tempérament ni dans les mœurs ; Alexandre est représenté par ses biographes comme un homme presque timide, bon, généreux ; Philopœmen et Épaminondas étaient la douceur même.

Thémistocle se laissait frapper sans répondre autre chose que le mot sublime tant de fois cité ; Alcibiade est le disciple bien-aimé de Socrate ; du Guesclin, Bayard, étaient aussi bons que braves. Quelle bénigne nature que celle de Catinat ! Et pourtant ce même Catinat, l'excellent et vertueux seigneur de Saint-Gratien, écrivait au premier ministre du duc de Savoie, le 6 juin 1696 :

« ..... Si Son Altesse Royale n'accepte pas les condi-

tions si raisonnables qui lui sont proposées, quand le roi devrait diminuer ses forces dans les autres pays où il fait la guerre, *Sa Majesté a résolu d'exterminer entièrement le pays, avec brûlement des bâtiments et des blés, coupement des vignes, des bois, des arbres fruitiers, dans toute l'étendue du pays où il pourra porter ses armes....* »

En voyant cet honnête et loyal soldat formuler sans hésitation de pareilles menaces, qu'il eût certainement exécutées comme Turenne en 1774 ; comme en 1689 Louvois avait pour la seconde fois fait brûler, piller, saccager, Oppenheim, Spire, Worms, Heidelberg, Manheim, Ladenbourg, Frankental, tout le Palatinat, de même qu'une partie de l'électorat de Trèves et du margraviat de Bade; en lisant de telles choses signées d'un tel nom, je me rappelle cette magnifique page de Joseph de Maistre :

« Dans chaque grande division de l'espèce animale, la nature a choisi un certain nombre d'animaux qu'elle a chargés de dévorer les autres. Il y a des insectes de proie, des oiseaux de proie, des poissons de proie, des quadrupèdes de proie. Il n'y a pas un instant de la journée où l'être vivant ne soit dévoré par un autre. Au-dessus de ces nombreuses races d'animaux est placé l'homme, dont la main destructive n'épargne rien de ce qui vit. Il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer; il tue pour attaquer, il tue pour se défendre; il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer. Roi superbe et terrible, il a besoin de tout, et rien ne lui résiste. Ce-

pendant, quel être exterminera celui qui les extermine tous? Lui. C'est l'homme qui est chargé d'égorger l'homme. »

Si les qualités morales accompagnent souvent la valeur militaire, les qualités intellectuelles se rencontrent plus fréquemment encore chez les gens de guerre, à qui nous devons, dans toutes les langues et dans tous les siècles, une grande partie des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Eschyle et Euripide étaient des soldats, ainsi que Thucydide et Polybe. Spicion l'Africain aimait à s'entourer des beaux esprits de son temps ; il était l'ami d'Ennius, soldat lui-même, de Térence, de Lélius. Le général carthaginois Hannon a écrit un curieux traité d'agriculture ; Annibal lui-même était fort lettré. Rappelons-nous, enfin, les *Commentaires*, l'*Histoire de mon temps*, le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Agrippa d'Aubigné a écrit des mémoires que M. Michelet regarde comme un chef-d'œuvre. Parmi les écrivains français du moyen âge, Villehardouin et Joinville occupent la première place. Le duc de Saint-Simon était un soldat; Vauvenargues, un soldat ; Chateaubriand, un soldat ; le Camoens, un soldat. Le seul traité d'économie politique que nous ait laissé l'antiquité, appartient à un militaire, Xénophon ; et le premier qui ait paru en France est encore l'œuvre d'un militaire, le maréchal Vauban.

Il n'est pas rare de voir de bons esprits considérer les luttes internationales comme un fait propre aux temps barbares, exceptionnel seulement dans les siècles civilisés. Il y a des phrases toutes faites sur l'ambition

des conquérants; on frémit encore au seul nom d'Attila; on s'imagine trop aisément que si les peuples n'ont pas cessé de se battre, la guerre est dépouillée du moins du cortége d'atrocités qui l'entourait autrefois. J'ai bien peur que ce ne soit là qu'une illusion, et que les mœurs militaires ne soient dans les temps modernes purement et simplement que ce qu'elles étaient autrefois. Rappelons-nous les guerres des deux derniers siècles.

Attila, que l'histoire a un peu calomnié, Attila qui se laissait vaincre par les prières de deux vieillards sans défense, saint Loup et saint Léon le Grand; Attila chez qui Priscus, dans le récit de son *ambassade*, nous montre une grandeur d'âme que l'on s'attendait peu à trouver dans le chef des Huns, le terrible *fléau de Dieu* eût peut-être désavoué les horreurs du sac de Magdebourg par Tilly, le 10 mai 1631. Il faut lire dans Schiller (1) ces affreux détails, ces quarante mille personnes égorgées, ces quatre mille maisons livrées aux flammes; et puis le général de Sa Majesté Apostolique, Tilly, entonnant un *Te Deum* sacrilége sur les ruines fumantes de cette grande cité! Frédéric II a tracé de ce désastre un tableau qui, beaucoup moins connu, ne me semble point inférieur à celui de Schiller :

« Tout ce que peut inventer la licence effrénée du soldat; tout ce que la cruauté la plus féroce inspire aux hommes lorsqu'une rage aveugle s'empare de leurs

(1) *Histoire de la guerre de Trente ans.*

sens, fut commis alors par les impériaux dans cette ville désolée. Les soldats attroupés, les armes à la main, couraient par les rues et massacraient indifféremment les vieillards, les femmes, les enfants, ceux qui se défendaient et ceux qui ne faisaient point de résistance. Les maisons étaient pillées et saccagées; les rues inondées de sang et couvertes de morts; on ne voyait que des cadavres encore palpitants, entassés ou étendus tout nus. Les cris lugubres de ceux qu'on égorgeait et les cris furieux de leurs assassins se mêlaient dans les airs et inspiraient de l'horreur. Cette cruelle boucherie fit périr le plus grand nombre des citoyens. Il ne s'en sauva que 1400 qui, s'étant enfermés dans le *Dôme*, obtinrent leur grâce de Tilly. Aux massacres succédèrent les embrâsements; les flammes s'élevèrent de tous côtés, et dans peu d'heures les maisons des particuliers et les édifices publics ne formèrent qu'un même monceau de cendres. A peine sauva-t-on cent quarante maisons de cet incendie général. Douze cents jeunes filles se noyèrent pour conserver leur virginité!... »

Et ce n'est point là un fait isolé. Faut-il rappeler le sac de Mantoue par Gallas, en 1630, et le sac de Rome par l'armée de Charles-Quint, en 1527? Faut-il citer de trop nombreux épisodes des guerres de la république et de l'empire, et surtout de la guerre d'Espagne? Peut-être même pourrions-nous en appeler à des souvenirs plus récents.

Ce n'est point Attila qui, le 4 février 1806, écrivait de Saint-Cloud au général Junot, commandant militaire de l'État de Parme: « Brûlez cinq ou six villages;

faites fusiller une soixantaine de personnes; faites des exemples extrêmement sévères,... (1). »

Ce n'est point le général Tilly, mais bien un amiral anglais qui, en août 1863, vient d'incendier la ville japonaise de Kagosima.....

«.... Il l'a regardée brûler pendant toute la nuit, a nourri l'incendie en lançant des bombes pour réchauffer le feu; et lorsqu'il est parti, après quarante-huit heures de cette œuvre infernale, il a vu les flammes, la fumée, s'élançant de toutes les maisons qu'habitaient 180 000 âmes ! Et ce sont là les actes du représentant de l'une des nations les plus civilisées du monde!... (2). »

Ce ne sont ni des Huns, ni des Vandales, qui commettent en Pologne, en Amérique, dans l'Inde et ailleurs, les cruautés dont chaque courrier nous apporte les affreux détails.

L'avénement de la science du Droit des gens, à la fin du XVI[e] siècle; les livres de Grotius, de Montesquieu, n'ont donc produit aucun résultat appréciable, ni rien changé dans les conditions de la guerre. Comme théorie, le Droit de la nature et des gens est aussi vieux que le monde, et nos grands jurisconsultes n'ont fait qu'emprunter les maximes de la philosophie ancienne. Dans la pratique, je ne suis pas bien sûr que nous ne soyons point inférieurs à l'antiquité. François I[er] à Madrid me semble bien petit auprès de Régulus à Carthage. Qu'on me cite dans les temps modernes une

(1) Correspondance de Napoléon I[er], publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, t. XII.

(2) *Evening Star.*

guerre qui puisse rappeler les luttes généreuses de Pyrrhus et de Rome; qu'on me montre des Fabricius et des Cinéas! Le sénat romain protégeait contre des assassins la vie de ses ennemis : la Rome du XVIII[e] siècle égorge l'agent diplomatique Basseville et le général Duphot.

Chose étrange, c'est depuis que le droit des gens est devenu une science qu'on l'a vu le plus souvent et le plus outrageusement méconnu. Chez les anciens, la personne du plus humble messager de paix était sacrée; l'inviolabilité du héraut était une religion. Il faut arriver jusqu'à nos siècles de civilisation et de progrès pour voir, en 1618, des ambassadeurs impériaux jetés par les fenêtres du château de Prague; en 1674, au congrès de Cologne, le prince de Furstemberg, principal ministre de l'électeur de Cologne, enlevé en plein jour au milieu des rues de la ville par une centaine d'officiers autrichiens; en 1745, un ambassadeur de France, le maréchal de Belle-Isle, se rendant à son poste à Berlin, arrêté par les Hanovriens, conduit en Angleterre, enfermé dans le château de Windsor, d'où il ne sortit que par un échange de prisonniers, après la bataille de Fontenoy; en mars 1792, un envoyé du roi de France, M. Duveyrier, arrêté à Luxembourg; en 1799, des plénipotentiaires français assassinés au congrès de Rastadt.

C'est depuis que le droit des gens est devenu une science qu'on a vu trois souverains se partager un peuple, et pousser l'impudeur jusqu'à faire ratifier de force la spoliation par les dépouillés eux-mêmes. Et pour

donner à nos lecteurs une idée des mœurs diplomatiques du temps, citons l'anecdote suivante, que raconte naïvement le souverain qui en est le héros, — l'un des copartageants de la Pologne, un grand homme pourtant ! —

« ... Il arriva à l'ambassadeur de France, M. de Valori, étant auprès du roi, de laisser tomber par hasard une lettre de sa poche. *Sans faire semblant de rien*, le roi mit le pied dessus; il congédia le ministre au plus vite. Cette lettre était de M. Amelot, secrétaire des affaires étrangères... »

Si Fabricius eût, par mégarde, laissé tomber devant Pyrrhus une lettre du sénat de Rome, le roi d'Épire eût-il, *sans faire semblant de rien*, mis le pied dessus?

Notre pays n'a peut-être pas le droit de reprocher aux trois puissances du Nord le partage de la Pologne. Par le traité de Milan (16 mai 1797) la république française et la république vénitienne se juraient *paix et amitié perpétuelles.* Presque aussitôt, la France, reçue en amie, en alliée, s'emparait de toute la flotte vénitienne : 9 vaisseaux, 12 frégates, 12 corvettes, 18 galions; enlevait de l'arsenal les canons, les munitions; faisait transporter à Paris les quatre chevaux de bronze et le lion de Saint-Marc; prenait possession des îles de Corfou, Céphalonie, Zante. Quatre mois après (17 octobre), par l'article 6 du traité de Campo-Formio, elle livrait à l'Autriche la république vénitienne !

III

LES DEUX PÔLES DE L'HISTOIRE.

« J'ai entendu une belle déclamation du P. Mascaron. Il a dit que les héros étaient des gens qui faisaient à la tête d'une armée ce qu'un larron fait tout seul. Notre maître n'en a pas été content. »
(Mme DE MAINTENON.)

Les eaux de l'Atlantique forment, vous le savez, monsieur, deux grands courants sous-marins, un courant froid et un courant chaud, qui se joignent et se combattent dans le golfe du Mexique.

La vie des peuples nous présente un phénomène absolument semblable. Aussi haut que nous puissions remonter dans le passé, nous constatons toujours l'existence d'une sorte de *gulf-stream* politique. Dans les affaires humaines, il est deux préoccupations capitales et contraires qui dominent et absorbent toutes les autres ; parmi les prérogatives de la souveraineté, — qu'elle appartienne à une nation entière ou qu'elle soit

concentrée dans les mains d'un homme, — il en est deux plus précieuses que toutes les autres, que l'on n'oublie jamais d'inscrire en tête des constitutions ou des pactes, et qui représentent presque à elles seules la puissance suprême.

Quelques savants contemporains ont voulu voir dans l'électricité le principe de toutes choses, la source du mouvement animal aussi bien que des révolutions célestes. Quoi qu'il en soit de ces théories et de leur application aux sciences physiologiques, toujours est-il que la biologie politique nous présente un phénomène analogue aux phénomènes électriques. Le fluide social, si je puis ainsi parler, se compose, lui aussi, de deux principes opposés qui se repoussent et s'excluent :

Le fluide négatif : *la Force ;*

Le fluide positif : *le Droit ;*

Le premier, qui se manifeste par la *Guerre ;*

Le second, qui tend à faire prévaloir la *Paix ;*

De même que le contact des deux électricités produit l'étincelle : ainsi la réunion de la *Force* et du *Droit*, de la *Paix* et de la *Guerre*, constitue toute l'activité sociale. La vie des peuples ne nous offre que deux ordres de faits :

Des *Batailles ;*

Des *Traités.*

De même que dans la décomposition de l'eau par la pile, les deux principes qui la constituent se rendent aux deux pôles ; ainsi, dans l'analyse du passé, les événements se partagent en deux grands courants, qui forment ce que j'appellerai : *les deux pôles de l'histoire.*

Que trouvons-nous d'abord au pôle *positif?*

Afin de marcher sur un terrain solide, écartons les temps fabuleux et les âges héroïques. Prenons pour base de nos études la période de trente-trois siècles qui s'étend du xv[e] siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

Depuis la convention qui, en 1496 avant J. C. établissait entre douze États de la Grèce la confédération amphictyonique, jusqu'au traité du 23 janvier 1861, entre la France et l'Angleterre, j'ai compté *huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept* traités.

Voilà le pôle *positif.* Examinons le pôle *négatif.*

En face de ces 8397 conventions solennelles de paix, d'alliance, d'amitié, on ne peut trouver dans cette longue période de 3357 années, — 1496 avant J. C., 1861, — que 227 *années de paix*, contre 3130 *années de guerre.*

Soit : *une année de paix*, pour *treize années de guerre.*

Ces quelques chiffres ne résumeraient-ils point, par hasard, toute la morale de la politique, toute la philosophie de l'histoire? En présence de cette arithmétique brutale, qui semble justifier le triste mot d'un philosophe anglais, ne serions-nous pas suffisamment autorisés à considérer l'antagonisme comme le fondement des rapports sociaux, et la guerre comme l'état normal de l'humanité?

Ces idées de Hobbes, si souvent combattues et flétries, je les ai retrouvées, moins crûment énoncées sans doute, mais tout aussi claires, chez Joseph de Maistre, dont je citais dans ma précédente lettre quelques lignes

éloquentes. Je les ai retrouvées chez la Bruyère, qui écrit quelque part :

« On demande pourquoi tous les hommes ensemble ne composent pas comme une seule nation et n'ont point voulu parler une même langue, vivre sous les mêmes lois, convenir entre eux des mêmes usages ? Et moi, pensant à la contrariété des esprits, des goûts et des sentiments, je suis étonné de voir jusqu'à sept ou huit personnes se rassembler sous un même toit, dans une même enceinte, et composer une seule famille. »

Je les ai retrouvées chez un diplomate, historien de la diplomatie, M. le comte de Garden, qui écrit dans son *Histoire générale des traités de paix :*

« C'est sur la *crainte* et la *défiance* que sont fondées la plupart des combinaisons politiques, et toute la science des rapports qui lient les États les uns aux autres. *Cette crainte et cette défiance, indestructibles* comme les passions qui les inspirent et les justifient, prolongent l'état de guerre ouverte ou latente dans lequel vivent encore les puissances de l'Europe. »

A ces décourageantes paroles vous opposerez peut-être, monsieur, la loi du progrès, qui rendrait possible pour l'avènir ce que le présent ni le passé ne peuvent nous offrir. Malheureusement, le progrès, s'il est incontestable, nous sert surtout à perfectionner la guerre, à créer chaque jour de nouveaux engins, à tripler, à décupler, à centupler le calibre de nos canons ; à cuirasser nos vaisseaux et à inventer des projectiles capables de percer ces cuirasses nouvelles. Ce ne sont

plus nos soldats ni nos chevaux que nous couvrons, comme le faisaient nos pères, de pesantes armures; ce sont nos frégates, ce sont nos côtes. Si nous avons détruit sur terre tous les châteaux forts du moyen âge, nous construisons à l'envi des forteresses flottantes. Ce qui progresse d'une façon effrayante chez toutes les puissances de l'Europe, c'est le budget de la guerre, c'est le chiffre du contingent. Louis XIII n'avait que 60 000 soldats; l'empereur Ferdinand Ier 30 000 seulement. Louis XIV en entretint 220 000, et jusqu'à 360 000 durant la guerre de la Succession ; l'empereur Charles VI en eut 170 000 dans la guerre de 1733. « Dans la guerre de 1683, Louis XIV leva le plus de troupes qu'il put, pour avoir sur ses adversaires coalisés une supériorité décidée. Après la paix, il ne fit aucune réforme, ce qui obligea les puissances de l'Europe à garder sur pied autant de soldats qu'ils en pouvaient payer. Cette coutume une fois établie se perpétua dans la suite (1). »

Ainsi, c'est à la France que revient le triste honneur d'avoir imaginé des armées de quatre cent mille hommes en temps de paix. Elle a donné l'exemple des armements exagérés. Ne pourrait-elle donc prendre, un jour ou l'autre, l'initiative d'un désarmement partiel ?

Pendant la guerre de *Sept ans*, — 1756-1763, — les armements des parties belligérantes avaient acquis des proportions gigantesques que l'on ne retrouve que dans les luttes de l'Empire.

(1) Frédéric II.

Voici le tableau officiel des pertes subies dans cette guerre par les diverses puissances :

La Prusse, en seize batailles rangées.	213 000	hommes.
La Russie, en quatre grandes batailles......................	120 000	—
L'Autriche, en dix batailles.......	140 000	—
La France......................	200 000	—
L'Angleterre..................	160 000	—
La Suède......................	25 000	—
L'Allemagne..................	28 000	—
Total..........	886 000	hommes.

Ce total de 886 000 hommes tués dans une guerre qui n'avait duré en réalité que cinq ans, a quelque chose d'épouvantable et dépasse même—relativement—les pertes des armées européennes sous la république et sous l'empire. Et pourtant il est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, ces chiffres ayant été avoués et fournis par les puissances belligérantes elles-mêmes.

Dans la période de 3357 années qui sert de base à nos calculs, nous avons compté approximativement 151 millions d'hommes tués à la guerre. Si les pertes de la guerre de Sept ans étaient un chiffre normal, au lieu d'être une douloureuse exception, nous arriverions à un total, non plus de 151 millions, mais de 700 millions.

Les canons rayés et tous nos récents moyens de destruction ont réalisé un progrès d'un autre genre. Autrefois, si les pertes étaient parfois presque égales entre les vaincus et les vainqueurs, du moins étaient-elles chez les premiers généralement un peu plus con-

sidérables. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. A Austerlitz, la perte des Français fut de 0,14, celle des Russes de 0,30, celle des Autrichiens de 0,44. A Wagram, les Français perdirent 0,13, et les Autrichiens 0,14; à la Moscowa, les Français 0,37, et les Russes 0,44; à Bautzen, les Français 0,13, et les Russes et les Prussiens 0,14; à Waterloo, les Français 0,36, et les alliés 0,31. Dans nos dernières guerres, les proportions sont renversées. A Magenta, les Français ont perdu 0,09, et les Autrichiens seulement 0,08; à Solferino, les Autrichiens 0,08, et les Franco-Sardes 0,10 (*Moniteur de l'Armée* du 2 juin 1861). Ces deux dernières batailles ont été, en somme, infiniment moins meurtrières que celles d'Austerlitz, de Wagram, de la Moscowa, de Bautzen, de Waterloo. Faut-il faire honneur aux canons rayés de cette diminution dans le chiffre général des morts? faut-il n'y voir qu'un fait accidentel? C'est ce que de nouvelles expériences, de nouvelles batailles, pourront seules nous apprendre.

C'est à tort que l'on met en opposition, dans une antithèse devenue banale, la *guerre* et la *civilisation*. Bien loin de s'exclure, ces deux faits sont presque toujours contemporains: les époques raffinées sont aussi de grandes époques militaires. Il suffit de rappeler les siècles de Périclès, d'Alexandre, de Scipion, de César, de Louis XIV, de Frédéric. Certes, l'Angleterre et la France ne sont point des nations barbares, et pourtant, depuis 1688 jusqu'en 1815, dans une période de 127 ans, elles ont été pendant 78 ans en état de guerre. La somme totale des dépenses de l'Angleterre a été de

72 milliards, dont 26 milliards de 1792 à 1815. Entre les deux voisines, la paix n'a jamais été qu'une courte trêve consentie à contre-cœur. Peu de jours après la signature du traité d'Amiens, lord Hawkesbury, l'un des plénipotentiaires, disait en plein parlement : « Nous n'avons voulu faire qu'un essai de la paix (*An experimental peace*). » Combien me paraît plus sensé lord William Stanhope qui, dans un entretien avec le cardinal Dubois, à la Haye, en 1716, disait :

« Tous les Anglais sages sont convaincus qu'il y a tout à perdre et rien à gagner dans une guerre contre la France. Quand nous parviendrions à renouer une ligue contre ce royaume avec tous nos anciens alliés ; après avoir fait quatre ou cinq campagnes avec tout le succès possible, et avoir prodigué dans cette guerre l'argent que nous pourrions employer à acquitter nos dettes, qu'en reviendrait-il à l'Angleterre ? Si on lui offrait une partie des conquêtes qu'on aurait faites sur la France, elle les refuserait, et la nation ne permettrait point qu'on les acceptât. »

« *Qu'en reviendrait-il à l'Angleterre ?* » Hé mon Dieu ! absolument ce qui, dans toutes les guerres entre puissances à peu près égales, en revient au vainqueur. Neuf fois sur dix, après de longues luttes, de sanglantes batailles, de pénibles siéges, les choses sont remises sur le même pied qu'auparavant ; les conquêtes sont réciproquement rendues, et chacune des deux parties belligérantes s'attribue l'honneur d'avoir *dicté la paix*. Après le traité d'Aix-la-Chapelle si peu avantageux à la France, le comte de Saint-Séverin, notre plénipoten-

tiaire, écrit au ministre : « On peut dire avec vérité que Sa Majesté donne la loi et la paix à l'Europe ; » et il a la naïveté d'ajouter : « Au moyen de ceci, nous mettons fin à tout à la fois, avant que *notre commerce et notre marine soient entièrement détruits.* » Sur la médaille frappée à cette occasion, je lis :

LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE
DU 18 OCTOBRE 1748
EST LE SALUT DU GENRE HUMAIN.

Louis XV lui-même, avouant, dans une lettre au roi d'Espagne, qu'il est forcé de signer la paix, disait : « Les restitutions que je fais et le *peu d'avantages* que je me procure par ce traité, feront connaître à Votre Majesté que la pitié pour mes peuples m'a conduit en cette occasion. »

Est-ce le lendemain de Malplaquet, de Rosbach, de Waterloo, que la France signait cette paix humiliante ? Non ! c'est le lendemain de Fontenoy ! C'est le lendemain de Fontenoy que le roi de France, obligé par le traité d'Aix-la-Chapelle de remplir les fonctions d'agent de police et de gendarme, faisait arrêter et garrotter son ami de la veille, le prétendant Charles-Edouard, le vaincu de Culloden, qu'on avait entraîné dans des entreprises périlleuses, pour l'avantage de la France bien plus que pour le sien !

Ah ! monsieur, que William Stanhope avait donc bien raison de dire au cardinal Dubois : « ... Qu'en reviendrait-il à l'Angleterre ? » Un écrivain que je ne puis me lasser de citer, Frédéric II, a laissé échapper dans

la préface de son *Histoire de mon temps*, cet aveu qu'on ne saurait trop méditer :

« Tout ce que les princes doivent attendre de leurs plus grands avantages, c'est d'acquérir par des succès accumulés, ou quelque petite ville sur les frontières, ou *une banlieue qui ne rapporte pas les intérêts des dépenses de la guerre*, et dont la population n'approche pas du nombre des citoyens péris dans les campagnes. »

Les auteurs qui ont écrit sur le droit des gens, Grotius, Puffendorf, Montesquieu, Vattel, insistent beaucoup sur la distinction des guerres justes et des guerres injustes. Permettez-moi, monsieur, d'attacher peu de prix à cette différence. Au milieu des récriminations réciproques, des injures mutuelles que s'adressent les belligérants, des chansons et des épigrammes qu'ils échangent, de l'absence totale de sincérité qui caractérise les manifestes, comment reconnaître où est la justice, où est l'injustice? Ce qui est triste encore, c'est de voir souvent triompher les causes les plus manifestement injustes. Un seul exemple : Louis XIV envahit sans motif, sans raison, sans prétexte même, la Hollande et la Franche-Comté ; et c'est à la suite de cette guerre si évidemment inique, qu'il obtient au congrès de Nimègue une prépondérance décisive ; qu'il devient l'arbitre de l'Europe, et qu'il garde la Franche-Comté. Quelle guerre injuste, odieuse même, n'a pas su trouver les motifs les plus honnêtes, les plus légitimes?

Un des prétextes hypocrites le plus souvent mis en avant, c'est la liberté des peuples. Annibal, avant de franchir les Alpes, écrit aux Gaulois cisalpins qu'il

n'est venu d'Espagne que pour les affranchir du joug de Rome, que c'est là son unique préoccupation. Le roi de France, Henri II, après son traité de Friedwald avec la ligue protestante de Smalkalden, lance en Allemagne des proclamations où il s'appelle : *Vindex libertatis Germaniæ*, ce qui ne l'empêche point d'abord de songer à s'emparer de Metz, de Toul et de Verdun. Gustave-Adolphe, dans la guerre de Trente ans, n'a pas de plus grave souci que la délivrance de l'Allemagne; Richelieu lui-même aspire au rôle de libérateur, de sauveur de cette infortunée Germanie. Au congrès d'Osnabruck, les ministres suédois affirmaient sérieusement que la guerre n'avait eu d'autre but que la liberté de l'Allemagne; les plénipotentiaires français disaient que *la liberté de l'empire était la seule chose qui leur tînt à cœur et qui eût fait prodiguer à la France son sang et ses trésors.* Enfin, le roi de Prusse, en envahissant la Silésie (1740), publie un manifeste contenant en substance que les Prussiens prennent possession de cette province, *pour la protéger* contre l'irruption d'un tiers.

Si le mensonge est le prologue obligé de presque toutes les guerres, le hasard joue un rôle capital dans les péripéties et décide du dénoûment. *Les batailles*, a dit Joseph de Maistre, *ne se gagnent ni ne se perdent point physiquement.* Toute l'Europe réunie ne peut abattre Louis XIV, qui lui parle en maître à Nimègue. Puis, en un clin d'œil, un petit peuple, les Hollandais, foule aux pieds le grand roi à Gertruydenberg, et devient le nœud d'une coalition formidable qui sera

brisée à son tour par une puissance de second ordre : un gant et un verre d'eau. Des oies sauvèrent le Capitole, quatre siècles avant Jésus-Christ ; neuf siècles après, sous l'empereur Arnulf, Rome fut prise par un lièvre !

IV

L'ANTAGONISME. LA FORCE. LE TAMBOUR.

> « En retournant à Nîmes, je rencontrai plusieurs marchands qui revenaient de la foire de Beaucaire. Chacun d'eux avait un tambour d'enfant attaché à son portemanteau. J'avais trop présente à l'esprit ma petite fille, pour ne pas les aimer à cause de cette marque d'attention qu'ils avaient pour leurs enfants. Mais pourquoi un tambour ? »
>
> (ARTHUR YOUNG, *Voyage en France*, de 1787 à 1790.)

Voulez-vous connaître, monsieur, les mœurs d'un peuple, les tendances d'une époque, les préoccupations du jour ? Interrogez le premier bambin que vous rencontrerez ; ou plutôt contentez-vous de regarder ce qu'il tient entre les mains, d'écouter ce qu'il dit à ses petits camarades, d'assister un seul moment à ses jeux. L'histoire des jouets d'enfants serait l'histoire de la nation elle-même. En Angleterre, point de petit garçon qui n'ait sa petite locomotive avec un tender et des wagons

et qui ne soit membre d'un club ; chez les Américains de la Caroline et de la Louisiane, le fils du planteur s'amuse à fouetter des petits nègres de carton et fait partie d'un *comité de vigilance ;* tous les Espagnols de trois à huit ans sont autant de jeunes *toreros*. L'inconstance française se retrouve dans nos jeux enfantins comme dans nos constitutions politiques ; la vogue de nos *Déclarations des droits de l'homme* égale à peu près en durée celle des pistolets à dix-neuf sous ; nos enthousiasmes tournent à peine un peu plus longtemps que nos toupies, et nous jouons avec les gouvernements comme la raquette avec le volant. De 1830 à 1840, chaque enfant avait son théâtre de papier et ses acteurs de bois. Qui de nous n'a pas été un moment *impresario* et n'a fait représenter la *Tour de Nesle* ou *Lazare le Pâtre* ou la *Grâce de Dieu?* Depuis quelques années, vous pouvez voir dans nos jardins publics et dans nos squares, tous les marmots, sans exception, armés d'une pelle, conduisant une charrette, remuer la terre, tracer des allées, transplanter des morceaux de bois en guise d'arbres, ouvrir des rues, creuser des rivières et des lacs, créer des myriades de *Bois de Boulogne* microscopiques et de *Boulevards de Sébastopol* en miniature. Naguère, lorsqu'on parlait à satiété de remanier la carte d'Europe, les jeux de patience géographiques faisaient fureur, et maintenant tous nos enfants sont en train de devenir photographes ou aéronautes. Enfin, personne n'ignore qu'en 1793 et 1794, un commerçant de la galerie Montpensier fit une fortune rapide en vendant des petites guillotines !

Si chaque époque, chaque pays, chaque civilisation, a ses jouets propres, il en est pourtant qui sont communs à tous les siècles, à tous les peuples ; ce sont les jouets militaires. Dès que le petit de l'homme peut se tenir sur ses jambes, la première chose qu'on lui met entre les mains, le premier hochet qui captive son attention et provoque sa joie, c'est un engin de destruction : c'est un sabre, c'est une flèche, c'est un fusil, c'est une pique, c'est une massue, c'est un canon, c'est une hache, c'est une lance, c'est un pistolet. Le premier bruit qui flatte ses oreilles, la première harmonie qui lui soit chère, c'est le son de la trompette ou du tambour ; la première de toutes ses préoccupations, ce n'est pas de créer, c'est de détruire. Si la voix maternelle lui prêche la douceur, son instinct natif lui conseille la férocité ; sur cent enfants à qui vous donnerez un oiseau, il y en a bien quatre-vingt-quinze qui commenceront par lui tordre le cou. Mettez en présence deux enfants qui ne se soient jamais vus : il y a cent à parier contre un, que le plus fort n'aura rien de plus pressé que d'égratigner l'autre. De toutes les idées, l'idée de la guerre est peut-être la seule qui soit innée chez l'homme. Ses premiers jeux sont des combats ou des actes de cruauté ; il tue des mouches en attendant qu'il puisse tuer des hommes ; il martyrise des hannetons pour s'habituer à faire souffrir ses semblables. Les animaux les plus doux, les insectes les plus gracieux, ne trouvent pas grâce devant lui. Le premier usage qu'il fait de sa première dent, c'est de mordre le sein de sa nourrice.

Arthur Young avait donc tort de demander : *Pourquoi un tambour?* Ce qui nous étonnerait, au contraire, ce serait de rencontrer un peuple où les enfants, mis en présence d'une multitude de jouets divers, ne se précipiteraient pas, avant tout, sur le fusil, sur le sabre, sur le tambour; ce serait de voir des écoliers, au lieu de faire la petite guerre, de se partager en deux camps, — Français et Anglais, Italiens et Autrichiens, Polonais et Russes; — au lieu de jouer aux brigands ou aux soldats, ce serait de voir des écoliers organiser des congrès de la paix et jouer à la diplomatie. L'aventure si connue d'Achille à Scyros prouve que le sage Ulysse connaissait bien la nature humaine. Il n'était pas besoin d'un Achille pour que le stratagème du roi d'Ithaque réussît : le premier venu s'y fût laissé prendre.

L'antagonisme est si véritablement l'état normal des sociétés, que nous le retrouvons dans toutes les actions des hommes, même les plus inoffensives : dans leurs divertissements, dans leurs fêtes religieuses, dans leurs fêtes nationales. Les réunions les plus amicales n'ont pour but que des luttes, luttes pacifiques sans doute, mais enfin luttes. La course est un combat; le ceste, un combat; le pugilat, un combat; la joûte, un combat; le tournoi, un combat; la boxe, un combat; l'escrime, un combat; la chasse, un combat; la régate, un combat. Nos concours académiques sont des combats; nos expositions industrielles, des combats; les tirs fédéraux, des combats. Les jeux olympiens, néméens, pythiques, isthmiques n'étaient qu'une série de

combats, combats de vitesse, d'adresse, de force, d'esprit, de poésie, de musique. Rome avait ses combats de gladiateurs, l'Espagne a ses combats de taureaux, l'Angleterre a ses combats de coqs, l'Inde a ses combats d'éléphants. L'idée de lutte apparaît même dans nos jeux les plus paisibles : les échecs, les dames, le domino, les cartes, le billard. L'éloquence aussi a ses combats : le barreau est un champ clos ; les assemblées politiques ont, comme les armées, un *centre*, une *droite*, une *gauche* ; les partis ont leur tactique, leurs généralissimes, leurs victoires, leurs défaites ; les discussions littéraires, politiques, artistiques, s'appellent des *polémiques*, c'est-à-dire des guerres. Enfin, n'est-il pas bien digne de remarque que presque tous les chefs de gouvernements portent des titres purement militaires : *stratége*, *polémarque*, *dictateur*, *king*, *empereur?*

Les nations les plus jalouses de leurs libertés n'ont jamais pensé autrement que les plus serviles sur la prééminence de l'État militaire. *Partout*, dit Xénophon, *où les hommes sont religieux et* GUERRIERS, *on peut faire de grandes choses.* Les peuples les plus indociles, les plus indisciplinés, redeviennent obéissants dès qu'il s'agit de les mener au combat. « Vous pouvez aujourd'hui ôter à cette ville ses franchises, ses droits, ses priviléges ; mais demain ne songez pas à réformer ses enseignes. » (La Bruyère.) Cela est vrai ; mais soit aujourd'hui, soit demain, parlez à cette ville d'honneur national, de drapeau national, d'intérêt national, de défense nationale, de gloire, de patrie, et cette ville se lèvera comme un seul homme pour vous suivre.

Montrez-lui, attaché à un morceau de bois, un morceau d'étoffe blanche, verte, rouge ou jaune, souvent en lambeaux, d'autant plus précieuse qu'elle est plus déguenillée, et tous les citoyens iront se faire tuer, s'il le faut. « Pour couper des barbes, dit Joseph de Maistre, pour raccourcir des habits, Pierre le Grand eut besoin de toute la force de son invincible caractère. Pour amener d'innombrables légions sur le champ de bataille, même à l'époque où il était battu, il n'eut besoin que de parler. »

Il faut bien que le mot *guerre*, pour faire cesser instantanément toutes les divisions, pour faire oublier à une nation ses griefs, ses mécontentements, il faut bien que ce mot réponde chez tous les hommes à une fibre secrète et fasse remuer une corde spéciale. Serait-il dès lors bien philosophique de n'y voir qu'un barbare et vulgaire préjugé ? La langue elle-même vient attester le caractère profondément universel des luttes internationales. *Hostis*, qui veut dire *étranger*, signifie aussi *ennemi*, et le même mot a eu longtemps le sens d'armée (*ost*). Les mots *armes*, *pavillon*, sont plus significatifs encore. Pourquoi les peuples, les provinces, les cités, les individus, ont-ils donné aux symboles qui les distinguent et les différencient un nom purement belliqueux? Pourquoi dit-on : les *armes* de France, d'Angleterre, de la ville de Paris, de Bretagne, de telle famille, de telle maison ? Pourquoi presque tous les peuples n'ont-ils connu d'autre noblesse que la noblesse d'épée, ni récompensé d'autres services que les services guerriers ? Que sont tous nos titres nobiliaires, sinon des grades

militaires : *duc* (dux), *marquis* (de *march*, frontières, qui défend les frontières), *comte* (comes), *baron*, *chevalier*, *écuyer*. Les mots : *lord*, *knight*, *esquire*, *hidalgo*, ont une origine analogue, de même que le mot *prince*.

Chez toutes les nations, — mais plus particulièrement en France, — la qualité la plus estimée est précisément la moins rare : la bravoure.

De toutes les professions, la plus honorable, la plus honorée, ce n'est pas absolument la plus utile : c'est le *noble métier des armes*. Tandis que les producteurs sont méprisés, toute la considération est réservée aux destructeurs, et l'on se tromperait fort si l'on s'imaginait que nos vieux préjugés tendent à disparaître. Nous sommes toujours ces Gaulois dont parlait César : « Chez eux l'agriculture est réservée aux esclaves ; les hommes libres se consacrent exclusivement à la profession des armes. » Il y a dans notre pays et il y aura peut-être toujours beaucoup plus de mérite à tuer un homme qu'à produire un sac de blé, qu'à créer une paire de bottes. L'ouvrier, le paysan, n'acquièrent quelque prestige auprès des leurs, ne sont respectés de leurs parents, de leurs amis, de leurs voisins, ne se font aimer des femmes, qu'après avoir *servi*. Et avoir *servi*, ce n'est pas toujours avoir fait une campagne, s'être signalé par une *action d'éclat*... — Encore un mot significatif. On ne dit pas : une invention d'éclat, une découverte d'éclat, une production d'éclat, une œuvre d'éclat. Sauver un homme qui se noie, ce n'est point même une action d'éclat. Le tuer, à la bonne heure ! — *Avoir servi*, c'est très-souvent avoir,

durant sept années de garnison, tiré à la cible, mangé la soupe, astiqué son fourniment, monté la garde à la porte du sous-préfet, ciré les bottes d'un sous-lieutenant, fait la cour à une cuisinière, et appris à émailler sa conversation de quelques mots ridicules. Il n'importe. L'uniforme a suffi pour constituer à ce jeune homme une sorte de supériorité relative parmi les siens et pour en faire un personnage : *Il a servi !* Que sera-ce s'il rapporte les galons de caporal ?

Les esprits philosophiques auront beau dire qu'il *servait* tout aussi bien son pays autrefois, en labourant la terre ou en ressemelant les vieilles chaussures de ses concitoyens, les esprits philosophiques ne convertiront personne. «Tout homme, a dit encore J. de Maistre, tout homme qui a pour contenance ordinaire un bon fusil muni d'une bonne platine, mérite grande attention... » Savez-vous, monsieur, ce qui a surtout décidé l'immense succès et la popularité de la *Dame blanche ?* C'est précisément ce qu'il y a dans cette incomparable partition de plus faible, de moins original ; c'est le seul morceau du chef-d'œuvre de Boïeldieu qui soit vulgaire. Je veux parler, vous le devinez, de l'air de Georges Brown : *Ah ! quel plaisir d'être soldat !* Tout le monde sait, du reste, que chez nous il suffit, pour émouvoir un public, de faire rimer les mots gloire et victoire, Français et succès, guerriers et lauriers. Prononcez le nom du fleuve bien paisible qui nous sépare du grand-duché de Bade, et vous enflammerez le plus flegmatique de nos voisins d'outre-Rhin : *Ils ne l'auront pas notre Rhin allemand !* — L'enthousiasme des volon-

taires anglais ne sera pas moindre en entendant une musique militaire exécuter le *Rule Britannia!*

L'indifférence pour le Droit et l'adoration de la Force constituent, j'en ai peur, la religion politique de tous les peuples. Nos idoles de prédilection sont les conquérants. De tous les dieux de la mythologie grecque et romaine le peuple n'en connaît guère que deux : Mars et Hercule. Parlez-lui de Jupiter, de Minerve, de Neptune, de Pluton, de Proserpine, de Cérès, de Saturne, d'Apollon, de Diane, il ne vous comprendra pas. Il se soucie fort peu des hommes de génie, mais les noms des hommes de guerre lui sont familiers. Il ne se doute pas qu'il y a eu un Platon, un Sophocle; mais il connaît le vaillant Achille. Parmi tous les hommes illustres de l'Angleterre, il n'en est qu'un qui soit connu chez nos ouvriers ou nos paysans ; ne leur parlez ni de Shakspeare ni de Newton; vous serez entendu, si vous prononcez le nom de Marlborough. Il y a eu de bons princes, de sages rois, de saints monarques : qui se souvient d'eux? L'histoire elle-même a pu, comme leurs contemporains, leur donner des surnoms honorables; mais elle réserve pour les capitaines le titre de *Grand*. Elle peut dire Charles *le Sage*, Louis *le Père du peuple;* Louis *le Saint*, Jean *le Bon;* pour être *grand*, il ne suffit pas de faire le bonheur d'un peuple. A vos yeux, monsieur, Marc-Aurèle et Trajan seront plus grands que Louis XIV, — qui nous apparaît si petit, non-seulement dans Saint-Simon, mais plus encore chez Dangeau. — Et pourtant l'histoire dit : le *grand roi*, alors qu'elle ne donne de surnom ni à Trajan,

ni à Marc-Aurèle. L'Église a été plus équitable envers *saint Louis*, que l'histoire appelle tout simplement *Louis IX*. Pourquoi dit-on : le *grand Condé*, et ne dit-on pas : le *grand Bossuet?*

Aussi, passez, passez, monarques débonnaires,
Doux pasteurs de l'humanité.
Hommes sages, passez comme des fronts vulgaires,
Sans reflets d'immortalité.
Passez, passez ; pour vous point de haute statue :
Le peuple perdra votre nom ;
Car il ne se souvient que de l'homme qui tue
Avec le sabre ou le canon.
Le peuple aime le bras qui, dans les champs humides,
Par milliers fait pourrir ses os ;
Il aime qui lui fait bâtir des pyramides,
Porter des pierres sur le dos (1).

L'humanité ne ressemblerait-elle pas un peu à la *Martine* du *Médecin malgré lui*, et ne répondrait-elle pas aussi aux bonnes gens qui s'attendrissent sur son sort : *De quoi vous mêlez-vous? Et s'il me plaît, à moi, d'être battue?*

(1) Auguste Barbier.

V

L'HÉROÏSME COURT LES RUES. Y A-T-IL UN GÉNIE MILITAIRE?

« Votre Majesté devient l'arbitre de l'Europe. »
(*Lettre du cardinal de Fleury à Frédéric II*, 1742.)

On a dit, monsieur, que l'esprit court les rues. Ce qui court les rues, à mon sens, — en quelque temps, en quelque pays que nous nous placions, — c'est l'héroïsme.

Que le courage soit une qualité naturelle; qu'il soit seulement, comme le veut Machiavel, le résultat de l'éducation et de l'exercice : ce qui est incontestable, c'est son universalité. Il n'est peut-être pas d'idée qui, dans toutes les langues, ait à son service un aussi grand nombre de mots, et les poëtes épiques, les historiens, les conteurs populaires, n'ont que l'embarras du choix. La bravoure est la seule qualité humaine que l'on

puisse et que l'on ose afficher. On serait ridicule de dire : *Je suis spirituel, je suis vertueux, je suis beau.* On peut, au contraire, se décerner à soi-même un brevet d'héroïsme, et personne n'est choqué d'entendre Arnold s'écrier dans *Guillaume Tell :*

Amis, secondez *ma vaillance !*

Le courage est si bien un des caractères essentiels de notre espèce, qu'on l'a identifié avec les fonctions les plus importantes de l'organisme, avec le fluide le plus indispensable à l'existence, qu'on l'a localisé dans le viscère même de la vie. *Rodrigue, as-tu du cœur?* demande au Cid le vieux don Diègue. On dit d'un individu sans énergie qu'*il n'a pas de sang dans les veines;* on le considère comme dépourvu des attributs mêmes de la virilité ; il n'est plus un homme, il devient eunuque. C'est précisément parce que la valeur est inhérente à notre nature, qu'elle semble exclure toute modestie en excluant tout mérite personnel. Il y a autant de honte à n'avoir pas de courage que d'humiliation à ne pouvoir se reproduire ; les deux plus cruelles injures qu'on adresse à un homme, c'est de l'appeler *lâche* ou *impuissant.* Mais il y a juste autant de vertu à se montrer courageux qu'il y a de gloire à procréer un enfant.

La bravoure est une qualité purement matérielle ; elle appartient à tous ; le nombre des lâches est aussi limité que celui des impuissants ; la timidité n'est souvent qu'un courage à l'état latent, et vous verrez plus d'une fois la brebis d'hier devenir le lion de demain.

Rien n'est tel qu'un poltron qui s'échauffe, dit le proverbe. — Mais c'est en même temps une qualité d'ordre inférieur et exclusivement brutale.

Autant le système nerveux est au-dessus du système circulatoire; autant le cerveau est plus noble que le cœur, et le nerf plus relevé que le muscle; autant les avantages physiques sont au-dessous des mérites intellectuels. Tous les hommes ont à peu près la même quantité de sang; leurs différences de taille, de force, d'embonpoint, de courage, sont relativement insignifiantes. Ils ne se distinguent que par le nombre et la forme de leurs circonvolutions cérébrales, qui se révèlent au dehors sous les noms d'intelligence, d'esprit, d'âme, de génie, de talent. C'est parce que tous les hommes n'ont, en fin de compte, qu'une estime médiocre pour les supériorités matérielles, qu'ils ne se font aucun scrupule de les étaler, et qu'on peut, sans une vanité excessive, se vanter de porter cent kilos à bras tendu, ou de couper d'un seul coup de sabre la tête d'un ennemi.

A mesure que les nations avancent en âge, elles tiennent compte davantage des forces qui ne procèdent ni de la vigueur du poignet, ni de la solidité du jarret; aussi les progrès de l'art militaire touchent-ils de très-près aux progrès intellectuels et moraux. La civilisation ne se bat pas comme la barbarie, et l'on voit l'importance de l'individu diminuer en proportion de celle que prennent les engins de guerre. A l'origine et dans l'enfance de l'art, il n'y a que des combats corps à corps; la gloire s'éparpille entre les soldats; ce ne

sont pas des batailles, ce sont des séries de duels. Plus tard, une bataille n'est plus, au contraire, qu'une partie d'échecs entre deux chefs, et les soldats deviennent des instruments passifs. Les guerriers des premiers âges s'appellent des *héros :* c'est Ajax, c'est Diomède, c'est Hercule, c'est Thésée, c'est Patrocle, c'est Achille, c'est Horace, c'est Manlius Torquatus, c'est le roi Arthur, c'est Roland, c'est Renaud, c'est Tancrède, c'est Godefroy, c'est du Guesclin, c'est Bayard. Il faut arriver à l'âge viril des peuples pour trouver les *grands capitaines :* Alexandre, Annibal, Scipion, César, Gustave-Adolphe, Frédéric, Napoléon. Pyrrhus et Charles XII sont des anachronismes : le roi d'Épire, un héros d'Homère attardé parmi les successeurs d'Alexandre ; le roi de Suède, un *Cœur-de-lion* égaré dans le XVIII[e] siècle.

Qu'il s'agisse des *héros* ou des *grands capitaines*, il faut bien reconnaître que, de toutes les supériorités, la supériorité militaire est la moins rare, et qu'elle est souvent plus factice que réelle, et l'œuvre des circonstances plutôt que de la nature. La statistique a une force d'argumentation irrésistible, les chiffres ont une éloquence incontestable. Eh bien ! dressez l'inventaire des gloires d'une nation quelconque, comptez ses grands hommes dans toutes les carrières, et vous trouverez vingt illustres guerriers pour un seul homme d'État, pour un seul orateur, pour un seul poëte, pour un seul peintre, pour un seul philosophe, pour un seul sculpteur, pour un seul administrateur. La Grèce, la moins exclusivement militaire de toutes les nations, nous offre vingt Thémistocle pour un Phidias. Dans le

siècle de Louis XIV je trouve à la fois Condé, Turenne, Créqui, Catinat, Luxembourg, Villars, Duquesne, Jean-Bart, Tourville, Duguay-Trouin, Vendôme.. , — pour ne citer que les plus fameux, — mais je cherche en vain un second Colbert, et je ne rencontre pas même un seul Turgot. — Je me trompe : il y a Vauban; Vauban, qui surpasse Turenne de toute la hauteur qui sépare *la Dixme royale* de la dévastation et de l'incendie du Palatinat!

On a dit que chaque soldat portait dans sa giberne le bâton de maréchal de France; cela est non-seulement vrai, c'est équitable, c'est démocratique. Autrefois, le premier jeune gentilhomme venu achetait un régiment comme on achète aujourd'hui une charge d'huissier; il s'improvisait colonel, — à dix-sept ou dix-huit ans, — plus aisément qu'on ne devient aujourd'hui greffier d'une justice de paix. L'année suivante, s'il portait un beau nom, il devenait maréchal de camp. S'il était par hasard prince du sang, il commandait en chef, et gagnait, à vingt ans, la bataille de Rocroi. N'est-il donc pas plus difficile que cela de gagner une bataille? On dira : c'est le grand Condé; on parlera de génie. Tout cela est bel et bien; mais le génie ne se révèle pas à vingt ans. Ce n'est pas à vingt ans que Corneille écrit le *Cid;* Racine, *Britannicus;* que Puget sculpte *Milon de Crotone ;* que Mansart élève Versailles; que Bossuet prononce ses sermons; que Richelieu gouverne la France; que Colomb devine un monde; que Newton formule la loi de l'attraction, et Harvey celle de la circulation du sang; que Swammerdam fait ses admira-

bles découvertes sur les insectes. Molière avait trente-six ans lorsqu'il fit jouer sa première pièce, et quarante-quatre lorsqu'il donna le *Misanthrope*. Le génie ne s'épanouit qu'après de longues années de méditations, d'essais, de tâtonnements, d'épreuves, et l'on a eu presque raison de dire qu'il n'était autre chose que de la patience. Pierre Ier a passé par les chantiers de Saardam avant de devenir Pierre le Grand, et sa moindre gloire est d'avoir vaincu Charles XII à Pultawa. Les grandes œuvres ne s'improvisent jamais. Un poëte courtisan disait à Louis XIV :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

C'est qu'apparemment il faut moins de temps pour remporter une victoire que pour en écrire le récit; c'est que si le siége de Troie a demandé dix années, l'*Iliade* en a exigé davantage; c'est qu'il est plus facile de gagner la bataille de Rocroi que de la raconter dans une oraison funèbre.

Le mot *génie militaire* est un contre-sens. Il serait plus exact de dire : *instinct militaire*. Chaque soldat porte-t-il donc dans sa giberne un brevet de génie? Devint-on jamais homme de génie par droit d'ancienneté? Attila, Genséric, Alaric, Timour-lan, Gengis-Khan, ne sont point des hommes de génie, et pourtant quel capitaine a étendu plus loin ses conquêtes? Un souverain qui a prouvé qu'il savait, tout comme un autre, gagner à l'occasion de gigantesques batailles, disait, le 8 juin 1859, dans une proclamation célèbre :

3.

« *On est plus grand aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce que par des conquêtes stériles.* »

Ce qui a fait, dans tous les temps, la véritable grandeur des capitaines les plus fameux, ce sont bien moins leurs conquêtes que leurs tentatives d'organisation. Ceux pour qui les batailles étaient un but et non un simple moyen ; ceux qui faisaient de l'art pour l'art sont demeurés au second plan. L'humanité est, dans ses fétichismes, moins insensée qu'il ne semble à première vue. Si, aveuglée par la poussière des décombres, elle ne voit d'abord que des entrepreneurs de démolitions ; si, comme les badauds de Paris, elle prend plaisir à voir tomber des pans de murailles et s'écrouler des bâtiments entiers ; si elle ne peut dissimuler un certain faible pour la pioche, elle finit pourtant, en voyant s'élever de nouveaux fondements, des constructions nouvelles ; en contemplant des rues plus larges, de magnifiques boulevards, elle finit par rendre justice à la truelle ; elle oublie le maçon de la veille pour ne voir plus que l'architecte du lendemain. Ce n'est point uniquement à la bataille d'Arbelles qu'Alexandre doit son prestige ; le dernier de ses généraux eût pu, comme lui, vaincre Darius. Il est moins grand pour avoir franchi les sommets neigeux du Paropamise ou les flots glacés de l'Oxus, que pour avoir écrit partout son nom sur les murailles de cités nouvelles ; que pour avoir fondé, par douzaines, des Alexandrie, aux bouches du Nil, sur les bords de l'Euphrate, de l'Arius, de l'Iaxartes, de l'Hyphasis, de l'Hydaspes ; au fond de l'Arachosie, de la Bactriane et

de la Sogdiane ! Charles Ier s'appellerait-il Charlemagne s'il n'eût point rédigé les *Capitulaires;* s'il n'avait eu des *Missi Dominici* aussi bien que des paladins ; s'il n'avait essayé de faire jaillir du milieu des ténèbres du IXe siècle une étincelle de civilisation, une faible lueur littéraire et scientifique ; s'il n'eût été le premier maître d'école des temps modernes ?

César, enfin, si supérieur à tous les autres capitaines qu'on n'a pas cru devoir lui décerner l'épithète de *grand ;* César, dont le nom est devenu un titre, le titre même de la souveraineté, César n'est-il pas le plus éloquent des écrivains de Rome, et la postérité ne voit-elle pas en lui l'auteur des *Commentaires* presque autant que le dictateur ? Serait-il César si, se bornant à conquérir les Gaules, il n'eût point écrit : *De bello gallico ?* A ne considérer que les victoires, combien d'hommes seraient au-dessus de lui ! A moins de déclarer que le succès est tout ici-bas, il faut reconnaître que l'asservissement d'un pays barbare, divisé en une multitude de peuplades ennemies, était une œuvre moins grandiose que l'entreprise tentée par Annibal ; que cette course rapide à travers les Pyrénées, les Alpes et les Apennins ; que cette sanglante trilogie qui s'appelle la Trébie, Trasimène, Cannes ; que cette longue occupation de la Péninsule, en face des nombreuses armées d'un pareil peuple ; que Rome tenue en échec pendant seize années et ne se sauvant que par une sorte de miracle !...

Si les huit campagnes des Gaules ne suffisent point pour faire de Jules César l'égal du Carthaginois, Phar-

sale ne pourrait non plus faire oublier Zama; le vainqueur de Pompée resterait au-dessous du vainqueur d'Annibal! Qui a jamais songé pourtant à mettre Scipion l'Africain au-dessus de César? A ne considérer que la difficulté surmontée, à ne voir que les obstacles, que la force de l'adversaire, il faudrait placer Annibal et Scipion au-dessus de tous les hommes de guerre de l'antiquité et des temps modernes. Que sont les armées de Darius auprès des armées de Rome, et comme Porus nous paraît un ennemi peu redoutable en comparaison d'Annibal!

La prééminence si incontestablement accordée à César tient donc à des causes multiples. Il y a trois hommes en lui : l'homme politique, l'homme de guerre, l'homme de lettres. A ce triple point de vue, on lui a souvent comparé Napoléon, qui lui est inférieur comme écrivain, qui l'égale comme organisateur, qui le surpasse comme capitaine.

Je ne referai pas un parallèle cent fois réédité. Mais lorsque l'on rapproche César et Napoléon, il est un autre nom qui devrait venir naturellement à l'esprit, et que, faute de le connaître mieux sans doute, on laisse presque toujours au second plan : je veux parler de Frédéric II. L'auteur de l'*Histoire de mon temps* peut-il marcher de front avec l'écrivain des *Commentaires* et avec le souverain qui dictait à Sainte-Hélène les pages du *Mémorial?* En quoi leur est-il supérieur ou inférieur? c'est ce que nous allons examiner. Prenons d'abord le conquérant.

A la mort de Frédéric-Guillaume (1740), le royaume

de Prusse avait une population de 2 240 000 habitants, un revenu de 7 400 000 écus, 8 millions d'économie, une armée de 76 000 hommes, dont 26 000 mercenaires. Il se composait de deux provinces principales, entièrement séparées l'une de l'autre par la Pologne : le marquisat de Brandebourg et la Prusse, auxquelles s'étaient successivement ajoutés : la Poméranie orientale, les évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt, et enfin le duché de Clèves, qui ne confinait ni au Brandebourg ni à la Prusse. Ce petit État, fractionné en trois morceaux détachés, ne comptait point en Europe, et la conduite sage et circonspecte de Frédéric-Guillaume n'avait pas contribué à lui donner une haute influence. On prenait pour de la faiblesse son excessive modération. Il avait eu, en 1727, des démêlés avec le Hanovre, puis avec les Hollandais ; mais, grâce à sa prudence, les choses s'étaient arrangées à l'amiable, et ses voisins, ses envieux, en avaient conclu qu'on pouvait l'insulter impunément. Sa seule ambition étant de rendre son pays heureux, de discipliner son armée, d'administrer ses finances avec ordre et économie, les autres souverains le traitaient avec dédain, et ses alliés ne le ménageaient guère plus que ses adversaires eux-mêmes. Le roi d'Angleterre, George II, l'appelait : *mon frère le caporal*, et tous les procédés de ce prince portaient l'empreinte du plus profond mépris. Il n'était pas jusqu'à l'évêque de Liége qui ne se fit honneur de donner des mortifications au roi de Prusse, et de refuser audience à ses envoyés.

Voilà ce qu'était le royaume à l'avénement d'un jeune

prince de vingt-huit ans, qui n'était connu en Europe que comme un esprit philosophique, comme un ami de Voltaire et des encyclopédistes. Deux ans ne s'étaient pas écoulés, que déjà le premier ministre de France, le cardinal de Fleury, lui écrivait : « *Votre Majesté devient l'arbitre de l'Europe.* »

Permettez-moi, monsieur, de m'arrêter quelques instants avec vous devant cette grande et originale figure, que l'histoire a jusqu'ici trop négligée.

VI

FRÉDÉRIC LE GRAND SUPÉRIEUR A CÉSAR ET A NAPOLÉON.

Montrez-nous, guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout son jour.
Voyons comment vos cœurs sublimes
Du sort soutiendront le retour.
Tant que la faveur vous seconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit ;
Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe : l'homme reste,
Et le héros s'évanouit !
(J. B. ROUSSEAU, *Ode à la Fortune.*)

Lorsque, peu de mois après être monté sur le trône, Frédéric II reçut la nouvelle de la mort de l'empereur Charles VI, il était attaqué de la fièvre quarte. Ses médecins hésitent à lui donner du quinquina ; il en prend malgré eux, parce qu'il se proposait, nous dit-il lui-même, des choses plus importantes que de soigner sa fièvre. Pour acquérir d'emblée le prestige qui lui manque, il s'attaque, seul, sans hésitation et sans crainte, à la puissante monarchie autrichienne ; entre en Silésie,

gagne coup sur coup plusieurs batailles, s'empare de Breslau. La seule journée de Molwitz (10 avril 1741), où les troupes de l'impératrice-reine perdirent 7000 hommes tués, 7 pièces de canon, 3 étendards et 1200 prisonniers, avait décidé du sort de la province entière.

La lutte avait été sanglante, acharnée. Le 1er bataillon des gardes avait perdu la moitié de ses officiers, et de huit cents hommes qui le composaient il n'en restait plus que cent quatre-vingts. La victoire eût été plus décisive encore, si le duc de Holstein n'avait, dans cette bataille, perdu l'occasion de frapper un grand coup. Il avait marché, sans trop savoir pourquoi, d'Othmachau à Strehlen. Il s'y trouva le jour de la bataille et entendit le feu des deux armées. Le lendemain, toutes les troupes autrichiennes en déroute passèrent à un mille de son poste : il en aurait pu détruire les restes ; mais, *faute de savoir prendre une résolution*, il laissa le champ libre au maréchal de Neuperg et à ses fuyards. Je cite ce détail, parce que les faux mouvements du duc de Holstein ne sont point sans analogie avec les hésitations que l'on a si amèrement reprochées aux maréchaux Ney et Grouchy, dans le désastre de Waterloo.

La Silésie était désormais conquise. Cédée à la Prusse par le traité de Dresde (25 décembre 1745), confirmé par celui d'Aix-la-Chapelle, elle ne put être reprise par l'Autriche pendant la guerre de Sept ans. Frédéric se sentait désormais assez fort pour mépriser l'alliance de la cour de Versailles, pour décliner les offres du maréchal de Belle-Isle, ambassadeur de France, qui venait

s'humilier à son camp de Molwitz et lui proposer le démembrement de l'Autriche; il se sentait assez fort pour se moquer de la diète de l'empire qui, pendant ce temps-là, assemblée à Francfort pour l'élection d'un empereur, perdait le temps en frivoles délibérations, et qui, au lieu d'élire un chef, disputait sur des pourpoints et sur des dentelles d'or, que les seconds ambassadeurs prétendaient porter ainsi que les premiers.

La guerre de la Succession et la conquête de la Silésie suffiraient pour faire de Frédéric un grand capitaine; la guerre de Sept ans, — pour peu qu'on prenne la peine de l'étudier, — le place incontestablement au-dessus d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de César; et Napoléon lui-même parvient à peine à rester son égal. Pour résister à la coalition de 1814, Napoléon disposait de toutes les forces militaires d'un empire de cinquante millions d'hommes, et il a succombé. A la coalition de 1756, Frédéric n'avait à opposer que des forces dix fois moindres, — la Prusse, le Brandebourg et la Silésie n'avaient en totalité qu'une population de *cinq millions* d'âmes, — et il est resté debout. L'empire français formait un tout compacte protégé par des frontières naturelles, par de larges fleuves et de hautes montagnes; le royaume de Prusse, composé de plusieurs fragments séparés, était de toutes parts ouvert et sans défense. Aussi, *qui pouvait prévoir ou se figurer que la Prusse, attaquée par les forces de l'Autriche, de la Russie, de la France, de la Suède, du Danemark et de toute l'Allemagne, résisterait à cette ligue formidable et sortirait sans perdre aucune de ses possessions, d'une guerre où tout*

annonçait sa ruine (1)? Qui pouvait s'imaginer que, dans cette lutte inégale, le roi de Prusse, sur seize batailles rangées, n'en perdrait que six? qu'il ne compterait, dans toute la durée des hostilités, que 213 000 hommes tués, tandis que les coalisés en perdraient ensemble 520 000? que l'invasion de toutes ses provinces : de la Prusse par la Russie, du Brandebourg par l'Autriche, de la Poméranie par la Suède, ne suffirait pas pour l'obliger à un rôle purement défensif; qu'on le verrait, à l'exemple de Scipion, transporter la guerre sur le territoire ennemi; occuper la Saxe dès 1756, envahir la Bohême en 1757, et l'année suivante, la Moravie; remporter ses plus belles victoires sur les terres de ses adversaires : à Prague et à Torgau, dans la Bohême; à Rosbach, à Lowositz et à Liegnitz, dans l'électorat; à Minden, dans la Westphalie; à Zorndorff, dans la Pologne; que ses défaites elles-mêmes ne lui feraient pas perdre un pouce de terrain, et que les campagnes les plus malheureuses se termineraient toujours à son avantage?

Et ne croyez pas qu'il s'agisse de médiocres batailles. C'est un camp de 20 000 hommes forcé de capituler à Pirna, après la bataille de Lowositz (août 1756); ce sont 24 000 Autrichiens tués à Prague (6 mai 1757) en onze heures de combat, 60 canons pris ainsi que tous les bagages et le camp; c'est, à Zorndorff, une lutte acharnée de douze heures, où les Russes perdent 19 000 hommes, 3000 prisonniers, 103 pièces de canon, ce qui les force

(1) Frédéric II, *Histoire de la guerre de Sept ans.*

à évacuer toute la Prusse, à lever le siége de Custrin, à abandonner précipitamment Kœnigsberg ; ce sont, à Rosbach (5 novembre 1757), deux armées réunies mises en pleine déroute et laissant entre les mains des vainqueurs 72 canons et 7000 prisonniers.

Frédéric est partout ; il se multiplie. On le voit, à quelques jours d'intervalle, battre Soubise dans l'électorat, écraser les Autrichiens à Lissa (5 décembre 1757), délivrer la Silésie, reprendre Breslau (19 décembre). L'année d'après, il n'a pas plutôt repoussé les Russes, qu'il accourt aux bords de l'Elbe, au secours du prince Henri, son frère ; battu à Hochkirchen, où il perd 100 canons, il n'en réussit pas moins à recouvrer la Saxe. La campagne de 1759, si malheureuse pour lui, n'en fait que mieux éclater sa prodigieuse supériorité. Battu à Kunnersdorff (12 août), où il ne pouvait opposer que 48 000 soldats aux 96 000 du général russe, où il a deux chevaux tués sous lui et ses habits criblés de balles ; tandis que l'armée impériale, sous le prince des Deux-Ponts, prend Leipzig, Dresde, Wittenberg ; tandis que l'un de ses lieutenants, le général Finck, est fait prisonnier à Maxen avec 10 000 hommes et sans combat, il n'en persiste que plus énergiquement à reconquérir l'électorat de Saxe, à l'exception de Dresde, dont il fait le siége. En 1760, ses ennemis veulent lui porter des coups décisifs. Les Autrichiens et les Russes, sous Landon et Soltikoff, doivent reprendre la Silésie ; le prince des Deux-Ponts et le maréchal Daun, s'emparer de la Saxe et du Brandebourg. Le général prussien Fouquet se laisse cerner à Landshut, et, après une

vigoureuse défense, se rend prisonnier avec toute son armée (23 juin); Glatz ouvre ses portes (26 juillet) à Landon, qui bombarde Breslau. C'est alors que Frédéric exécute cette admirable retraite de Dresde, que nous trouvons bien plus étonnante que toutes celles dont il est parlé dans l'histoire, et qui suffirait à la réputation d'un grand général. Obligé de lever le siége de Dresde pour voler au secours de Breslau, — que déjà le prince Henri a délivrée (5 août), — et pour défendre Berlin dont veulent s'emparer Tschernitcheff, Tottleben et Lascy, le roi, manœuvrant au milieu des trois armées autrichiennes, menacé dans ses communications par une armée russe, sait contenir tant d'ennemis, battre Landon à Pfaffendorf, près Liegnitz (15 août), lui tuer 10 000 hommes et le mettre en déroute; résister à Lascy, faire face au maréchal Daun, éloigner les Russes, délivrer sa capitale où les alliés sont entrés le 9 octobre, revenir sur ses pas pour garder à tout prix la Saxe, reprendre Leipzig et Wittemberg, écraser Daun à Torgau. En même temps il négocie avec le khan des Tartares et la Porte ottomane, qui assemble 100 000 hommes à Belgrade, et il profite de ses derniers avantages pour demander la paix. La conclusion en est hâtée par la mort de l'impératrice Élisabeth.

Il était temps! le roi nous a tracé lui-même un triste tableau de la situation de son royaume après une pareille guerre : « On ne peut se représenter cet état que sous l'image d'un homme criblé de blessures, affaibli par la perte de son sang et près de succomber sous le poids de ses souffrances. La noblesse était dans un état

d'épuisement, le petit peuple ruiné; nombre de villages brûlés, beaucoup de villes détruites; la désolation était générale. « Le traité de Hubertsbourg (1763) remit les choses sur le pied où elles étaient avant le commencement des hostilités : Frédéric ne perdit pas un hameau, garda définitivement la Silésie, ne reprit plus les armes que dans la courte guerre de la succession de Bavière, qui se termina par le traité de Teschen en 1779; ne songea plus qu'à s'agrandir par la voie diplomatique, à réunir les provinces séparées de son royaume, et surtout à faire le bonheur de ses peuples.

Le souverain n'est pas moins grand chez lui que le chef d'armée; l'homme d'État ne le cède en rien à l'homme de guerre. Dès les premières années de son règne, le soin de ses conquêtes ne lui faisait pas négliger le gouvernement intérieur de son royaume. La Silésie ne lui avait pas encore été régulièrement cédée par le traité de Dresde, qu'il avait déjà commencé les redoutables fortifications destinées à la protéger. Il fit creuser le grand canal de Plauen pour abréger la communication de l'Elbe et de l'Oder. Il rendit navigable le canal de la Swine, agrandit et améliora le port de Stettin. Des manufactures de soie s'élevèrent de toutes parts, et l'insecte qui produit ce précieux tissu devint une source considérable de richesses nouvelles pour les habitants de la campagne. Toutes les industries furent encouragées. L'Académie des sciences fut renouvelée, sous la présidence de Maupertuis, — 1743, — et parmi ses membres, on compta les Euler, les Lieberkuhn, les Marcgraf. Après la guerre de Sept ans, 200 millions

furent employés en secours, en indemnités, à ceux qui en avaient souffert. De tous côtés, on vit surgir de nombreuses fabriques. Les terres incultes furent défrichées, d'immenses marais desséchés et rendus à l'agriculture ; plus de six cents villages furent créés ; le servage fut aboli. Nous voyons dans le mémoire publié en 1786 sur l'administration, par le ministre Hertzberg, que la population s'était accrue de près d'un tiers.

En même temps Frédéric, qui avait écrit quelque part : « *Un Anglais pense tout haut ; un Français ose à peine laisser soupçonner sa pensée,* » Frédéric voulut qu'un Prussien pût penser plus librement encore qu'un Anglais. Il laissa à la presse la liberté la plus absolue, et ne permit jamais qu'on exerçât les moindres poursuites, même contre les libelles les plus odieux. Voyant un jour, de sa fenêtre, beaucoup de monde assemblé auprès d'une affiche satirique dirigée contre sa personne, il se contenta de la faire placer plus bas, afin qu'on pût mieux la lire. N'y a-t-il pas, monsieur, plus de grandeur dans ce seul trait que dans la conquête de la Silésie? Frédéric, l'athée Frédéric, accueillant généreusement dans ses États les jésuites expulsés de tous les pays de l'Europe, Frédéric protégeant cet *infâme* que voulait écraser Voltaire, me paraît dépasser de cent coudées le vainqueur de Rosbach.

Comme organisateur, comme souverain, Frédéric n'est point au-dessous de son modèle César, — dont il s'occupait beaucoup, qu'il lisait et méditait souvent, — et de son émule, Napoléon. Comme écrivain, il est incontestablement égal à celui-là et supérieur à celui-ci.

Qui pourrait en douter n'aurait qu'à jeter les yeux sur le premier chapitre de l'*Histoire de mon temps*, dans lequel le royal historien trace le tableau de la situation de l'Europe en 1740. Ces cinquante pages sont tout simplement un chef-d'œuvre que ne désavouerait pas Tacite, et que Bossuet signerait des deux mains. Il a même quelque chose de plus que la profondeur du premier et la majesté du second : il sait y joindre tout l'esprit de Voltaire. Citons deux ou trois courts fragments. Voici d'abord un portrait du cardinal de Fleury :

« Il s'était soutenu dix-sept ans dans un poste où peu de ministres vieillissent, par l'art de captiver la confiance de son maître, et en écartant avec soin de la cour ceux dont le génie pouvait lui donner de l'ombrage. Il adoucit les plaies que la guerre de Succession et le système de Law avaient faites à la France. Son économie fut aussi utile au royaume que l'acquisition de la Lorraine lui fut glorieuse. S'il négligea le militaire et la marine, c'est qu'il voulait tout devoir à la négociation, pour laquelle il avait du talent. Son esprit succomba, ainsi que son corps, sous le poids des années. On dit trop de bien de lui pendant sa vie ; on le blâma trop après sa mort. Ce n'était point l'âme altière de Richelieu, ni l'esprit artificieux de Mazarin : c'étaient des lions qui déchiraient des brebis. Fleury était un pasteur sage, qui veillait à la conservation de son troupeau. Louis XV voulut élever à la mémoire de ce cardinal un monument dont on fit un dessin qui ne fut jamais exécuté. A peine fut-il mort qu'on l'oublia. »

Il lui suffit de cinq ou six lignes pour faire passer devant nous l'empereur Charles VI :

« Charles VI avait reçu de la nature les qualités qui font le bon

citoyen, mais il n'avait aucune de celles qui font le grand homme. Il était généreux, mais sans discernement ; d'un esprit borné et sans pénétration ; il avait de l'application, mais sans génie ; de sorte qu'en travaillant beaucoup il faisait peu. Il possédait bien le droit germanique, parlait plusieurs langues et surtout le latin dans lequel il excellait ; bon père, bon mari, et surtout superstitieux comme tous les princes de la maison d'Autriche. Peu de moments avant sa mort, il avait ordonné les messes, fixé les heures et déterminé l'appareil de ses pompes funèbres ; nommé les personnes qui devaient porter son cœur, dans un étui d'or, à je ne sais quel couvent. »

Plus loin, c'est la silhouette du roi de Portugal :

« Don Juan n'était connu que par sa passion bizarre pour les cérémonies de l'Église. Il avait obtenu par un bref du pape le droit d'avoir un patriarche, et par un autre bref celui de dire la messe, à la consécration près. Ses plaisirs étaient des fonctions sacerdotales ; ses bâtiments, des couvents ; ses armées, des moines ; et ses maîtresses, des religieuses. »

S'agit-il du prince-électeur de Cologne ou du premier ministre de l'électeur de Saxe, une seule ligne vous les fait connaître :

« ... L'électeur de Cologne avait mis sur sa tête le plus de mitres qu'il avait pu s'approprier... »

« ... Le ministre Bruhl était l'homme de ce siècle qui avait le plus d'habits, de montres, de dentelles, de bottes, de souliers et de pantoufles... »

Veut-il caractériser le rôle et l'attitude de la Hollande depuis l'avénement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre?

« ... A la suite de la Grande-Bretagne se range la Hollande, comme une chaloupe qui suit l'impulsion d'un vaisseau de guerre auquel elle est attachée... »

Voici en quels termes pleins de sagesse et de haute philosophie, il parle du supplice du chevalier de Labarre (*Lettre à Voltaire*) :

« La scène qui s'est passée à Amiens est tragique ; mais n'y a-t-il pas de la faute de ceux qui ont été punis? Faut-il heurter de front des préjugés que le temps a consacrés dans l'esprit des peuples ? Et si l'on veut jouir de la liberté de penser, faut-il insulter à la croyance établie ?

» ... Le vulgaire ne mérite pas d'être éclairé...

» ... J'aurais proportionné la prévention au délit. Vous avez brisé une statue, je vous condamne à la rétablir ; vous n'avez pas ôté le chapeau devant le curé de la paroisse qui portait ce que vous savez : eh bien ! je vous condamne à vous présenter, quinze jours consécutifs, sans chapeau, à l'église. Vous avez lu des ouvrages de Voltaire ; oh çà, monsieur le jeune homme, il est bon de vous former le jugement, et pour cet effet, on vous enjoint d'étudier la *Somme* de saint Thomas ; et l'étourdi aurait peut-être été puni plus sévèrement de cette manière qu'il ne l'a été par ses juges ; car l'ennui est un siècle et la mort un moment. »

Au plus fort de la guerre de Sept ans, il écrit au marquis d'Argens, au début d'une campagne :

« Je m'attends à peu près aux mêmes événements qui nous arrivèrent l'année passée, sans savoir si nous aurons le même bonheur.

» ... J'entre dans cette campagne comme un homme se précipite dans les flots, la tête la première...

» ... Je passe à présent au sujet de votre lettre, où vous me parlez de la tragédie nouvelle de Voltaire... »

Et il se met tranquillement à faire l'analyse et la critique de la tragédie de *Zaïre*. Certes, ni César, ni Napoléon, n'ont jamais, que nous sachions, écrit un feuilleton théâtral au début de la campagne des Gaules ou de la campagne de 1814 !

Il termine ainsi cette lettre au marquis d'Argens :

« ... En vérité, mon cher marquis, j'ai honte de la lettre que je vous écris. Moi qui dois songer à me battre et à faire une campagne, je vous fais l'analyse des nouveaux ouvrages qui paraissent ! »

Dans une autre lettre, il commence ainsi :

« ... Je suis encore en cantonnements, mais le pied à l'étrier...

Et il finit par une très-complète appréciation de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury.

Dans une autre, il s'agit de beaux tableaux qu'il veut acheter, du prix à débattre, d'un Corrége qu'on lui a promis...

« ... Je ne sais encore, ni ce que je deviendrai, ni quel sera le sort de cette campagne, qui me paraît bien hasardée, et, trop insensé que je suis, je m'occupe de tableaux !...

» ... J'ai fait une petite brochure qui paraît à Berlin : c'est une relation de voyage d'un émissaire chinois à son empereur. Le but de l'ouvrage est de donner un coup de patte au pape, qui bénit les épées de mes ennemis... »

Ailleurs, parlant de la décrépitude du prince Eugène de Savoie, il s'écrie :

« Quelles réflexions humiliantes pour notre vanité ! Un Condé, un Eugène, un Marlborough, voient l'extinction de leur esprit pré-

céder celle de leur corps, et les plus vastes génies finissent par l'imbécillité ! »

Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, publiés quand il n'était que prince royal, s'excusant d'avoir parcouru rapidement l'obscurité des origines et l'administration peu intéressante des premiers princes, il ajoute :

« ... Il en est des histoires comme des rivières, qui ne deviennent importantes que de l'endroit où elles commencent à être navigables... »

Dans chacun de ses ouvrages, à chaque page, on trouve de ces mots qui se gravent d'eux-mêmes dans la mémoire, et où la perfection de la forme ne fait que mieux ressortir la vérité du fond. Quant à l'esprit, il déborde. Il faudrait tout citer :

« La Bavière est le pays de l'Allemagne le plus fertile et où il y a le moins de génie : c'est le Paradis terrestre habité par des bêtes. »

« ... L'Europe était en paix, à l'exception de l'Angleterre et de l'Espagne, qui se faisaient la guerre dans le nouveau monde, pour deux oreilles anglaises que les Espagnols avaient coupées. »

S'il parle de la désastreuse retraite du maréchal de Belle-Isle, que des courtisans ont osé comparer à celle des Dix-Mille :

« En France, où les petites choses se traitent avec dignité et les grandes légèrement, on ne fit que rire de cette retraite qui partout ailleurs aurait causé une consternation générale, et M. de Belle-Isle fut chansonné.

» En pareille occasion, on aurait jeûné à Londres, exposé le

Saint-Sacrement à Rome, coupé des têtes à Vienne. Il valait mieux se consoler par une épigramme. »

L'auteur des *Commentaires*, en parlant de lui-même, n'est pas toujours d'une excessive franchise; il dissimule souvent tout ou partie des choses qui ne lui seraient point favorables; il est plein de réticences, de mystères, d'obscurités; on ne le peut lire qu'avec une certaine défiance. Le roi de Prusse est, au contraire, d'une sincérité sans réserve et en même temps d'une modestie souvent exagérée. Il vous dira qu'*aucun général ne commit plus de fautes que n'en fit le roi dans la campagne de* 1744; et lorsqu'il s'agit de rechercher les causes de ses succès, il vous parlera du défaut d'harmonie entre les alliés, des intérêts différents de ses adversaires, du manque d'union entre les généraux russes et autrichiens, de la politique quintessenciée de la cour de Vienne, de la *maladresse que commirent les Français en intervenant dans les troubles de l'Allemagne*, de la mort de l'impératrice de Russie...; il parlera de tout, excepté de son infatigable activité, de son habileté, de ses talents, de son génie.

Frédéric n'est pas un écrivain de circonstance qui raconte ce qu'il a fait ou bien ce qu'il aurait dû faire; c'est un véritable homme de lettres, c'est un philosophe, c'est un poëte, c'est un penseur. Il réfute Machiavel et il écrit des poésies fugitives qui parfois le cèdent à peine à celles de Voltaire. Malgré ses guerres, ses travaux, ses conquêtes, les soins du gouvernement, il trouve encore le temps d'entretenir une volumineuse correspondance avec tout ce que l'Europe compte de

savants éminents, d'esprits supérieurs; avec Condorcet, avec d'Alembert, avec madame du Deffand, avec Maupertuis, avec Voltaire, avec Rollin, avec Fontenelle, avec Diderot. C'est pendant la guerre de 1778, et dans son quartier général de Schutzlar, qu'il écrit son *Éloge de Voltaire.* Mais c'est dans l'histoire qu'il excelle. Son *Histoire de mon temps*, son *Histoire de la guerre de Sept ans*, son *Histoire de la maison de Brandebourg*, ses *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg*, ses *Mémoires de la guerre de* 1778; ses *Considérations sur l'état présent du corps politique* (1782), forment une éloquente histoire de l'Europe au XVIIIe siècle. Nous ne voudrions rien exagérer, mais nous devons avouer qu'après l'avoir sérieusement étudié sous toutes ses faces, pendant plusieurs années, le roi de Prusse nous apparaît presque comme le plus vaste génie, comme le plus complet surtout, dont s'honore l'humanité. Joignez Trajan à César; ajoutez-y Marc-Aurèle et Pierre le Grand, Voltaire et Montesquieu, et vous aurez à peu près Frédéric.

Savez-vous, monsieur, combien sont rares les grands capitaines qui ont fondé quelque chose? César a modifié les destinées de Rome; il ne les a pas faites. Pierre le Grand n'a pas non plus, comme on le dit souvent à tort, enfanté un peuple; tout au plus l'a-t-il débarbouillé. Charlemagne a pu, comme Alexandre, voir, avant de mourir, les préparatifs du démembrement de son empire. Seul, peut-être, Frédéric II a réellement créé une nation, — créé dans la véritable acception du mot, créé de rien. — Il avait reçu de son prédécesseur deux ou

trois petites provinces éparpillées, peuplées à peine de deux millions d'habitants. Il a laissé à son successeur un État compacte de quinze ou seize millions d'âmes, un empire riche, industrieux, savant. La Prusse n'existait pas avant lui; il en a fait l'une des grandes puissances de l'Europe. Il est mort le 17 août 1786, à soixante-quatorze ans, dans tout l'éclat de sa gloire, au moment où il allait achever encore une grande œuvre, réaliser une grande pensée. En juillet 1785, la Prusse, la Saxe et le Hanovre se réunissaient pour former le premier noyau d'une *confédération des princes germaniques*, à laquelle adhérèrent successivement les ducs de Saxe-Weimar, de Gotha, des Deux-Ponts, de Mecklenbourg, la maison de Hesse, l'évêque d'Osnabruck, les princes d'Anhalt, le margrave de Bade, l'électeur de Mayence. La mort du grand Frédéric fit tomber dans l'oubli l'idée du *Fürstenbund*, que l'on a reprise de nos jours sous un autre nom. Le roi avait régné quarante-six ans.

Ce n'est point sans motif que je me suis permis cette longue digression. Après avoir parlé de la guerre, je devais rechercher quel est l'homme qui la personnifie avec le plus d'éclat, et qui résume le mieux en lui toutes les qualités des grands capitaines.

C'est pour moi une douce satisfaction d'avoir pu constater que le premier rang parmi les plus illustres guerriers de tous les siècles, appartient à un philosophe, à un libéral, à un écrivain, à un homme d'État, à un homme de génie.

VII

LA DIPLOMATIE JUGÉE PAR LES DIPLOMATES.

« Nous avons juré, c'est vrai ; mais nous n'avons pas fait serment d'accomplir ce que nous avions juré. »
(*Réponse des Milanais à l'empereur Frédéric Barberousse.*)

Des deux éléments dont se compose l'histoire : la *guerre*, la *paix*, nous venons d'étudier le premier. Dans notre analyse de chimie philosophique, et sous l'influence de cette pile puissante qu'on appelle l'observation, nous avons isolé et caractérisé le fluide négatif : la *force*. Il nous reste, monsieur, avant de procéder en sens inverse, avant de formuler une synthèse nouvelle, il nous reste à examiner le second élément : la *paix*, le fluide positif : le *droit*.

Dans la seconde série de ces lettres, comme dans la première, nous aurons soin d'écarter les vaines abstractions, les idées préconçues, les systèmes, les théories. Nous ne rééditerons point de vieilles accusations ou de

spirituelles épigrammes contre les diplomates; nous éloignerons avec soin de notre pensée les préventions, le parti pris. Nous croyons à la foi des traités, à l'équilibre européen, au droit public de l'Europe, au droit naturel, au droit des gens, au droit international, au droit maritime, aux droits des neutres, aux droits des belligérants, aux droits du pavillon qui couvre la marchandise, aux droits de la marchandise sauvegardée par le pavillon. Nous croyons à Hugo Grotius, à Puffendorf, à Burlamaqui, à Vattel, à M. de Talleyrand, à M. de Metternich; nous croyons aux traités de Westphalie, qu'on a si justement appelés le *Code des nations;* nous croyons à la profondeur des hommes d'État et aux habiles combinaisons des cours; aux Notes verbales et aux Notes écrites; aux simples Conversations, aux Conférences, aux Manifestes, aux Circulaires, aux Instructions, aux énergiques Représentations, aux Notes modérées, aux Notes comminatoires, aux Ultimatums, aux Ultimatissimums. Nous sommes plein de respect pour les Protocoles, plein de confiance dans les grandes Assises de la diplomatie, plein d'admiration pour le plus mince attaché d'ambassade, et de déférence pour le moindre commis du *Foreign-Office* ou du Ministère des affaires étrangères. Nous comptons, pour maintenir le repos de l'Europe, sur la prudence du cabinet de Saint-James ou du cabinet de Berlin; et la sagesse des cinq grandes puissances nous donne le ferme espoir que la paix du monde ne sera pas troublée.

A l'étude des traités comme à l'étude des batailles,

nous ne demanderons qu'une chose : des faits. Nous disséquerons le Droit comme nous avons disséqué la Force. Point de passion, point de déclamation. C'est de la science que nous faisons ici, rien que de la science ; c'est de la chimie, c'est de la physiologie. Nous essayerons de faire ces expériences de vivisection historique, avec le sang-froid que met M. Flourens à éventrer un caniche ; avec tout le calme que conserve M. Claude Bernard en incisant la veine porte ou en liant la veine sus-hépatique d'un lapin.

Vous me demanderez d'abord, monsieur, qu'est-ce que la diplomatie? qu'est-ce qu'un diplomate ?

Au lieu de vous donner moi-même cette double définition; au lieu de l'emprunter aux ennemis de l'institution qu'il s'agit de définir, je la puiserai à des sources non suspectes. En matière de renseignements, il est d'usage de s'adresser aux portiers ou de recourir aux indiscrétions des domestiques ; permettez-moi, monsieur, de m'écarter de cette déplorable tradition, et de demander mes renseignements aux intéressés eux-mêmes. Au lieu de faire jaser le valet de chambre, — pour qui, vous le savez, il n'y a point de grand homme, — faisons causer le grand homme, et tant pis pour lui s'il nous fournit sur son propre compte de mauvais renseignements ! Pour avoir les secrets du métier, tirons les vers du nez aux gens qui l'exercent.

Pour savoir ce que c'est qu'un ambassadeur, interrogez l'un des pontifes de la diplomatie, le fameux auteur du *Prince*, qui avait été lui-même ministre

plénipotentiaire de la république de Florence. Voici la définition de Niccolo Machiavelli :

« *Les ministres des princes aux cours étrangères sont des* ESPIONS PRIVILÉGIÉS qui veillent sur la conduite des souverains chez lesquels ils sont envoyés; ils doivent pénétrer dans leurs desseins, approfondir leurs démarches et prévoir leurs actions, afin d'en informer leurs maîtres à temps. L'objet principal de leur mission est de resserrer les liens d'amitié entre les souverains; mais au lieu d'être les artisans de la paix, ils sont souvent les organes de la guerre. Ils emploient la flatterie, la ruse et la séduction pour arracher les secrets de l'Etat aux ministres; ils gagnent les faibles par leur adresse, les orgueilleux par leurs paroles et les intéressés par leurs présents...

» C'est contre les artifices de ces *espions* que les princes doivent surtout se mettre en garde... »

Des *espions!* le mot est dur, et s'il eût vécu de nos jours, Machiavelli aurait employé sans doute une expression plus vulgaire, mais plus énergique encore, un néologisme bien connu auquel l'Académie n'a pu se dispenser d'accorder déjà le droit de cité dans son dictionnaire.

Si la définition de l'écrivain florentin vous est suspecte, adressez-vous au sage premier ministre de Henri IV. Voici un court échantillon des instructions données par Sully à ses ambassadeurs :

« ... Ne se doit que fort peu descouvrir aux ministres des autres princes, mais tascher d'arracher plustost quelque chose d'eux, pour en donner le premier advis, sans toutefois leur monstrer de la deffiance ni triste visage... »

Le chancelier Bacon est plus catégorique encore :

« Ayez la réputation d'être véridique, le talent de feindre et même de tromper. »

Un auteur qui a écrit sur le droit des gens, Wicquefort, prétend, de son côté, qu'un ambassadeur peut corrompre les ministres du pays où il est envoyé, et il ajoute :

« L'infaillible moyen de déjouer ses rivaux en fait de négociations, c'est d'avoir une marche franche, parce qu'on est sûr de ne pas les rencontrer sur sa route. »

Enfin, vous vous rappelez, monsieur, cette maxime fameuse du Spartiate Lysandre :

« On amuse les enfants avec des osselets et les hommes avec des serments. »

Cette corruption, érigée en principe diplomatique par Machiavelli, par Sully, par Bacon, n'a jamais cessé d'être exercée sur une large échelle, et l'argent a toujours été le nerf de la paix bien plus encore que celui de la guerre. La curieuse correspondance de Barillon, ambassadeur de Louis XIV à Londres,—1679, 1680,—nous prouve que la moitié des hommes d'État anglais étaient vendus au roi de France. Halles, Harborg, Littleton, Sidney, Montaigu, Shaftesbury, Buckingham, recevaient des gratifications. La cour de Versailles jouait un jeu multiple : elle encourageait à la fois les tentatives de Montmouth, les hostilités du parlement contre le roi, et les prétentions du duc d'York qui,

forcé de quitter l'Angleterre, se montrait disposé à y rentrer les armes à la main. Le 5 décembre 1680, Barillon écrit au roi :

« ... Tout ce que j'ai dit ne persuade pas Montaigu ; mais l'argent que je lui ai payé par l'ordre de Votre Majesté *le rassure fort*. Je crois qu'il serait nécessaire de lui faire un second payement de 50 000 francs... »

Et ailleurs :

« ... Votre Majesté m'a donné ordre de favoriser plutôt la prétention du prince d'Orange que celle de Monmouth... Je vois que ce que Votre Majesté a le plus à cœur est d'empêcher qu'il ne se fasse une réunion de l'Angleterre, par un raccommodement de S. M. Britannique et de son parlement... »

L'année suivante, lord Saint-Alban demande la récompense de certains services rendus à la France, et Louis XIV lui donne une boîte enrichie de diamants, estimée 1500 livres sterling. On donna aussi 10 000 pistoles à Sunderland, 5000 à la duchesse de Portsmouth, avec la promesse de renouveler ces présents s'ils retenaient Charles II dans l'intérêt de la France. En 1709, c'est le duc de Marlborough que Louis XIV essaye de corrompre. Aux conférences de la Haye, le ministre des affaires étrangères, marquis de Torcy, lui offre 2 millions de livres s'il veut s'engager à faire réserver au moins Naples au petit-fils de Louis XIV ; une pareille somme pour la conservation de Dunkerque avec ses fortifications, et enfin 2 autres millions pour la conservation de Strasbourg, que réclamait le prince Eugène

au nom de l'Empereur. Cette tentative de corruption n'eut aucun succès.

La plupart des hommes d'État britanniques se montraient en général plus accessibles, et Colbert de Croissy écrivait au roi « *qu'il craignait qu'ils n'eussent tous grand appétit...* » D'Arlington recevait une pension de 10 000 livres, ainsi que lady Shrewsbury, maîtresse de Buckingham. Buckingham lui-même se mettait aux enchères, et faisait valoir à Croissy que l'Espagne lui avait offert 200 000 livres. Lord Lauderdale, Ashley-Cooper, acceptaient aussi des présents considérables.

Le roi Charles II, enfin, fut, pendant toute la durée de son règne, aux gages de la France. En 1670, il recevait de Louis XIV une pension de 200 000 livres pour se déclarer publiquement catholique. C'est à la suite de ce honteux marché, conclu par l'entremise de sa sœur Henriette d'Angleterre, que la duchesse d'Orléans mourut empoisonnée. — *Madame se meurt! Madame est morte!* — Cette princesse, par sa conduite en toute cette affaire, ne méritait guère les honneurs d'une oraison funèbre, et il fallait vraiment que la grande parole de Bossuet eût d'étranges complaisances! Henriette ne s'était pas contentée de vendre à son beau-frère la conscience de son propre frère; elle s'était abaissée, pour enlacer le cœur voluptueux de Charles II, jusqu'au rôle d'entremetteuse. Elle lui avait conduit et proposé pour maîtresse une femme française d'une grande beauté, mademoiselle de Kerhouënt, d'une famille noble de Bretagne, que Charles conduisit à Londres avec enthousiasme et créa duchesse de Ports-

mouth. Cependant, cette conversion, préparée sous les auspices de l'argent et de la débauche, cette conversion traînait en longueur. Une fois en possession des 200 000 livres et de la jolie fille, le roi d'Angleterre ne se hâtait pas d'abjurer et cherchait défaites sur défaites. Un jour, poussé à bout, il demanda, pour s'instruire dans la religion catholique, un théologien de Paris, mais il exigeait un théologien *qui fût habile chimiste.*

Le plaisant, vous le voyez, monsieur, se mêle à l'ignoble en cette singulière transaction, qui fait l'objet d'un traité fort en règle signé le 1er juin 1670. Ce traité secret ne tarda pas à devenir public par l'indiscrétion d'un courtisan. Le négociateur, qui n'était rien moins que Turenne, dit tout à sa maîtresse, la marquise de Coëtquen, qui le trompait pour le chevalier de Lorraine, et celui-ci n'eut rien de plus pressé que d'ébruiter l'affaire.

Un peu plus tard, Louis XIV, moyennant un don de 500 000 écus, engage Charles II à proroger le parlement ou à le dissoudre, s'il n'en pouvait obtenir de l'argent, auquel cas la France lui ferait une pension de 100 000 livres sterling. Charles prit le parti de la prorogation, toucha les 500 000 écus, et la France n'eut, cette année-là, rien à redouter du parlement. Mais bientôt après, Louis, jugeant Charles II hors d'état de lui nuire, lui refusa la pension stipulée par le traité secret du 27 mai 1678.

Je ne sais trop qui l'emporte ici, en mauvaise foi, de Charles II ou de Louis XIV. Jamais, du reste, les petits

moyens, les petites choses, les petits hommes, ne jouèrent un rôle plus important que sous le règne du grand roi. Gourville, envoyé en mission en Espagne en 1669, se sert comme agent principal de corruption et d'influence, d'une marchande de modes qu'on disait fort jolie. Au congrès d'Utrecht, à la veille de la conclusion de la paix, les négociations faillirent être rompues par une tracasserie de domestiques entre les gens du comte de Rechteren, député hollandais, et ceux de M. Mesnager, ambassadeur de France. Les deux plénipotentiaires épousèrent vivement la querelle de leurs laquais, et M. de Rechteren s'oublia au point d'outrager publiquement l'ambassadeur de France. A Ryswich, les disputes sur le cérémonial menaçant de devenir interminables et d'absorber les objets principaux des négociations, on décida qu'il n'y aurait pas de table, afin qu'il n'y eût point de haut bout. A Munster, les plénipotentiaires se préoccupaient bien moins de la paix que des ridicules ou des défauts physiques les uns des autres. L'un des ambassadeurs français s'amusait à tracer ce portrait du comte de Trauttmansdorff, plénipotentiaire autrichien : « *c'est un homme très-grand, très-laid, un nez retroussé, les yeux enfoncés..., paraît extrêmement sévère..., avec une méchante perruque qui lui couvre les sourcils...* » Au congrès des Pyrénées, les deux négociateurs, Mazarin et don Luiz de Haro, ne songeaïent guère qu'à faire assaut de magnificence, et le cardinal était assez heureux de se présenter à l'île des Faisans avec un train supérieur à celui du ministre espagnol, et de pouvoir étaler vingt-sept carrosses à

six chevaux, tous remplis de noblesse française, avec une suite nombreuse de pages, de gardes et de gens à livrée. Quant aux progrès des négociations, un historien les résume en une seule ligne significative :

« Don Luiz ne donnait jamais de paroles positives et Mazarin n'en donnait que d'équivoques. »

Voilà pour les personnes; voyons maintenant les choses. Demandons aux diplomates ce que c'est que la diplomatie. M. de Ségur raconte dans ses *Souvenirs*, qu'avant de partir pour Saint-Pétersbourg comme attaché d'ambassade, il se fit présenter au célèbre comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, qui lui fit en peu de mots un curieux cours de politique. Entre plusieurs tics singuliers, le comte d'Aranda avait l'habitude de répéter à tout propos et hors de propos : *Entendez-vous ? comprenez-vous?*

« ... Regardez cette carte; vous y voyez tous les Etats européens, grands ou petits, n'importe leur étendue. Examinez bien; vous verrez qu'aucun de ces pays ne nous présente une enceinte bien régulière, un carré complet, un parallélogramme régulier, un cercle parfait. On y remarque toujours quelques saillies, quelques renfoncements, quelques brèches, quelques échancrures. *Entendez-vous ? comprenez-vous ?*

» Voyez ce colosse de Russie. Au Midi, la Crimée est une presqu'île qui s'avance dans la mer Noire et qui appartenait aux Turcs ; la Moldavie et la Valachie sont des saillies et ont des côtes sur la mer Noire qui conviendraient assez au cadre moscovite, surtout si, en tournant vers le Nord, on y joignait la Pologne. Regardez encore vers le Nord : là est la Finlande, hérissée de rochers : elle

appartient à la Suède, et cependant elle est bien près de Pétersbourg. *Vous entendez ?*

» Passons à présent en Suède : voyez-vous la Norvége ? C'est une large bande tenant naturellement au territoire suédois. Eh bien ! elle est dans la dépendance du Danemark. *Comprenez-vous ?*

» Voyageons en Prusse : remarquez comme ce royaume est long, frêle, étroit ; que d'échancrures il faudrait remplir pour l'élargir du côté de la Saxe, de la Silésie, et puis sur les rives du Rhin ! *Entendez-vous ?* Et l'Autriche, qu'en dirons-nous ? Elle possède les Pays-Bas, qui sont pourtant séparés d'elle par l'Allemagne, tandis qu'elle est tout près de la Bavière, qui ne lui appartient pas. *Entendez-vous ? comprenez-vous ?* Vous retrouverez cette Autriche au milieu de l'Italie ; mais comme c'est loin de son cadre ! Comme Venise et le Piémont le rempliraient bien !

» Allons, je crois pour une fois en avoir dit assez. *Entendez-vous ? comprenez-vous ?* Vous sentez bien à présent que toutes ces puissances veulent conserver leurs saillies, remplir leurs échancrures et s'arrondir enfin, suivant l'occasion. Eh bien ! mon cher, une leçon suffit, car voilà toute la politique. *Entendez-vous ? comprenez-vous ?*

» — Ah ! répliquai-je, *j'entends* et *je comprends* d'autant mieux que je jette à présent mes regards sur l'Espagne et que je vois à sa partie occidentale une longue et belle lisière ou échancrure, nommée le Portugal, et qui conviendrait, je crois, parfaitement au cadre espagnol.

» — Je vois que *vous entendez*, que *vous comprenez*, me répliqua le comte d'Aranda. Vous voilà tout aussi savant que nous dans la diplomatie. Adieu ; marchez gaiement, hardiment, et vous prospérerez. *Vous entendez ? vous comprenez ?*

Ainsi se termina ce bref et bizarre cours de politique.

Conserver des saillies, remplir des échancrures, voilà toute la politique. Cet aveu d'un illustre diplomate ne

laisse pas que d'être piquant, et cette science ne paraît guère offrir de difficultés bien sérieuses. Le premier paysan venu, désireux d'arrondir son lopin de terre, ferait un excellent ambassadeur, et même, pourvu qu'il sût signer, il ne serait pas indispensable qu'il sût lire.

VIII

LE DROIT. LES TRAITÉS DE PAIX.

> « Le *Droit* n'est rien là où n'est plus la *Force* pour le faire valoir. »
> (GUIZOT.)

Dans un livre qui restera comme une des plus brillantes manifestations de la pensée moderne, vous écriviez naguère :

« ..... La certitude que j'ai acquise, c'est qu'il n'y a qu'un seul droit au monde : *le droit du plus fort*...

» ..... La force, c'est le droit ; il n'y a pas d'autre droit que la force ; car ce droit est le seul qui porte en lui-même sa garantie nécessaire et sa sanction efficace..... »

Si je suis à peu près d'accord avec vous sur le fond, permettez-moi, monsieur, de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la forme dont vous avez revêtu votre idée, et de repousser l'identification absolue que vous

prétendez établir entre deux choses parfaitement distinctes.

La Force est un fait; le Droit, un autre fait. Celui-ci, s'il est trop souvent, presque toujours même, soumis à l'influence de celui-là, a plus d'une fois, par une réaction puissante, prouvé son existence. La Force et le Droit sont l'un à l'autre ce qu'est à l'électricité positive l'électricité négative; ce qu'est, en embryogénie, l'élément mâle à l'élément femelle; ce que l'étamine est au pistil; ce que le pollen est à l'ovaire; ce que, dans une ruche, le faux bourdon est à la reine; ce que l'homme est à la femme. Le Droit est un œuf qui a besoin d'être fécondé par la Force; qui ne peut rien, qui ne produit rien sans elle. Mais la Force sans le droit est tout aussi impuissante à créer quelque chose; et la Force sent si bien son incapacité génératrice, qu'elle ne manque jamais d'obliger le Droit à subir ses caresses : si le Droit résiste, elle lui fait violence. Qu'après ces étranges amours, le Droit soit sacrifié par son altière maîtresse; que la Force tue ses amants, comme Marguerite de Bourgogne précipitait les siens du haut de la tour de Nesle, comme la reine abeille fait de son alvéole le tombeau de tous les mâles de la ruche, c'est ce qui est incontestable.

Non, monsieur, *la force ne porte pas en elle-même sa garantie nécessaire et sa sanction efficace.* S'il en était ainsi, elle n'éprouverait pas le besoin d'invoquer le patronage du droit, de lui demander une autre *garantie*, une autre *sanction.* S'il en était ainsi, le *loup*, au lieu de manger purement et simplement l'*agneau*, ne

se croirait point obligé de chercher un prétexte; de l'accuser *de troubler son breuvage*, de lui faire un procès en diffamation :

> Car je sais que de moi tu médis l'an passé ;

de lui reprocher les faits et gestes de ses parents. Si *la raison du plus fort est toujours la meilleure*, cela prouve au moins qu'elle n'est pas la seule, et qu'il y a aussi une raison du plus faible. Si la Force avait en elle-même sa *garantie* et sa *sanction*, pourquoi les conquérants et les despotes se soucieraient-ils d'assurer à leurs conquêtes la garantie des traités, à leurs décrets la sanction de l'opinion publique? Pourquoi la dissimulation et l'hypocrisie? Pourquoi des déclarations de guerre, des manifestes, des dénonciations d'hostilités, des hérauts, des féciaux? Pourquoi les peuples les plus sauvages connaissent-ils un autre droit que le droit de la force? Pourquoi les anthropophages eux-mêmes préludent-ils par des formalités diplomatiques aux combats qui doivent se terminer par des festins de chair humaine? Pourquoi les Indiens Comanches envoient-ils aux Indiens Apaches des ministres plénipotentiaires? Pourquoi le *Grand-Bison*, avant de scalper la chevelure de l'*Ours gris*, croit-il devoir entamer avec lui des négociations? Pourquoi Attila respectait-il le caractère sacré de l'ambassadeur Vigile, qu'il aurait pu légitimement faire étouffer, à la mode scythique, comme un transfuge et un traître? Pourquoi le plus cruel tyran, pourquoi le plus brutal envahisseur, veut-il avoir pour lui le droit comme il a la force

Pourquoi n'y a-t-il jamais eu aucune guerre sans prétextes, aucune loi sans exposé des motifs, aucun arrêt sans considérants?

Pourquoi Louis XIV, n'ayant point de raison à alléguer pour attaquer l'Allemagne, publiait-il le 25 septembre 1688 un curieux manifeste où il dit que, « *comme on ne pouvait douter que l'Empire* NE NOURRÎT LE DESSEIN *d'attaquer la France, la prudence exigeait que la France prît les devants?...* » Pourquoi, enfin, ce proverbe populaire : « Quand on veut tuer son chien, on prétend qu'il est enragé, » fait-il intervenir un certain droit jusque dans les relations de l'homme avec le chien?

Il est si difficile, monsieur, dans l'étude des choses humaines, de supprimer l'élément appelé : *Droit*, que, dans le livre même où vous l'effacez comme une superfétation, et juste à la même page, vous le rétablissez sous un autre nom. A peine avez-vous opéré cette fusion de la Force et du Droit, que vous procédez vous-même à une nouvelle séparation de ces deux principes; l'unité n'est pas plutôt accomplie que vous ne pouvez vous empêcher de revenir à la dualité. Sous le prétexte de transformer la Force, vous la divisez en *Force matérielle* et en *Force immatérielle.* « J'appelle Force immatérielle, dites-vous, toute puissance intellectuelle, toute puissance scientifique, toute loi naturelle. » Or, qu'est-ce que cette nouvelle puissance, sinon ce que jusqu'ici l'on a nommé : le *Droit?* Était-il vraiment bien nécessaire, alors que vous conserviez la chose, de changer l'étiquette?

L'infériorité incontestable du droit à l'égard de la force n'est même pas sans présenter de nombreuses exceptions. Que de fois celle-ci n'a-t-elle fait que marcher à la remorque de celui-là ! — Je ne citerai que les croisades. Ce sont de pauvres religieux, un Pierre l'Ermite, un Urbain II, un saint Bernard, qui ont précipité sur l'Asie plus de deux millions d'hommes. — Que de fois aussi la puissance immatérielle venant au secours de la faiblesse matérielle, de l'infériorité numérique, n'a-t-elle pas rétabli l'équilibre et donné l'avantage au moins fort? Comment expliquer autrement la victoire de Marathon, les succès de Jeanne d'Arc, l'impuissance des empereurs d'Allemagne contre la Suisse, de la monarchie espagnole contre la Hollande, de la coalition européenne contre la France de 92, de l'empire français contre la Péninsule hispanique?

Le droit dont je parle, monsieur, n'a rien de commun avec le droit des diplomates, avec ce qu'ils appellent : droit public, droit des gens, droit international. Celui-ci est au premier ce que l'hypocrisie est à la vertu, ce que la parodie est au chef-d'œuvre; et en ce sens, selon le mot fameux de je ne sais plus quel moraliste, c'est un hommage rendu au droit. La diplomatie, qui, dans son jargon, appelle ses actes officiels des *instruments*, n'est elle-même qu'un instrument entre les mains de la force. Après la mort de Cromwell, Mazarin demandant à lord Lochart, ambassadeur d'Angleterre, s'il était pour la république ou pour la restauration, il répondit ingénûment : *Je suis le très-humble serviteur des événements.* C'est là toute la profession de

foi de la diplomatie. Aujourd'hui elle se traîne aux pieds de Napoléon (congrès d'Erfurth); demain elle l'appellera avec mépris : « Un individu sorti de la révolution » (congrès de Troppau). Le droit de la veille n'est jamais le droit du lendemain; aussi la Porte ottomane, dans sa déclaration du 12 juin 1827, opposait-elle aux puissances chrétiennes leurs propres maximes politiques, les principes proclamés par elles à Troppau, à Laybach, à Vérone; comme la Russie, vingt-sept ans plus tard, opposera à ses anciens alliés, à la France et à l'Angleterre, leurs propres actes de 1827. Où est le véritable droit : à Navarin, avec la Grèce contre la Turquie, ou bien en Crimée, avec la Turquie contre la Grèce? Là, les Hellènes insurgés sont appelés des héros et des martyrs; ici, les mêmes Hellènes ne sont plus que des brigands. Hier, la France et l'Angleterre, unies à la Russie, apparaissaient en libératrices dans les eaux de l'Archipel contre les Turco-Egyptiens. Demain, les mêmes flottes accourront dans les mêmes parages au secours de ces mêmes Turco-Egyptiens contre cette même Russie, et le congrès de Paris (1856) viendra miner et battre en brèche l'œuvre des conférences de Londres (1830). Où est le véritable droit : dans le principe de non-intervention en Italie, ou bien en Chine dans le principe contraire, ou bien au Mexique?

La *Revue des deux mondes* disait, le 1er décembre 1861 :

« Quand on a la prétention d'apprendre aux Chinois le droit des gens, au moins faudrait-il l'appliquer soi-même. »

Et beaucoup d'autres témoignages pourraient attester que le Céleste Empire n'a nul besoin de recevoir de nous des leçons de civilisation et de bonne foi. L'un des consuls anglais déclare, dans un mémoire adressé à lord Elgin, que les fonctionnaires chinois ont exactement observé les clauses des traités, et même qu'ils ont accordé aux Européens certaines facultés qui n'avaient pas été stipulées (1). Le président de la république américaine, M. Buchanan, disait dans son message du 19 décembre 1859 :

« Il faut rendre aux autorités chinoises la justice de reconnaître que, dans toutes les négociations, elles paraissent avoir agi de bonne foi et dans un esprit amical vis-à-vis des États-Unis... »

Et dans un autre message du 3 décembre 1860 :

« ... La politique amicale et pacifique suivie par le gouvernement des États-Unis envers l'empire de la Chine, a produit les résultats les plus satisfaisants. Le traité de Tien-Tsin, du 18 juin 1858, a été observé fidèlement par les autorités chinoises... »

A ces témoignages ajoutons ceux de MM. Oliphant et Robert Fortune :

« ... C'est une nation intelligente, industrieuse, d'un caractère doux et inoffensif, *moins hostile aux étrangers qu'on ne le suppose*, et assez disposée à nous accueillir, quand nous nous présenterons avec des marchandises et non avec du canon... »

Heureuse Chine, qui ne sait pas ce que c'est que le

(1) *Correspondence relative to the Earl of Elgin's missions to China and Japon.* 1857-1859.

droit des gens, qui ignore Grotius et Vattel, et qui ne se doute point des distinctions si intéressantes établies par nous entre le pavillon et la marchandise ! Que de déclamations n'a-t-on point faites, dans ces dernières années, à propos de l'Empire du Milieu ! Que de dithyrambes sur la *Chine ouverte*, comme si elle avait jamais été fermée ! Comme si elle n'avait pas connu avant nous toutes les merveilles de notre civilisation : et les observations astronomiques, et la boussole, et la poudre à canon, et les ponts suspendus, et les viaducs, et les billets de banque, et la céramique, et les digues, et les canaux, et la détermination de la forme de la terre, et peut-être les chemins de fer et l'électricité ! Comme si ses plus pauvres paysans n'étaient pas, depuis bien des siècles, richement et chaudement vêtus de soie, alors que les nôtres grelottent encore sous une chétive blouse de coton ! Ecoutez ce bizarre récit que fait un écrivain du Céleste Empire, sur les relations de la Chine avec les nations étrangères, et vous verrez si c'est depuis deux ans seulement que la *Chine* est *ouverte :*

« Au temps de Iavang-te (environ 2200 ans avant l'ère chrétienne), un étranger arriva du Midi et apporta en tribut une coupe et des peaux.

» Au temps d'Iléa, des insulaires apportèrent des habits brodés.

» Au temps de Chong (1700 ans avant l'ère chrétienne), les Yegon, dont les cheveux étaient coupés, apportèrent de l'Orient des coffres faits avec des écailles de poissons, des épées et des boucliers. Ils apportèrent du Midi des perles, des dents d'éléphant, des écailles de tortue, des plumes de paon, des oiseaux et des petits chiens.

» Au temps de Chou (environ 1000 ans avant J. C.), la Chine entra en relations avec huit nations barbares.

» Au temps de Han-de-Han (environ 200 ans avant J. C.), plusieurs individus arrivèrent de Canton, de Lou-Whang-ché et d'autres contrées du Midi : les premiers étaient à dix jours de marche de l'empire et les seconds en étaient éloignés de cinq mois. Leurs territoires étaient considérables et bien peuplés, et l'on y trouvait beaucoup de marchandises de prix.

» L'empereur Wou-té (120 ans avant J. C.) envoya des ambassadeurs dans différentes contrées où ils se procurèrent des perles, des pierres fines, des curiosités de diverse nature, de l'or, etc. Ils furent bien accueillis partout où ils se présentèrent, et à partir de cette époque, les articles de cette nature arrivèrent en grande quantité dans l'empire.

» Au temps de Kang-Wien (un siècle avant J. C.), les barbares apportèrent des chevaux. Man-Yen fit poser des palissades de fer pour empêcher les irruptions des étrangers du Midi et de l'Occident.

» Au temps de Soug (600 ans après J. C.), on envoya des ambassadeurs à toutes les nations voisines.

» Au temps de la dynastie de Tang (700 ans après J.-C.), un marché régulier fut établi à Canton, et l'empereur y envoya un officier pour percevoir les droits dus au gouvernement. Les étrangers qui résidaient à Canton recevaient des Chinois de l'or, de la soie, etc. ; ils donnaient en retour des cornes de rhinocéros, des dents d'éléphant, du corail, des perles, des pierres fines, du cristal, des drogueries, etc. Ces marchandises payaient un dixième de leur valeur. »

Un historien prétend que la décadence de l'empire turc a eu pour point de départ le congrès de Carlowitz (1699), où, pour la première fois, le sultan se plia aux formes de la diplomatie européenne, en ad-

mettant la médiation de la Grande-Bretagne et de la Hollande; et il est certain que cette décadence a marché à pas de géant en quelques années, depuis le congrès de Paris (1856) qui a fait entrer la Porte dans le concert européen. N'est-il pas à craindre que l'influence de l'Occident ne soit pas moins fatale à la Chine qu'elle ne l'a été à la Turquie, qu'elle ne l'a été à l'Inde?

Dans les choses de la diplomatie, tout est factice, faux, superficiel, vague; tout est comédie, charlatanisme, duplicité, impuissance. Pour conclure un traité de commerce avec Cromwell, Mazarin chasse du royaume Charles II et le duc d'York, cousins germains de Louis XIV, qui ordonne des réjouissances et fait tirer des salves de coups de canon dans toutes les places frontières. «... Outre cela, écrit le cardinal à l'ambassadeur de France à Londres, le roi a voulu dîner aujourd'hui en public, et vous pouvez penser qu'il sera question d'une manière solennelle de la santé du protecteur. » En même temps, Turenne fait le siége de Dunkerque pour le compte de l'Angleterre; tandis que l'Espagne, non moins obséquieuse, propose au protecteur de l'aider à prendre Calais. On raconte à ce sujet l'anecdote suivante. Cromwell appela un matin à White-Hall l'ambassadeur de France et lui reprocha le dessein qu'avait Mazarin de manquer à sa parole en gardant Dunkerque, qui n'était pas encore prise. Sur les dénégations énergiques de l'ambassadeur, le protecteur tire un papier de sa poche: « Voici, dit-il, un ordre du cardinal !... Je désire que vous fassiez partir tout de suite un exprès pour l'instruire

que je ne suis point fait pour qu'on m'en impose, et que si, une heure après la reddition de Dunkerque, il n'en a pas remis les clefs à Lockhart, j'irai moi-même les lui demander aux portes de Paris. » Ai-je besoin d'ajouter que ces clefs furent remises à lord Lockhart par Louis XIV en personne?

Dans la plupart des traités, il arrive souvent qu'il est à peine question de ce qui avait fait l'objet de la guerre, objet qui change entièrement pendant la durée des hostilités. Parmi les dix traités signés à Utrecht en 1713, il n'en est qu'un seul, celui entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, où il soit fait mention, et encore dans un seul article, de la guerre de la Succession. Par l'article 10, « le roi d'Espagne cède à la couronne de la Grande-Bretagne l'entière propriété de la ville, de la citadelle et du port de Gibraltar, avec toutes ses fortifications, sans aucune juridiction territoriale et sans communication ouverte par terre avec les contrées voisines de l'Espagne, afin d'éviter la contrebande. » A Aix-la-Chapelle, — 1668, — ni dans le préambule du traité, ni dans aucun article, il n'est question des prétentions de la reine de France sur les Pays-Bas, qui avaient été le motif de la guerre, ni de la renonciation de cette princesse à la monarchie espagnole. A Nimègue, la conclusion de la paix fut une véritable mystification, une sorte d'escamotage où la France avait pour compères les députés hollandais, et pour dupes l'Angleterre et Guillaume d'Orange. Point de traité, non plus, qui n'ait soulevé les plus vives protestations. L'Espagne proteste contre le traité de Munster; la

Lorraine proteste contre le traité de Nimègue; les princes protestans protestent contre le traité de Ryswich; le pape, l'Espagne, la maison de Condé, protestent contre le traité d'Aix-la-Chapelle. La cour de Rome avait aussi formulé contre la paix de Westphalie, que l'on regarde comme le fondement de ce qu'on appelle droit public de l'Europe, une protestation trop énergique et trop peu connue pour que nous ne la reproduisions pas en entier :

« ..... Les traités de Munster et d'Osnabruck sont infiniment préjudiciables à la religion catholique, au culte divin, au siége apostolique romain, aux églises inférieures et à l'ordre ecclésiastique, comme aussi à leurs juridictions, autorités, immunités, franchises, libertés, exemptions, priviléges et droits : d'autant que par divers articles d'un de ces traités de paix, on abandonne à perpétuité aux hérétiques et à leurs successeurs les biens ecclésiastiques qu'ils ont autrefois occupés ; on permet aux hérétiques qu'ils appellent *de la Confession d'Augsbourg*, le libre exercice de leur hérésie en plusieurs lieux ; on leur promet de leur assigner des lieux pour bâtir à cet effet des temples, et on les admet avec les catholiques aux charges et offices publics.

» ..... C'est pourquoi, nous, de notre propre mouvement et de notre certaine science, et après mûre délibération, disons et déclarons par ces présentes, que lesdits articles... ont été de droit, sont et seront perpétuellement nuls, vains, invalides, iniques, injustes, condamnés, réprouvés, frivoles, sans force et effet ; et que personne n'est tenu de les observer ou aucun d'iceux, encore qu'ils soient fortifiés par un serment... Et néanmoins, pour une plus grande précaution et autant qu'il est besoin, des mêmes mouvement, science, délibération et plénitude de puissance, nous condamnons, réprouvons, cassons, annulons et privons de toute force et effet lesdits articles... »

Le père Bougeant, après avoir cité cette philippique d'Innocent X, dit qu'on n'y eut aucun égard. Vaine était la protestation; non moins vains furent les traités eux-mêmes, dont depuis bien longtemps il ne reste plus rien ou à peu près rien. Les congrès de Westphalie ont reconnu, il est vrai, la république des Provinces-Unies, qui était solidement fondée depuis soixante et dix ans; ils ont reconnu, — trois cent quarante années après Guillaume Tell, — la république des treize cantons suisses. Mais la Suisse et la Hollande se seraient très-bien passées de cette reconnaissance; de même que la monarchie prussienne n'avait nul besoin, pour exister, d'être reconnue par le congrès d'Utrecht.

Au milieu de toutes ces protestations, il en est une dont nous regrettons l'absence, surtout dans la bouche et sous la plume du souverain pontife : c'est une protestation contre ces nombreux et ignobles traités d'*assiento*, où l'on voyait un roi de France, un roi d'Angleterre, un roi d'Espagne, un empereur d'Allemagne, se réserver une part de bénéfices dans la traite des nègres! Le 27 août 1701, par un traité conclu à Madrid pour dix ans, entre Philippe V et la Compagnie française de Guinée, cette Compagnie s'engageait à fournir annuellement 4800 et en temps de guerre 3000 nègres, *pièces d'Inde, de la mesure ordinaire;* et à payer pour l'introduction de chacun des 4000 premiers un droit d'entrée de 100 livres. L'article 28 de cette convention renferme une clause honteuse : le roi de France et celui d'Espagne s'y réservent chacun un quart dans la traite! Par certains articles du traité d'Utrecht, le roi

d'Espagne cède à la Grande-Bretagne pour trente années le droit exclusif d'introduire les nègres, *el pacto del assiento de negros*, qui avait été attribué, en 1701, à la France; et les mêmes prérogatives qui avaient été concédées à Louis XIV sont accordées à la reine Anne. Philippe V était un négrier; le grand roi, un négrier; l'empereur Charles VI, un peu plus tard, en fondant la compagnie d'Ostende, deviendra, lui aussi, un négrier. Mais n'est-il pas plus triste encore de voir une femme, une reine, dont le règne brille dans l'histoire d'un si vif éclat, spéculer aussi sur de misérables esclaves et vendre de la chair humaine!

IX

LES CONGRÈS. BILAN DIPLOMATIQUE.

« En morale, on ne peut trouver la même certitude qu'en mathématiques. »
(ARISTOTE.)

Au nom de Jupiter, ou bien au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, il a été conclu dans le monde et juré par le Styx ou sur les saints Evangiles, 8397 traités de paix, d'alliance, d'amitié perpétuelles.

Le premier dont il soit parlé dans l'histoire établissait, 1496 ans avant Jésus-Christ, entre douze États de la Grèce, la confédération amphictyonique; et notre statistique s'arrête au traité de commerce signé, le 23 janvier 1861, entre la France et l'Angleterre.

Les quinze siècles qui ont précédé l'ère chrétienne ne nous en présentent que 594. Le dernier fut conclu sept années avant Jésus-Christ, entre le roi Hérode et

Syllæus, premier ministre d'Obodas, roi des Arabes. De Jésus-Christ à la mort de Charlemagne, nous en comptons 442. A mesure que grandit la civilisation, le nombre des conventions diplomatiques tend à s'accroître, sans diminuer en rien la multiplicité des guerres ni l'acharnement des batailles. De l'an 814 à 1731, date du second traité de Vienne, les recueils spéciaux nous en fournissent 5393; de 1731 au traité de Lunéville (9 février 1801), 865; du traité de Lunéville aux traités de la Haye et de Paris (25 avril et 4 mai 1818), 413. Enfin, dans les quarante-trois dernières années, nous avons pu en réunir 690 (1).

Chacun de ces traités présente essentiellement le caractère de la pérennité; chacun d'eux est entouré

(1) Pour ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de nous suivre dans ces explorations aussi neuves qu'intéressantes, nous croyons devoir indiquer les sources où nous avons puisé :

« *Annales ecclesiastici* de Baronius (1588). — *Theatrum Europæum* (1635). — Le *Mercurio,* de Vittorio Siri (1644, 1682). — Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*. Hannover, 1623, in-folio. Cet ouvrage est la thèse présentée pour le doctorat, à l'âge de vingt ans, par le grand philosophe. La femme du recteur de l'Université de Leipzig, ayant trouvé trop jeune l'aspirant au doctorat, Leibnitz ne fut pas reçu. — Jacques Bernard : *Recueil des traités de paix,* depuis l'an 536 jusqu'en 1700. Amsterdam. — Jean du Mont : *Corps universel diplomatique du droit des gens,* de 800 à 1731. Amsterdam, 1726, 1731, 8 vol. in-folio. — Supplément au *Corps diplomatique* de Du Mont, 1739, 5 vol. in-folio. Le premier volume, dû à Barbeyrac, contient l'histoire des anciens traités, depuis 1496 avant l'ère chrétienne, jusqu'en 813 après J. C. Les autres volumes sont de Jean Rousset. — Wenck : *Codex juris gen-*

des formules les plus solennelles, les plus explicites; des garanties les plus solides, des protestations les plus énergiques, des sanctions les plus redoutables. D'où vient donc que leur nombre seul atteste avec tant d'éloquence leur inanité? Nous avons cherché la moyenne d'*éternité* de ces 8397 conventions d'amitié perpétuelle : cette moyenne est d'environ deux ans! Gravés sur l'airain, les traités s'effacent plus aisément que des phrases écrites avec de la craie sur un tableau noir. A peine sont-ils signés, ratifiés, promulgués, qu'il n'en reste déjà guère plus de traces que des fugitives arabesques dessinées hier, avec le bout de votre canne, sur le sable de votre jardin! Les traités semblent tous écrits, comme dans une romance bien connue, *sur une feuille d'églantine;* la brise la plus légère

tium recentissimi, de l'an 1735 à 1772, 3 vol. grand in-8°, publiés en 1781, 1786, 1795. — G. F. de Martens : *Recueil des principaux traités*, de 1761 à 1801, 7 vol. Continué par Ch. de Martens, par Saalfeld et Murhard, cet ouvrage forme jusqu'en 1842 32 vol. in-8°.— Frédéric Léonard : *Recueil des traités de paix*, 1693, 6 vol. — Rymer : *Traités conclus par l'Angleterre, de 1101 à 1654*, 20 vol. in-8°. Voyez encore Lunig, Schmauss, Chalmers.— Koch : *Histoire générale des traités de paix*, continuée par Schöell, 15 vol. in-8°. — Le comte de Garden : *Histoire générale des traités de paix*, 8 vol. in-8° ; ouvrage inachevé. — De Plassan : *Histoire de la diplomatie française*, 7 vol. in-8°. — Voyez les archives des affaires étrangères, etc.

Ces recherches, qui, à première vue, semblent arides, prennent insensiblement un attrait que l'on n'aurait jamais soupçonné; ces énormes et poudreux in-folios deviennent amusants comme un roman.

qui vient à souffler suffit pour *emporter la feuille et le serment.*

De même que les constitutions, les chartes politiques ont toujours leur porte de derrière, leur *article XIV.* Par le traité de Vienne de 1738, le roi de France *s'est obligé de la manière la plus forte à défendre l'ordre de succession dans la maison d'Autriche indiqué dans la pragmatique sanction, à la défendre de toutes ses forces, contre qui que ce soit.* L'empereur Charles VI est à peine mort que le premier ministre de France, le cardinal de Fleury, écrit, dans une lettre du 25 janvier 1741, que « la garantie de la pragmatique sanction donnée par Louis XV à feu l'empereur, *ne l'engageait à rien,* par ce correctif : *sauf les droits d'un tiers...* » Et pour mettre les actes en harmonie avec les paroles, Fleury emploie *toutes ses forces,* — selon les termes du traité de Vienne, — non pas à défendre, mais à attaquer le testament de Charles VI. Cet infortuné monarque avait passé vingt années de sa vie à faire garantir par tous les souverains de l'Europe son testament en faveur de sa fille. Toutes les puissances, qui avaient solennellement juré de maintenir sa pragmatique, n'attendaient même pas que son cadavre fût refroidi pour la fouler aux pieds, pour se coaliser contre Marie-Thérèse. La France, l'Espagne, la Bavière, la Prusse, la Sardaigne, l'électeur palatin, la Pologne, entrèrent dans la ligue. L'Angleterre seule se mit du côté de la reine de Hongrie; sans doute parce que l'Angleterre n'avait rien garanti du tout. La Pologne, qui ne se montrait pas la moins avide ni la moins acharnée, avait *garanti* et *juré*

la pragmatique, plus catégoriquement encore que ses alliés.

« ..... Le roi de Pologne promet, pour lui, ses héritiers et successeurs, que, *sous aucun prétexte quelconque que l'imagination humaine puisse inventer*, il ne s'élèvera jamais contre ledit ordre de succession... »

La langue elle-même témoigne de la fragilité des conventions diplomatiques. On dit fort rarement : conclure la paix; on parle sans cesse de *dicter la paix*, d'*imposer la paix*. Une paix imposée, une paix dictée par le plus fort au plus faible, peut-elle être bien solide? Ne ressemble-t-elle pas aux traités conclus, dans quelque congrès solitaire, au beau milieu d'une forêt, et sous la sanction d'une carabine, entre un paisible voyageur et quelque hardi capitaine?

La plupart du temps, les chefs d'État se soucient tout aussi peu que les chefs de bande des formalités préliminaires, de la dénonciation des hostilités. Les anciens, qui croyaient aux dieux immortels, se préparaient aux combats par des cérémonies religieuses, et se seraient bien gardés de violer le territoire ennemi sans déclaration préalable; la solennelle démarche du fécial était le prélude obligatoire de la guerre. Les barbares, Germains ou Slaves : ces Teutons si vilipendés, ces Huns si méconnus, ces Vandales si calomniés, n'envahissaient pas le monde romain aussi soudainement, aussi brutalement qu'on se l'imagine. Le moyen âge avait ses hérauts; et cette époque classique de la Force professait pour le Droit un respect que l'on ne connaît

plus guère aujourd'hui. C'est le moyen âge, ne l'oublions pas, qui a créé les mots *loyal*, *loyauté*, que ne vaudront jamais notre *légal* et notre *légalité*. Les modernes, qui ne croient point aux dieux immortels, et qui n'ont plus la foi des siècles féodaux, les modernes sont infiniment moins scrupuleux. Pour ne pas parler des soixante dernières années, qui n'appartiennent point encore à la philosophie de l'histoire, et qui nous fourniraient d'innombrables arguments, nous voyons : en 1655, Cromwell attaquer les Espagnols, *sans aucune déclaration de guerre*, et leur enlever la Jamaïque, que l'Angleterre possède encore ; en 1683, Louis XIV envahir, *en pleine paix*, sans motif, sans prétexte, la Flandre espagnole ; faire subsister son armée aux dépens du pays, prendre Courtrai et bombarder Luxembourg ; en 1665, le duc d'York, frère de Charles II, capturer, *sans déclaration de guerre*, 130 vaisseaux hollandais ; en 1678, malgré la signature de la paix à Nimègue, Guillaume d'Orange attaquer à Mons le maréchal de Luxembourg ; en 1634, en 1670 et en 1733, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV envahir, *sans déclaration de guerre*, le duché de Lorraine ; en 1648, la France, au congrès de Munster, vendre à l'Espagne, son ennemie, les Catalans, ses fidèles alliés ; en 1645, au même congrès, le plénipotentiaire Abel Servien avouer en riant à don Diego Saavedra, ministre de l'Espagne, que « ... s'il fallait examiner les droits de la couronne de France sur tout ce qu'elle possédait, ils se réduiraient à peu de chose. »

Nous voyons, en 1660, Louis XIV et sa femme

Marie-Thérèse jurer solennellement *sur la croix, sur les canons de la messe, sur les reliques, sur leur honneur,* d'accomplir fidèlement le traité des Pyrénées, de renoncer à tout droit de succession et d'héritage sur les possessions espagnoles, *à quelque titre que ce soit, connu ou ignoré ;* de n'accorder directement ou indirectement aucune aide au Portugal; et, dès le lendemain, envoyer au Portugal, sur l'avis de Turenne et des trois ministres, Fouquet, Letellier et Lyonne, un secours de 4000 hommes; et, peu après, à la mort de Philippe IV, faire envahir par trois armées, commandées par les maréchaux Turenne, Créqui et d'Aumont, cet héritage, auquel ils venaient de jurer sur la croix, sur les Évangiles, sur les canons de la messe, sur les reliques, sur leur honneur, de renoncer à tout jamais, pour eux et leurs enfants ! Et cette Flandre, brutalement occupée, au mépris des serments les plus sacrés; cette Flandre, acquise par le parjure joint à la violence ; cette Flandre, séculaire ennemie des Français, dont elle différait complétement par la langue, par les mœurs, par l'origine, par l'apparence physique de ses habitants; cette Flandre est restée à la monarchie française, de même que la Franche-Comté, envahie et conquise, elle aussi, sans aucune déclaration de guerre !

Nous voyons, en 1672, l'empereur d'Allemagne signer en même temps, et presque le même jour, un traité secret avec Louis XIV contre la Hollande, et un traité secret avec la Hollande contre Louis XIV; puis faire alliance avec la France; puis signer un nouveau traité contre la France avec l'Espa-

gne et les Provinces-Unies; puis se rapprocher de la France; puis déclarer la guerre à la France en juin 1674. Nous voyons, en 1681, Louvois assiéger Strasbourg sans déclaration de guerre et s'en emparer le 30 septembre. Nous voyons le roi imaginer un nouveau moyen de faire de nouvelles conquêtes, en instituant dans les parlements de Metz, de Besançon, et dans le conseil souverain d'Alsace, des *chambres* dites *de réunion*, chargées d'examiner la nature et l'étendue des cessions faites par les traités de Westphalie, des Pyrénées et de Nimègue, et dont les arrêts complaisants lui adjugent quantité de villes et de seigneuries : arrêts qui révoltent l'Europe entière et qui amènent une nouvelle guerre. — Nous voyons, en 1799, après la rupture du congrès de Rastadt, la Confédération suisse, dont la neutralité avait été regardée comme sacrée, renversée en peu de semaines, montrant ainsi le cas que doivent faire les petits États de la neutralité qui leur est solennellement garantie. Nous voyons, en 1668, l'Autriche et la France signer un traité secret pour se *partager* l'Espagne; en 1732, la Pologne projeter de *partager* l'Autriche; en 1741, la Pologne et l'Angleterre conclure une alliance offensive pour se partager la Prusse; la même année, la France proposer à la Prusse le *partage* de l'Empire, de concert avec la Pologne, qui, au lieu de *partager* la Prusse avec l'Angleterre, consent à *partager* l'Autriche avec la Prusse; en 1757, la France, l'Autriche et la Russie décider, par le traité de Versailles, le *partage* des États prussiens, et accorder d'avance une part du gâteau à la Suède, à la Ba-

vière, à la Hollande et à la Pologne; enfin, en 1772, en 1793 et en 1795, les trois puissances du Nord commencer, continuer et achever le *partage* de cette même Pologne, qui, par l'inflexible loi du talion, après avoir voulu démembrer tous ses voisins, s'est trouvée à son tour définitivement démembrée !

En présence de tous ces faits, que je prends au hasard entre mille autres, vous vous demanderez, monsieur, s'il était bien nécessaire d'écrire depuis trois siècles tant de gros volumes sur le droit des gens; d'imaginer une science nouvelle, de réduire la guerre en principes, de formuler la paix en axiomes. Vous vous demanderez s'il est vrai, comme on le prétend, comme on le croit, comme on l'écrit dans tous les livres, dans tous les journaux, que les traités de Munster et d'Osnabruck aient été le point de départ d'un nouvel état de choses, en constituant un certain *droit public de l'Europe*. Vous vous demanderez à quoi ont pu servir ces solennelles réunions diplomatiques qui ont pris naissance après la guerre de Trente ans : à quoi ont pu servir les *quarante-sept* congrès tenus en Europe depuis le congrès de Westphalie jusques et y compris le congrès de Paris, en 1856.

Et, d'abord, qu'est-ce qu'un congrès? La question peut paraître oiseuse ; elle est des plus urgentes. Depuis deux cent vingt ans qu'on a imaginé ces conférences nouvelles, personne ne sait encore au juste ce que c'est. « ... La nature et les attributs d'un congrès, dit un ministre plénipotentiaire, n'étaient pas même encore parfaitement déterminés en 1814. Les uns voulaient

que le congrès fût le tribunal suprême de l'Europe, avec un pouvoir illimité ; d'autres ne l'envisageaient que comme un centre de négociations, sans formes précises... »

Voici la définition du Dictionnaire de l'Académie :

« Congrès, s. m. *Assemblée* de plusieurs ministres de différentes puissances qui se sont rendus *dans un même lieu* pour y conclure la paix, ou pour y concilier les intérêts de leurs gouvernements. »

Le comte de Garden désigne sous le nom de congrès :

« Une assemblée des plénipotentiaires de plusieurs puissances, à l'effet de traiter d'affaires communes aux divers gouvernements qu'ils représentent. »

Le général Bonaparte a donné une définition plus caractéristique :

« Un congrès est une fable convenue entre les diplomates ; c'est la plume de Machiavel unie au sabre de Mahomet. »

Ces définitions ont le tort de ne rien déterminer. Ce que Garden, l'Académie et Bonaparte disent du congrès pourrait s'appliquer aussi bien à la simple conférence, à toute réunion diplomatique. Chateaubriand, définissant le congrès de Vérone, est peut-être plus près de la vérité :

« Le congrès de Vérone ne fut qu'*une réunion de plaisir*...

» ... Le dépôt d'une note de M. de Montmorency et la rédaction de trois dépêches envoyées en Espagne, voilà tout le congrès. »

Le congrès de Vienne, qu'on appelait ambitieuse-

ment le *conseil de paix de l'Europe*, ne fut également qu'une réunion de plaisir. Ses historiens ne nous montrent qu'une succession de fêtes, ou plutôt de féeries : de brillants carrousels, des chasses, des représentations théâtrales, des tableaux vivants, des bals parés et masqués, où les monarques se mêlaient à la foule. Aussi le prince de Ligne disait-il : « *Le congrès ne marche pas ; il danse.* » Les dépenses extraordinaires pour ces fêtes dépassèrent 40 millions. Quatre cent cinquante-quatre diplomates, sans compter l'Autriche, étaient réunis à Vienne; il y avait plus de cent mille étrangers.

J'ai parlé déjà des magnificences de l'île des Faisans et des vingt-sept carrosses à six chevaux étalés par le cardinal Mazarin. A Munster et à Osnabruck, on voyait les représentants de soixante-six rois, empereurs, princes ou chefs de républiques. A Utrecht, on comptait quatre-vingts Excellences. A Ryswich, on vit apparaître une ambassade brillante du roi de Danemark, qui n'avait pris aucune part à la guerre, et qui n'en prit aucune à la conclusion de la paix. Le mot de Chateaubriand sur le congrès de Vérone est applicable à tous les congrès : ce sont des réunions de plaisir.

Cela est si vrai, que les véritables négociations ont lieu presque toujours dans des conciliabules secrets, entre deux ou trois des plénipotentiaires. Les membres du congrès ne font guère que signer docilement et aveuglément ce qui a été préparé dans des conférences intimes. La plupart du temps, les représentants des diverses puissances ne se réunissent même pas en assemblées générales.

A Munster, les plénipotentiaires agirent séparément et n'eurent point de séances communes. Tout passait par les mains des deux médiateurs, le nonce Fabio Chigi et Louis Contarini, ministre de la république de Venise, qui transmettaient les notes et proposaient des avis conciliatoires. A Osnabruck, il n'y eut même pas de médiateurs, mais quelques conférences partielles.

Le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), élaboré dans une conférence secrète tenue à Paris entre le chevalier Temple et Van Beuning, ambassadeur des Provinces-Unies, fut envoyé *tout dressé* au congrès d'Aix; et tandis que les ambassadeurs de plusieurs puissances, réunies en congrès, attiraient les regards de l'Europe, un simple bourgeois d'Amsterdam stipulait à Paris les conditions de la paix !

A Nimègue, où l'Angleterre et le pape remplissaient l'office de médiateurs, chaque puissance traita séparément de ses intérêts, et il n'y eut point d'assemblée générale prononçant à la majorité des voix. A Ryswich, où l'on vit les plénipotentiaires de l'empereur, de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande, des États secondaires de l'Allemagne, de la Suède, on se réunit à peine une ou deux fois. On avait profité de la distribution commode des appartements du château, pour assigner des salles particulières aux alliés, d'une part, à la France, de l'autre. La salle des médiateurs était au milieu. Mais tout fut décidé dans une entrevue tenue secrètement à Bruckhom, près de Hall en Hainaut, entre le comte de Portland et le maréchal de Boufflers. A Utrecht, où se trouvaient les plénipoten-

tiaires de la France, de l'Angleterre, des Provinces-Unies, du duc de Savoie, du roi de Prusse, de l'empereur, du roi de Portugal, du pape, de Venise, de Gênes, des électeurs de Mayence, de Cologne et de Trêves, de l'électeur de Saxe, de l'électeur palatin, du roi de Pologne, de l'électeur de Bavière, de l'électeur de Hanovre, du duc de Lorraîne, les véritables négociateurs n'assistaient pas au congrès. Le secrétaire d'État Saint-John, — si célèbre depuis sous le nom de lord Bolingbroke, — et le ministre des affaires étrangères, marquis de Torcy, discutaient par correspondance les conditions de la paix. Il y avait un échange incessant de lettres et de courriers entre Versailles et Londres, tandis que les membres du congrès n'échangeaient entre eux que des injures et épousaient ouvertement les querelles de leurs laquais. Ainsi, ces fameux traités d'Utrecht, que l'on invoque si souvent à tort et à travers, sont l'œuvre de deux hommes qui n'avaient pas eu ensemble un seul entretien. C'était bien la peine de réunir dans une ville hollandaise quatre-vingts *Excellences !*

Il en fut à peu près de même au second congrès d'Aix-la-Chapelle en 1748, où la France et l'Angleterre décidèrent de tout, ne prenant pas la peine de consulter l'Espagne et l'Autriche. A Teschen, en 1779, on ne négocia que par notes, ainsi que, vingt ans plus tard, à Rastadt, où les plénipotentiaires ne s'assemblèrent que deux ou trois fois en seize mois. Enfin, au congrès d'Amiens, où devaient se trouver l'Espagne et le Portugal, le gouvernement français éloigna ces

puissances et ne négocia qu'avec la cour de Londres. Vous voyez, monsieur, à quoi se réduit, en définitive, la besogne ordinaire d'un congrès; vous voyez le cas qu'on doit faire de ces *grandes assises de la diplomatie* (1), les espérances qu'on peut fonder sur l'*intervention de ce haut tribunal, pour conjurer des crises imminentes et résoudre les plus graves difficultés* (2). Vous voyez à quoi ont servi, depuis deux cent vingt ans, les quarante-sept congrès tenus en Europe (3), et ce que nous devons attendre des congrès à venir.

L'imposant appareil de ces réunions, la présence des souverains, les cortéges des ambassadeurs, la longueur des délibérations, ne donnent aux traités qui en émanent, ni plus de force, ni plus de durée. Les variations de la politique n'ont jamais été plus sensibles en Europe que depuis la paix de Westphalie, et le dix-

(1) Lire le premier article venu d'un journal quelconque.

(2) Lire une brochure quelconque du premier publiciste venu.

(3) En voici la liste exacte. Nous mettons en capitales les congrès généraux, et en italiques ceux qui intéressent les puissances occidentales.

Congrès de MUNSTER et d'OSNABRUCK, en Westphalie, 1648; — des *Pyrénées*, 1659; — d'Oliva, 1660, qui fonda la souveraineté de la Prusse, commença le démembrement de la Pologne, en donnant à la Suède la Livonie; — de *Breda*, 1667; — d'*Aix-la-Chapelle*, 1668; — de Radzyn, 1670; — de NIMÈGUE, 1678; — de Francfort, 1681; — d'Andrussow, 1684, qui continua l'ébranlement de la Pologne; — d'Altona, 1687; — de RYSWICH, 1697; — de Carlowitz, 1698; — d'UTRECHT, 1713; — de *Bade*, 1714; — de Brunswick, 1714; — d'*Anvers*, 1715; — de Passarowitz, 1718;

huitième siècle surtout nous offre, à cet égard, un curieux spectacle. Les alliances se forment et se rompent du jour au lendemain, sans motif, sans système, sans autre loi que le caprice des souverains, les intérêts personnels de leurs ministres ou les rancunes de leurs maîtresses. La France et l'Angleterre, qui s'étaient combattues depuis la révolution de 1688, se réconcilient dans le but de détrôner ce même Philippe V, pour qui Louis XIV avait, pendant douze ans, épuisé son royaume et risqué l'avenir de son peuple. Le roi d'Espagne projette de renverser ces traités d'Utrecht qui lui ont garanti sa couronne, et devient l'intime allié du prince qui la lui avait disputée avec acharnement. L'Europe se partage entre les deux ligues de Vienne et de Hanovre; toutes les puissances mettent leurs armées sur le pied de guerre, rappellent leurs ambassa-

— de Nystadt, 1721 ; — de CAMBRAI, 1722 ; — de SOISSONS, 1728 ; — de Niemiroff, 1737 ; — d'Abo, 1741 ; — d'AIX-LA-CHAPELLE, 1748 ; — d'HUBERTSBOURG, 1763 ; — de Folkschany, 1772 ; — de Bucharest, 1773, qui fut suivi du fameux traité de Rustchuk-Kainardji, entre la Russie et la Turquie, 21 juillet 1774 ; — de *Teschen*, 1779 ; — de *Paris*, 1782, suivi du traité de Versailles, 1783 ; — de *Versailles*, 1784, qui amène le traité de Fontainebleau, 1785 ; — de Reichenbach, 1790 ; — de *la Haye*, 1790 ; — de Szistowe, 1791 ; — de RASTADT, 9 décembre 1797, 7 avril 1799 ; — d'AMIENS, 1802 ; — d'ERFURTH, 1808 ; — de Jassy, 1809 ; — de PRAGUE, 1813 ; — de CHATILLON, 1814 ; — de VIENNE, 1815 ; — d'AIX-LA-CHAPELLE, 1818 ; — de CARLSBAD, 1819 ; — de *Vienne*, 1820 ; — de *Troppau*, 1820 ; — de *Laybach*, 1821 ; — de VÉRONE, 1822 ; — de LONDRES, 1830-1831 ; — de PARIS, 1856.

deurs respectifs : les mémoires s'échangent, les manifestent pullulent; les écrivains les plus célèbres sont mis en réquisition, et c'est Fontenelle qui rédige les déclarations de guerre. Les congrès de Cambrai et de Soissons viennent au milieu de tout cela attester leur impuissance, et puis tout à coup les deux ligues se dissolvent, et nous assistons au plus étrange chassécroisé d'alliances. Le *traité de Séville* de 1729 met à néant le *traité de Vienne* de 1725, qui sera rétabli quatre ans après par un *second traité de Vienne*. L'Espagne abandonne sans rime ni raison son allié de la veille, concurrent de l'avant-veille, qui redeviendra son ami le surlendemain; elle accorde aujourd'hui aux Hollandais tous les priviléges commerciaux dont hier elle avait réservé le monopole exclusif à la Compagnie autrichienne d'Ostende. Charles VI meurt, et toutes les puissances qui avaient garanti son testament se réunissent pour le déclarer nul et pour détrôner Marie-Thérèse, sans y pouvoir parvenir. Après huit ans de paix, la guerre recommence; mais la politique européenne a changé sous l'influence toute-puissante... d'une épigramme. La France, alliée naguère à la Prusse contre l'Autriche unie à l'Angleterre, devient l'ennemie acharnée de cette même Prusse, qui se rapproche de la Grande-Bretagne ; et Marie-Thérèse n'a pas de plus dévoué défenseur que ce même Louis XV qui, seize ans auparavant, avait soulevé l'Europe contre l'Empire !

Savez-vous, monsieur, combien, dans cette période de deux siècles un quart, qui commence à la paix de

Westphalie, période de congrès et de droit public, combien nous pouvons trouver de traités qui n'aient pas été presque immédiatement violés, en tout ou en partie ? C'est là un bilan que nous avons eu la curiosité de dresser. Le résultat a dépassé toutes nos prévisions, et nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute d'espace, mettre sous vos yeux cet incroyable, cet invraisemblable inventaire. Ce tableau, disposé sur deux colonnes, l'actif et le passif, la convention jurée et l'acte qui la foule aux pieds, la date du traité et la date de la violation, ce tableau, écrit d'une écriture fine et serrée, occupe une longueur de plus de trois mètres, et pourtant nous n'avons tenu compte que des traités un peu importants ! Et nous nous sommes arrêté, saisi de lassitude et de dégoût, à l'entrée de notre siècle ; nous n'avons pas eu le courage d'aller au delà de la paix d'Amiens !

A l'actif de la diplomatie, savez-vous ce que nous constatons ? Savez-vous ce que nous avons pu réunir de traités fidèlement observés, religieusement maintenus ? — Encore une fois, nous déplorons que l'étendue de cette lettre ne nous permette pas de mettre la preuve à côté de l'affirmation, et vous oblige à nous croire sur parole. Eh bien ! monsieur, nous n'avons pu en réunir... qu'UN SEUL ! c'est un traité de commerce ; c'est le fameux *traité de Méthuen*, conclu, le 27 décembre 1703, entre l'Angleterre et le Portugal, et qui, après cent soixante ans, est encore aujourd'hui en vigueur.

C'est, sans contredit, le plus laconique de tous les

traités. Celui des Pyrénées contient 124 articles; ceux d'Utrecht, encore davantage. L'*Acte général* du congrès de Vienne en renferme 121, sans compter 17 traités particuliers. Le traité de Méthuen ne contient que les deux articles suivants :

« Article 1er. Sa Sacrée Majesté Royale Portugaise admet pour toujours en Portugal les draps et autres produits des manufactures de laine de la Grande-Bretagne.

» Article 2. Sa Sacrée Majesté la reine de la Grande-Bretagne admet pour toujours en Angleterre les vins du cru de Portugal. »

Telle est l'unique convention internationale où les mots : *alliance perpétuelle* ne soient pas un mensonge. Depuis cent soixante années, l'Angleterre et le Portugal n'ont jamais vu s'élever entre eux le moindre nuage. Ce traité a immortalisé le nom de Méthuen, ambassadeur anglais à Lisbonne ; de même que la postérité sans doute appellera l'acte du 23 janvier 1861 : le *traité Michel Chevalier Cobden.*

Résumons en deux mots, monsieur, les neuf lettres qui précèdent. Voyons ce qu'il ressort de tous les faits analysés et quelle conclusion se dégage des deux premières parties de cette étude.

Nous avons constaté d'abord la permanence, à travers les siècles, de l'état de guerre, son universalité, sa nécessité, sa fatalité. L'antagonisme n'est point, dans la vie des peuples, un accident; c'est un rapport normal qui n'a subi, depuis des milliers d'années, que

des variations insensibles, et qui a sa cause première dans l'essence de l'âme humaine, sa raison d'être dans la nature des choses. Les progrès de la civilisation, bien loin de le faire cesser, sont venus constamment lui fournir un aliment nouveau, perfectionner ses moyens d'action. Le christianisme, qu'on a nommé une religion de paix, n'a même pu ménager entre les peuples la plus courte trêve; et son principal fondateur n'avait-il pas dit un jour : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre » ?...

Est-ce à dire que, pour formuler une première loi historique, nous emprunterons à un philosophe anglais son axiome célèbre? Non. La formule de Hobbes est incomplète, et partant inexacte. A la maxime : *L'homme est pour l'homme un loup...*, il faudrait ajouter ces trois mots : .... *doublé d'un renard.* Machiavel se rapprochait bien plus de la vérité, dans son idéal du prince : *La Volpe ed il Leone;* et Herder me semble avoir trouvé une excellente formule : « Les guerres sont aussi nécessaires à l'humanité que les vagues au fleuve pour qu'il ne devienne pas un marais stagnant. »

La guerre et la paix, en effet, sont le flux et le reflux de la vie sociale. Supprimez l'une ou l'autre, et vous n'avez plus, au lieu de l'Océan, qu'une mare fétide. La guerre et la paix se supposent l'une l'autre, se complètent, comme les deux oscillations en sens contraire du pendule. L'humanité est une sorte de pendule qui va sans cesse de la guerre à la paix; mais dont les oscillations ne sont point isochrones.

X

LA FRANCE EST UNE EXPRESSION GÉOGRAPHIQUE.

« La Gaule est une expression géographique. »

(CÉSAR.)

Chacun des objets principaux des connaissances humaines traverse, dans son développement, trois grandes phases.

Dans la première, toute d'observation, la science ne se compose que de faits, accumulés sans ordre, sans contrôle : c'est la période empirique.

La seconde est une époque d'examen et de classification. Les matériaux réunis au hasard sont discutés, vérifiés, comparés, choisis et mis en ordre : c'est la période critique.

Après avoir amassé des faits, après les avoir classés, il reste encore à la science à saisir leur enchaînement, à chercher les rapports qui les unissent, à remonter des

effets aux causes, des phénomènes à la loi qui les régit : c'est la période philosophique.

Les faits, la méthode, la loi ; observation, classification, généralisation : tels sont les trois âges de la science.

L'étude du passé en est-elle arrivée à cette troisième phase? Évidemment non ; c'est par le plus étrange abus de langage que l'on donne communément à l'histoire critique un autre nom qui ne lui appartient pas ! La philosophie de l'histoire est tout entière à créer : le premier mot n'en a pas encore été dit ; la première pierre n'en a pas été posée.

La critique elle-même ne date que d'hier; et Vico, qui en a été le précurseur, l'appelait à bon droit : *la scienza nuova*. Voltaire, après lui ; Montesquieu, Herder, Volney, Hume, Gibbon, Niebuhr, ont préparé le terrain que devaient ensemencer plus tard nos illustres contemporains : MM. Guizot, Augustin Thierry, Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc, en France ; Macaulay, Carlysle, en Angleterre ; Gervinus, Mommsen, en Allemagne. Nous oserions presque dire que la critique ne date que de quarante-trois ans ; qu'elle est née le 23 juillet 1820, le jour où paraissait dans le *Courrier français* une première *Lettre sur l'histoire de France*, signée d'un nom obscur, devenu depuis si célèbre. La veille encore, les plus naïves notions historiques régnaient sans conteste. Velly et Anquetil pouvaient impunément faire de Paris au temps de Clodion *la capitale de l'empire français;* nous raconter comment la reine Basine vint visiter *le roi* Childéric, et comment les *beautés françaises furent sensibles aux charmes de ce prince*, qui

avait le *cœur fort tendre;* nous parler des *apanages des enfants de France*, de la première race de nos rois, de la seconde race de nos rois, de la fainéantise de quelques-uns de nos rois. Personne ne doutait que Pharamond ne fût monté sur le *trône de France* en 420, que Pepin le Bref n'eût demandé au pape Zacharie la fameuse consultation sur les droits qu'il pouvait avoir *au trône*, que Clotaire ne se fût écrié en mourant, dans une antithèse digne de Bossuet : « Quelle est la puissance de ce roi du ciel qui fait ainsi mourir les plus grands rois de la terre ! » Tout le monde croyait que le petit clan de vagabonds conduits au pillage de la Gaule par Hlodwig (1) avait procréé seul les vingt-huit millions de Français que l'on comptait en 1820. Chacun était bien convaincu que la civilisation avait été sauvée en 732, entre Tours et Poitiers, par ce Karl, fils de Pippin, que Frédégaire nous montre mettant à feu et à sang toute l'Aquitaine, brûlant Béziers, Agde, Nîmes, dont les arènes conservent encore des traces de l'incendie ; et portant les dévastations et les massacres jusqu'au pied des Pyrénées. C'était bien pis encore lorsqu'il s'agissait des autres contrées ! Il n'y a pas si longtemps que nous commençons à nous douter qu'il est en Europe d'autres

(1) Qu'en 1863 on persiste plus que jamais à appeler Clovis; de même que nous donnons le nom de Guillaume à *William* le Conquérant, celui de Tasse à Torquato *Tasso*, celui de Charlemagne à *Charles le Grand* (Carolus Magnus), celui de Nicolas Machiavel à *Niccolo Machiavelli*, celui de Gracches aux deux *Gracchus ;* enfin, par une corruption plus inexplicable encore, celui d'Ulysse au sage roi d'Ithaque, *Odusseus*.

pays que le nôtre. Arthur Young, dans son *Voyage en France* en 1787, raconte qu'un Français lui demanda si, en Angleterre, il y a des arbres. — Quelques-uns, répondit-il. — Et des rivières? — Oh ! point du tout... — Ah ! ma foi, c'est bien triste... » Tous les historiens traitaient l'histoire à la façon de ce marin qui écrivit sur son journal : « qu'il avait passé à quatre lieues de Ténériffe, dont les habitants lui parurent fort aimables. »

Aussi l'étonnement fut-il profond, et grand le scandale, quand on vit le nouveau venu jeter au rebut toute cette vieille défroque, et déblayer résolûment le terrain des préjugés et des erreurs qui l'encombraient. La *Gazette de France* était indignée; le *Drapeau blanc* affectait un suprême dédain, et plaçait les dissertations du jeune publiciste à côté des monologues de l'acteur Potier, tandis que le *Journal de Paris* le dénonçait à l'autorité comme tramant la dissolution et le démembrement de la France. On sait si ces *Lettres* ont fait depuis lors leur chemin dans le monde !

En dépit des magnifiques travaux qui seront l'honneur de notre siècle, l'histoire n'a point encore acquis la précision et la maturité qui ne peuvent appartenir qu'à la période philosophique de son développement ; elle est restée à l'état d'étude, de recherches, d'investigations, de récit; elle n'est point encore une science, dans l'acception sérieuse de ce mot. Nous avons des histoires, nous attendons toujours l'Histoire. Nous voyons apparaître chaque année de nombreuses et intéressantes monographies, des ouvrages spéciaux d'une incontestable valeur; mais ce ne sont là que d'utiles matériaux,

qu'il serait temps de mettre en œuvre. Le travail d'analyse n'est-il point assez avancé pour que l'on songe enfin à la synthèse?

L'histoire en est au point où en étaient : l'astronomie avant Keppler, Copernic et Newton; la chimie avant Lavoisier et Berzelius; la physique avant Archimède; la zoologie avant Geoffroy Saint-Hilaire; la géologie avant Cuvier; la physiologie avant Harvey. La loi de l'attraction sociale serait-elle plus difficile à formuler que la loi de l'attraction céleste? Nous savons comment se meuvent les astres, et nous ignorons comment se meuvent les peuples! Nous avons pu déterminer la courbe que décrivent les mondes, et nous ne savons absolument rien de l'orbite que parcourent les nations! Pourquoi ne découvrirait-on pas la loi d'agrégation des hommes, comme on a su trouver la loi d'agrégation des molécules d'un corps? Est-ce qu'il n'y a pas une chimie sociale aussi bien qu'une chimie organique ou une chimie minérale? Est-ce que les forces appelées cohésion et affinité ne peuvent agir que sur des gaz, des liquides ou des solides? L'humanité ignore-t-elle ce que c'est qu'une combinaison, un mélange? N'a-t-elle pas ses réactifs, ses décompositions, ses précipités? On a découvert la loi de la circulation du sang dans l'homme : l'histoire attend son Harvey, qui trouve à son tour la loi de la circulation du sang dans les sociétés. L'histoire attend son Archimède, qui nous donne la formule de la dynamique et de la statique politiques. L'histoire attend son Galilée, qui nous révèle le secret de l'équilibre international. Quand l'astronome peut prédire, à une

seconde près, les phénomènes célestes, annoncer les éclipses, déterminer le retour d'une comète, il ne saurait être impossible d'annoncer à l'avance les phénomènes historiques. Toute chose ici-bas a ses lois. « Tous les êtres ont leurs lois, dit Montesquieu. La Divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois; les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois; les bêtes ont leurs lois; *l'homme a ses lois.* » Au lieu de nous perdre, comme on le fait depuis quatre-vingts ans, à la recherche de cette ridicule chimère appelée *les Droits de l'homme*, préoccupons-nous donc un peu plus des *Lois de l'homme.* Dégager ces lois et les rédiger : telle sera la mission de la Philosophie de l'Histoire.

Déjà bien des matériaux sont prêts; il ne manque plus qu'un ouvrier pour les mettre en œuvre. Déjà Vico, Herder, Bossuet, Montesquieu, Voltaire, Augustin Thierry, Guizot, Michelet, et tant d'autres esprits supérieurs, ont extrait et taillé de nombreux blocs de marbre qui gisent disséminés çà et là sur le sol. Il suffirait presque de les réunir pour édifier le monument de l'Histoire philosophique. En attendant qu'il surgisse, pour tenter et mener à bien une pareille entreprise, quelque architecte de génie, nous venons, très-humble maçon, préparer le ciment, gâcher le mortier, et poser du moins quelques assises. Si notre insuffisance nous effraye, un mot de Bernardin de Saint-Pierre nous rassure et nous encourage : « Un enfant, disait-il, un enfant monté sur les épaules d'un grand homme voit plus loin que celui qui le porte. » Que sera-ce si nous avons pour observatoire une pyramide de grands hommes?

Peut-être les idées que nous allons développer dans ces cinq dernières lettres vous sembleront-elles, au premier aspect, bien hardies, bien inattendues. Mais veuillez réfléchir, monsieur, qu'en histoire, ainsi que l'a dit un écrivain que nous serons forcé de citer bien souvent : « Les grandes questions n'éclatent pas tout d'un coup ; longtemps avant de devenir l'objet de l'attention publique, elles se traînent obscurément dans quelque livre où elles demeurent enfouies jusqu'à ce que leur jour soit venu. » Ce qui hier n'était qu'un paradoxe sera demain l'évidence même. Dix années de travaux et de méditations nous ont conduit insensiblement, presque à notre insu, à la conclusion qui va suivre. C'est donc une conviction sérieuse et motivée que vous avez en face de vous.

La critique moderne est loin d'avoir détruit tous les préjugés de la tradition. Le nombre est incalculable des grossières erreurs encore répandues dans tous les livres, dans tous les journaux, dans les discours parlementaires, dans toutes les conversations. L'une des plus solidement accréditées est celle qui considère la région comprise entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, comme le siége immémorial d'une même nationalité, compacte, homogène, continue, malgré ses transformations diverses : nationalité gauloise d'abord, nationalité française ensuite ; unité gauloise précédant la *séculaire* (1) unité française.

La vérité est qu'il n'y a jamais eu d'*unité gauloise*, et que l'*unité française* ne date que d'hier. Je dis unité

(1) Voyez tous les journaux, tous les livres, toutes les brochures.

française, pour me conformer à l'usage qui a consacré ce barbarisme, accepté ce non-sens. L'unité est, de sa nature, chose simple, invariable, inébranlable. Qu'est-ce qu'une unité qui change, qui se modifie, qui s'agrandit, qui se diminue, qui s'allonge, qui se raccourcit; qui devient *un et demi* pour redevenir ensuite *trois quarts?* Avant la récente annexion de Nice et de la Savoie, qui apparemment étaient nécessaires pour compléter l'unité, l'unité française ne se composait donc que de 99 centièmes : ce n'était plus une unité.

Les Gaulois, qui n'occupaient d'ailleurs qu'une partie relativement restreinte de la Gaule, formaient deux races très-distinctes, n'ayant de commun, ni la langue, ni le costume, ni les mœurs. De nombreux témoignages nous l'attestent : Plutarque, Diogène Laerce, Appien, Ptolémée, Dion Cassius et Diodore de Sicile.

« La population des Gaules, dit M. Amédée Thierry, dérivait de quatre sources distinctes, encore reconnaissables au temps d'Auguste, savoir : d'un côté, les Aquitains et les Ligures, étrangers à la famille gauloise; de l'autre, les Celtes ou Galls, et les Belges. »

Les Aquitains différaient des Celtes et des Belges, non-seulement par le langage et les institutions, comme le dit César, mais aussi par la conformation du corps, et ils ressemblaient beaucoup plus aux Ibères qu'aux Gaulois. C'est Strabon qui nous l'affirme (1). Guillaume de Humboldt dit que la langue des Aquitains était la

(1) Τοὺς μὲν Ακουιτανοὺς, τελεώς εξηλλαγμένους οὐ τῇ γλώττῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν, ἐμφερεῖς Ἴϐηροι μᾶλλον ἤ Γαλάταις. (Strabon, liv, IV.)

même que celle des Ibères, et Valère Maxime attribue aux uns et aux autres une certaine communauté de costumes. Ils n'étaient point sortis de la souche indo-européenne, et appartenaient, soit au rameau finnois, soit au rameau caucaso-scythique (1).

Quant aux Ligures, qui habitaient la partie méridionale, entre les Cévennes et les Alpes, voici ce qu'en dit M. Amédée Thierry :

« Les grands traits du caractère national ne s'effacèrent point, et le Ligure se distingua toujours du Gaulois, soit par ses tendances morales, soit par ses institutions les plus importantes. »

Enfin, on se rappelle le début du premier livre des *Commentaires* de César :

« La Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux que nous appelons Gaulois. *Ces nations diffèrent entre elles par le langage, les mœurs et les lois* (Hi omnes linguâ, institutis, legibus, inter se differunt). »

Parlant du siége de Bibrax (pays rémois) par les Belges, César dit que leur manière d'assiéger est *semblable à celle des Gaulois*... Ailleurs, quand tous les peuples belges se liguent contre le conquérant, celui-ci charge les Senonais et les autres Gaulois, *voisins de la Belgique*, de les épier... Il apprend, par ses espions sénonais, que la plupart des Belges étaient d'origine germaine (2)...

(1) Alfred Maury.

(2) « ..... *Sic reperiebat : plerosque Belgas esse ortos a Germanis...* »

César avait donc raison de dire que le mot Gaule n'avait qu'une acception purement géographique, mot qui, appliqué à l'Italie, est devenu si fameux dans la bouche de M. de Metternich. Ce qui était vrai de la Gaule l'était et l'est encore tout autant de l'Italie. Encore ce nom d'Italie ne s'appliqua-t-il longtemps qu'à cette portion de la presqu'île que limitent au nord le Rubicon et l'Œsar ; ni la Gaule cisalpine, ni la Ligurie, n'en faisaient partie (1). Il y a plus : même après leur absorption, les Italiens conservèrent encore longtemps leur indépendance intérieure, leur gouvernement, leurs lois, leurs magistrats et leurs tribunaux... Mais revenons à la Gaule.

Voici encore un passage significatif de Strabon :

« Les plus anciens géographes ne bornaient pas l'Ibérie à la chaîne des Pyrénées... Lorsque, plus tard, on considéra principalement les limites naturelles, on fit rétrograder l'Ibérie jusqu'aux Pyrénées, et tout le pays compris entre cette chaîne de montagnes et le Rhin fut attribué à la Gaule. La science géographique consacra ce nouveau système ; mais l'ancien impliquait évidemment la présence, au nord des Pyrénées, d'une population de sang ibérien assez considérable pour constituer un grand appendice à l'Ibérie. »

Ces diverses nationalités ont-elles fini, du moins, par se fondre l'une dans l'autre et par n'en plus former qu'une seule? Jamais.

A partir de la conquête romaine, la géographie et l'histoire continuent à constater, non-seulement une différence entre les Belges, les Celtes, d'une part, et les

(1) Amédée Thierry.

Aquitains et les Ligures de l'autre; mais encore une rivalité persistante entre ces deux familles d'origine gauloise, les Belges et les Celtes. M. Amédée Thierry a longuement raconté, dans son Histoire, *les inimitiés héréditaires des races gauloises.* A l'avénement de Galba, il fut frappé en l'honneur de cet empereur une médaille dont le revers offre trois têtes de femmes, avec l'inscription : *les trois Gaules.*

L'historien Sulpice Sévère nous apprend qu'au cinquième siècle de notre ère, il se parlait encore en Gaule, — indépendamment des langues ligurienne et aquitanique, — deux idiomes gaulois bien distincts (1). Des trois langues dont nous parle César, deux subsistent encore : le celtique et l'aquitain (bas breton et basque).

Voilà pour l'antique et fausse tradition d'une nationalité gauloise. Montrons maintenant le caractère tout récent et non moins factice de la nationalité française.

Ce mot de Français ne nous appartient même qu'en vertu d'une fiction. « La bande de Clovis, dit M. Guizot, ne se composait que de 5000 à 6000 hommes, et elle se fixa surtout au delà de l'Escaut. » Ce n'est pas d'elle que descendent le plus grand nombre d'entre nous, et M. Augustin Thierry le constate d'une façon très-significative :

« La nation de l'Europe actuelle, à laquelle il convient de fonder

(1) « ... *Tu verò... vel celticè, aut, si mavis, gallicè loquere, dummodo jam Martinum loquaris.* » (Sulpice Sévère.)

son histoire sur l'histoire des tribus frankes de la Gaule, ce n'est point la nation française, c'est la nation belge. »

Ailleurs, il dit encore :

« Charlemagne, quelle qu'ait été l'influence de son génie administratif et de son instinct civilisateur, ne représentait, au plus haut de sa puissance, qu'*une nationalité extrêmement restreinte.* »

M. Guizot, de son côté, dit qu'au onzième siècle, le sol *que nous appelons français* était couvert de petits peuples, de petits souverains à peu près étrangers les uns aux autres, et que l'unité politique n'était pas plus réelle que l'unité nationale. A la fin du siècle suivant, à l'avénement de Philippe-Auguste, la *séculaire* unité française se composait, en tout et pour tout, de cinq de nos départements. Le quart de notre France actuelle, — vingt-deux départements, — était complétement étranger à la France de Louis XIV. Onze départements sont français depuis moins d'un siècle : Strasbourg depuis soixante-dix ans ; Mulhouse depuis soixante-cinq ans ; une partie du département de l'Ain depuis quarante-huit ans ; Avignon, depuis soixante-douze ans ; la Lorraine, depuis quatre-vingt-dix-sept ans ; la Corse, depuis quatre-vingt-quinze ans ; Nice et la Savoie depuis trois ans. Près des deux tiers de l'empire n'étaient pas encore français au quinzième siècle ! Que venez-vous donc parler de la *séculaire* unité française ? « Les esprits médiocres, dit l'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, ont le goût de l'uniformité. L'uniformité est si commode ! Si elle fausse tout, du moins elle tranche tout. De là vient que nos auteurs

d'histoires *visent à l'unité historique ;* il leur en faut une à tout prix ; ils s'attachent obstinément à *un seul nom de pays* ou *de peuple;* ils le suivent à travers les temps, et voilà pour eux le fil d'Ariane. »

« En France, disait M. Batbie, dans sa leçon d'ouverture du cours de droit administratif à la Faculté de droit de Paris, le 17 novembre 1863, nous avons une partie de nos concitoyens qui vient du nord, une autre qui vient du midi ; *nous sommes un peuple mixte*, et je dois dire que jusqu'à présent les législateurs nous ont traités comme si nous étions tous des méridionaux. »

Les géographes ou les ethnologistes vont bien plus loin. A leurs yeux (voir notamment Balbi) il y a encore en France, à l'heure qu'il est, deux espèces ethnologiques et trois races principales : l'espèce *sémitique* et l'espèce *scythique*. La première comprend la race celtique, la race pélasgienne et la race arabe ; la seconde, la race germanique. La race celtique se divise en deux familles : 1° la branche gallique et la branche kimrique ; 2° la branche ibérienne, qui se partage en deux sous-branches, les Aquitains et les Ligures. La race pélasgienne se compose de deux familles : 1° la famille grecque-ionienne, qui habite une partie de l'ancienne Provence ; 2° la famille gréco-latine, qui occupe la Corse. La race arabe embrasse toute la population juive, et la race germanique, l'Alsace et la Lorraine.

M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, disait dans une circulaire officielle du 16 août 1862, insérée au *Moniteur universel* du 21 août :

« Avant 89, chacune de nos provinces avait conservé plus ou

moins *son autonomie,* et à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de *véritables Etats* souverains, qui traitent d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation nationale, une cour princière, protectrice des sciences et des arts, et entretiennent des relations diplomatiques, soit avec la France, soit avec l'étranger. »

En allant au fond des choses, nous serions donc obligé de constater cette vérité, que, de même que la Gaule aux yeux de Jules César; de même que l'Italie pour M. de Metternich; de même que l'Espagne, qui est une agglomération d'États divers dont aucun n'a encore fait le sacrifice de son histoire et de ses gloires, où l'on est Andalous ou Castillan avant d'être Espagnol; de même que l'empire d'Autriche, qui comprend à la fois : des Allemands, des Tchèques, des Polonais, des Ruthènes, des Slovènes, des Croates, des Serbes, des Bulgares, des Italiens, des Grecs, des Madgyares, des Tsiganes, etc.; de même que toutes les nations actuelles de l'Europe où l'on aperçoit encore clairement l'existence de plusieurs peuples dans l'enceinte géographique qui porte le nom d'un seul, nous serions obligé de constater que la France, avec ses diverses nationalités non encore éteintes, — nous le prouverons plus loin, — LA FRANCE EST UNE EXPRESSION GÉOGRAPHIQUE.

XI

COMMENT FINISSENT LES NATIONALITÉS.

« C'est la plus désastreuse époque dans l'histoire des habitants de la France méridionale que celle où ils devinrent Français. » (AUGUSTIN THIERRY.)

« Le peuple de Normandie faisait, quoique inutilement, de grands efforts pour repousser les *envahisseurs* (les Français)... Les bourgeois de Rouen souffrirent toutes les extrémités de la famine avant de songer à capituler. » (AUGUSTIN THIERRY.)

« Les Bordelais n'avaient pas le cœur français; ils regrettèrent bien longtemps la domination anglaise. » (HENRI MARTIN.)

« Ah! seigneur, par contrainte et sur menace de mort, on nous a fait devenir Français; mais, tout en faisant ce serment, toujours en nos cœurs nous avions *réservé notre foi à notre naturel seigneur le roi d'Angleterre*, et pour chose que nous ayons dite et faite, nous ne demeurerons jà Français. » (*Réponse des seigneurs aquitains.*) (FROISSART.)

« ... *Eam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat* (1). » (TACITE.)

A l'exception du Portugal, de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse, il n'existe plus en Europe une

(1) « L'histoire a pour loi de n'oser rien dire de faux et de n'oser rien taire de vrai. »

ɜule nationalité. Jamais le mot n'a été si souvent pro-
oncé que depuis que la chose semble être devenue
ıtrouvable. Tous les États, grands ou petits, ne sont
u'un composé, souvent informe, d'éléments hétéro-
ènes : une macédoine de peuples, un arlequin ethno-
ogique, une mosaïque sociale. « Il n'en est pas un
eul qui ne présente encore des traces vivantes de la
liversité des races d'hommes qui, à la longue et sous
'empire de la force, se sont agrégées sur son terri-
oire. » Partout il y a mélange; nulle part cette réunion
l'éléments disparates n'est arrivée à l'état de combi-
naison. Le rapiéçage peut être plus ou moins artistement exécuté, les coutures peuvent être plus ou moins habilement dissimulées, les nuances plus ou moins heureusement fondues en une seule; mais chaque morceau garde une certaine identité, chaque couleur donne son reflet particulier, et il vient un moment où une déchirure se produit. Vous aurez beau faire, un Écossais sera toujours Écossais, un Breton sera toujours Breton. L'annexion la plus facile ne devient jamais une fusion. Les individualités nationales gardent perpétuellement leur cachet propre, et depuis si longtemps qu'elles soient mortes, elles finissent par ressusciter.

Nous sommes à la veille — ou à l'avant-veille — d'une de ces résurrections générales qui, à de longs intervalles, ont plus d'une fois déjà modifié la constitution de l'Europe et du monde. De nombreux symptômes nous l'annoncent, en dépit du mouvement unitaire de l'Italie et de l'Allemagne, qui n'est que le

dernier effort d'un système voisin de sa chute. Les agglomérations de peuples sont bien près d'avoir fait leur temps, l'heure des nationalités ne tardera pas à sonner. Le régime de concentration en est à son apogée; il ne peut plus que décroître, et nous n'hésitons point à prédire sa mort prochaine. Panslavisme, pangermanisme, panitalianisme, pangallicisme, panbritannisme, panhispanisme, panscandinavisme : toutes ces formes d'une même idée, tous ces noms divers d'une même chose, disparaîtront dans un avenir peu éloigné. Toutes ces unités se fractionneront, comme s'est fractionnée l'unité hellénique d'Alexandre, comme s'est fondue en un clin d'œil l'unité romaine, comme s'est désagrégé l'empire de Charlemagne. Ce mot de *nationalités*, qui est dans toutes les bouches, que tout le monde invoque sans le comprendre ; qui est pour les uns un *principe*, pour les autres un *sentiment*, et qui pour nous est un *fait ;* ce mot, écrit sur les bannières de tous les partis, a une signification et une portée que ne lui supposent guère ses plus fervents adorateurs.

On répète à tout propos et hors de propos aujourd'hui : *Nationalité!* comme en 1830 on disait : *la Charte!* et en 1848 : *la Réforme!* C'est bien d'une charte ou d'une réforme qu'il s'agit! Il s'agit d'une de ces transformations radicales qui, une fois en mille années, renouvellent la face du continent. Et cette révolution, la *Revue des deux mondes* semblait la pressentir, quand elle disait naguère : « Pour mettre rigoureusement en pratique le principe des natio-

nalités, il faudrait morceler l'Europe presque entière (1). »

Depuis quarante ans, bien des tentatives partielles de résurrection nationale ont eu lieu en Europe, aux applaudissements de la France et de l'Angleterre. Les deux grands États occidentaux, vrais chevaliers errants, se sont voués à la défense de la nationalité veuve et du peuple orphelin. Ils ont affranchi la Grèce, affranchi la Lombardie, affranchi l'Égypte, affranchi la Turquie, affranchi la Roumanie, affranchi les îles Ioniennes, affranchi le Montenegro, affranchi le Mexique; ils voudraient aujourd'hui affranchir la Pologne. Est-il donc nécessaire qu'ils aillent chercher si loin des peuples orphelins à protéger, des nationalités veuves à défendre? Pourquoi donc, alors qu'ils voient très-bien la Pologne qui est dans l'œil de leur voisin, ne distinguent-ils pas du tout l'Irlande ou l'Algérie qui est dans le leur? Il n'est pas une seule des puissances européennes qui n'ait sa Pologne. L'Autriche, à elle seule, en a quatre ou cinq. La Prusse a sa Pologne; la Turquie a sa Pologne; la Suède a sa Pologne; le Danemark a sa Pologne; l'Italie a sa Pologne qui s'appelle Naples (2). Pourquoi donc ceux-là mêmes qui sont les

(1) Chronique de M. Eugène Forcade, du 15 août 1860.

(2) « On se plaint d'être gouverné par des étrangers. L'unité italienne, si l'on prend ce mot dans le sens de fusion, me paraît une impossibilité... A mon avis, s'il est un fait incontestable, c'est que ce pays-ci tient à son autonomie... Il n'y a pas de plus grandes différences entre les Français et les Anglais, qu'il n'en existe entre les Piémontais et les Napolitains! » (Correspondance du *Times*.)

plus sympathiques à l'unité italienne se montrent-ils les plus hostiles à l'unité slave? En quoi cette dernière aurait-elle moins sa raison d'être que l'unité française, que l'unité britannique?

« Les Slaves, dit un de nos plus savants ethnologistes, M. Alfred Maury, constituent certainement de toutes les races indo-européennes *celle qui a le plus d'unité, et que les croisements ont le moins altérée.* » Le célèbre historien allemand Frédéric de Raumer dit, de son côté : « On voit bien qu'il existe une ressemblance remarquable entre les Polonais et les Russes. » Aussi avons-nous quelque peine à comprendre qu'un *empire uni de Russie et de Pologne* puisse être moins légitime que le *royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, que le royaume uni de Suède et de Norvége, que l'empire français, composé de quinze nations distinctes, ennemies, dont la plupart différaient entre elles d'origine, de race, de langage, de religion, de mœurs, et qui s'appelaient : la nation *française*, la nation *normande*, la nation *angevine*, la nation *poitevine*, la nation *bretonne*, la nation *gasconne*, la nation *auvergnate*, la nation *béarnaise*, la nation *toulousaine*, la nation *provençale*, la nation *dauphinoise*, la nation *bourguignonne*, la nation *lorraine*, la nation *alsacienne*, la nation *flamande*.

Décomposons cette unité britannique et cette unité française; racontons en quelques mots l'histoire de leur formation. Voyons comment les nationalités finissent, pour apprendre ensuite comment elles renaissent.

« Quand on veut se faire une idée juste des moyens

par lesquels se sont formés ces grands empires qui ont englouti tant d'autres États, dit M. Daru, il ne faut pas se tenir immobile au point qui est devenu le centre de la monarchie. On s'exposerait à juger les événements avec partialité, parce que, sans s'en apercevoir, on finit par céder à l'ascendant de la puissance envahissante. Il faut se transporter par la pensée dans les provinces envahies, se faire concitoyen des peuples vaincus, pour voir ce que la résistance leur a coûté d'efforts, et la réunion, de sacrifices. »

C'est en 1282 qu'Édouard Ier franchit les hautes montagnes de la Cambrie septentrionale et défait le chef des Gallois, Lewellyn, dont la tête est placée sur une pique au sommet de la tour de Londres, tandis que son frère est pendu et coupé en quartiers. Une grande partie des habitants du pays émigrent en France, où ils forment pendant un siècle les *Compagnies* de routiers dont les ravages sont devenus célèbres. Ceux qui restent refusent presque tous de servir la cause de leurs oppresseurs, et cent dix-huit ans après l'invasion, une insurrection formidable parvient à lutter depuis 1400 jusqu'en 1416 contre les étrangers. Près d'un siècle plus tard, c'est le drapeau cambrien qui assure le triomphe de Henri de Lancastre, descendant des anciens princes du pays de Galles. Henri VIII, pour récompenser ses compatriotes d'avoir placé son père sur le trône d'Angleterre, entreprend de détruire leurs coutumes, les restes de leur état social et jusqu'à leur langage. Il interdit la traduction des Écritures en cambrien, et fait rechercher et détruire tous les manus-

crits, tous les documents historiques, toutes les archives du pays. Vains efforts ! l'idiome cambrien existe encore, ayant survécu seul à tous les autres dialectes de l'ancienne langue bretonne. Ni les Stuarts, ni Cromwell, ni la maison de Hanovre, n'ont pu vaincre ces farouches montagnards, qui n'ont point renoncé, à l'heure qu'il est, à leurs souvenirs, à leurs longues espérances, toujours déçues, jamais abandonnées ; et qui n'attendent qu'une occasion pour relever la tête et reconquérir leur indépendance.

L'Écosse ne s'est montrée ni moins énergique ni moins opiniâtre. Entre la désastreuse bataille de l'Étendard (1138) et la défaite des Jacobites à Culloden (1746), il ne s'est pas écoulé moins de six siècles. Rappellerai-je les noms de Wallace et de Robert Bruce, ces rois héroïques qui avaient pour palais des forêts, des marais, des gorges de montagnes, où ils étaient poursuivis par des chiens dressés à la chasse de l'homme ? Vainqueurs à Bannock-Burn, vaincus à Flodden, triomphants à Naseby et à Newcastle, défaits par Cromwell à Dunbar, les Écossais ne se découragent jamais. Ils s'insurgent contre Charles Ier, ils se soulèvent contre les républicains, ils prennent les armes contre la restauration, ils se rangent du côté de tous les prétendants. Aux batailles succèdent les exécutions et les massacres. Après la déroute du pont de Bothwell (1686), on vit tous les soldats de l'armée anglaise entrant à Édimbourg, porter au bout de leurs piques des têtes et des mains coupées. De vieilles et touchantes romances ont conservé le souvenir de cette sanglante

aille, et aujourd'hui encore (1) les paysans se découvrent la tête en passant près des pierres noircies qui risquent çà et là, sur les collines et dans les marais, sépulture des puritains du XVIIe siècle. On sait, enfin, l'Angleterre n'a pu enlever aux soldats écossais partie de leur costume national et leur cornemuse traditionnelle.

uant à l'Irlande, voilà tantôt sept cents ans qu'elle aye de secouer le joug, sept cents ans que se pour- cette guerre d'extermination, auprès de laquelle revendication polonaise et les cruautés moscovites aissent des jeux d'enfants. « L'heure où cette que- e sera terminée, dit un historien, est dans un avenir on ne peut prévoir ; car, malgré le mélange des

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire quelques frag- s d'une de ces antiques romances inspirées par le désastre du de Bothwell :

" O Billie, Billie, bonny Billie,
Will ye go to the wood wi' me?
We ll cà' our horse home masterless,
An' gav them trow slain men are we."

" O no! o no! says Earlstoun,
For that's the thing that manna be;
For I am sworn to Bothwell hill,
When I maun either gae or die."

. . . .

" Now, farewell, father, and farewell, mother,
And fare ye well, my sisters three;
An' fare ye well, my Earlstoun,
For thee again I'll never see!"

. . . .

" Alang the brae, beyond the brig,
Many brave man lies cauld and still;
But lang we'll mind, and sair w'ell'rue
The bloody battle of Bothwell hill."

er Scott, *Minstrelsy of the scottish Border*, vol 1er, p. 254.)

races et les transactions de toute espèce amenées par le cours des siècles, la haine du gouvernement anglais subsiste, comme une passion native, dans la masse de la nation. Depuis les jours de la conquête, cette race d'hommes a constamment voulu ce que ne voulaient pas ses maîtres, détesté ce qu'ils aimaient et aimé ce qu'ils détestaient. Elle, dont les malheurs avaient été en partie causés par l'ambition des papes, elle s'est attachée aux doctrines du papisme avec une sorte de fureur dès que l'Angleterre s'en est affranchie. » Où en est aujourd'hui le travail de l'assimilation? La statistique suffit pour nous le dire. En 1841, la population de l'Irlande était encore de 8 175 124; en 1851, elle descend à 6 552 385; en 1861, elle n'est plus que de 5 764 543. C'est une diminution de 2 millions et demi d'habitants en vingt années!

La formation de l'unité française n'a été ni moins longue ni moins douloureuse, et la lutte a revêtu parfois un caractère d'acharnement qu'on ne retrouve peut-être au même degré ni en Irlande ni en Pologne. Les diverses nationalités ne se sont point laissé vaincre sans une résistance énergique, et celles-là mêmes dont l'assimilation fut le plus rapide, — la Normandie, l'Anjou, la Touraine, l'Auvergne, — avaient lutté d'abord avec un incontestable héroïsme. La Normandie ne succomba que sous les efforts réunis des Bretons, des Manceaux, des Angevins, des Poitevins et des Français. Les coalisés enlevèrent d'assaut le mont Saint-Michel, Avranches; brûlèrent toutes les villes et bourgades, saccagèrent les Andelys, Évreux, Domfront,

Lisieux, et mirent le siége devant Rouen, qui ne se rendit qu'après avoir enduré toutes les horreurs de la famine. C'est ainsi qu'a commencé la *belle et séculaire unité française!*

Ce fut bien autre chose dans le Midi. Les populations du sud de la Loire n'avaient jamais voulu être associées à celles qui vivaient au nord de ce fleuve. Au commencement du XIIIe siècle, toute l'ancienne Septimanie et une partie de l'Aquitaine furent affligées de la plus meurtrière des incursions frankes. Je veux parler de la guerre des Albigeois, où l'on aurait grand tort de voir une querelle religieuse. La haine du nom français était la passion nationale des peuples compris entre le Rhône, la Méditerranée et la Garonne. Jamais ce nom ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse (*Frances bevedor*, *fols Frances*). Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vînt reprendre son héritage et *se faire un pont de cadavres français*. Durant la minorité de Louis XI, il se forma une grande confédération depuis le cours de la Vienne jusqu'aux Pyrénées, dans le but de repousser les envahisseurs. Lors du mariage de Béatrix, fille du comte de Provence, avec Charles d'Anjou, l'aversion des Provençaux pour un *comte étranger*, *surtout de race française*, n'était pas douteuse (1). « Puissions-nous mourir tous, dit un troubadour, plutôt que de tomber dans un pareil état! » Et, jouant sur le nom de son pays, il

(1) « *Provinciales Francos habent odio inexorabili.* » (Math. Pâris.)

ajoutait qu'on ne devait plus l'appeler *Proensa* (le pays des preux), mais *Faillensà* (le pays des lâches), puisqu'il souffrait qu'une domination étrangère remplaçât un gouvernement national. D'autres poëtes s'adressaient dans leurs vers au roi d'Aragon, l'ancien suzerain de la Provence, pour l'inviter à venir chasser les usurpateurs de ses terres. D'autres encore excitaient le roi d'Angleterre à se mettre à la tête d'une ligue contre les Français. Quand on apprit la captivité de Louis IX et de Charles d'Anjou, la joie fut universelle en Provence. On disait que Dieu avait opéré ce miracle pour sauver la liberté du pays. Aix, Arles, Avignon, Marseille, se préparent à la guerre. Mais, à son retour, Charles d'Anjou fait cruellement expier à toutes ces villes leurs velléités indépendantes. Les Marseillais, une première et une seconde fois vaincus, se relèvent une troisième, et soutiennent un nouveau siége qui ne leur est pas moins funeste. C'était fait de la Provence! Elle ne recouvra jamais son ancienne liberté, ni la haute prospérité et la richesse qui en étaient le résultat. La vieille civilisation des provinces méridionales reçut un coup mortel par leur réunion forcée à des pays bien moins avancés en culture intellectuelle, en industrie et en politesse. La poésie classique du Midi et même la langue qui lui était consacrée, périrent en Languedoc, en Poitou, en Limousin, en Auvergne et en Provence (1). Le mouvement vers l'unité est, comme on le voit, un retour à la barbarie.

(1) Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc.*

La Guyenne et la Gascogne résistèrent bien plus longtemps que le Languedoc et la Provence. Pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, les seigneurs de ce pays se tinrent comme en observation entre les deux puissances rivales. Un jour, au XIVe siècle, un envoyé du roi de France mettant le comte Gaston de Foix en demeure de prendre parti et lui reprochant ses tergiversations, celui-ci lui répondit :

« ... Si je me suis excusé et retenu de m'armer, j'ai eu raison et droit de le faire, car la guerre du roi de France et du roi d'Angleterre ne me regarde en rien. Je tiens mon pays de Béarn, de Dieu, de l'épée et de naissance. » (Froissart.)

Les deux rois faisaient de grands efforts pour s'attacher les seigneurs aquitains. Il n'y avait pas si petit châtelain de Gascogne qui ne fût courtisé par messages et par lettres scellées du grand sceau de France ou d'Angleterre. Pour s'assurer l'alliance du seigneur d'Albret, chef d'un petit territoire formé de landes et de bruyères, Charles V lui donna sa sœur en mariage. Le sire d'Albret vint à Paris ; mais, au milieu des fêtes royales, il disait à ses amis :

« Je me maintiendrai Français, puisque je l'ai promis ; mais, par Dieu ! je menais meilleure vie, moi et mes gens, quand nous faisions la guerre pour le roi d'Angleterre. »

Tandis que la noblesse hésitait entre les deux rois, la bourgeoisie tenait à la souveraineté de l'Angleterre, par l'idée généralement répandue que celle de la France devait amener infailliblement la ruine de toute liberté

municipale. Ce n'est pas d'aujourd'hui, vous le voyez, monsieur, que les Français ont la réputation de tenir en médiocre estime la liberté !

La terreur superstitieuse produite par la rapidité des triomphes des Français et par la présence de Jeanne d'Arc n'empêcha pas la Guienne de tenir longtemps contre les armées françaises. Les citoyens de Bordeaux surtout, qui tenaient à leur liberté municipale, soutinrent un siége de plusieurs mois. Bayonne se rendit la dernière. Malgré la capitulation de la plupart des villes, le pays fut traité en territoire conquis. Aussi les bourgeois sollicitèrent-ils bientôt du roi d'Angleterre un secours qui les aidât à chasser les *étrangers*. (Monstrelet.)

Il y eut de grands débats à Bordeaux, dit ce chroniqueur, sur le traitement à infliger aux officiers et aux gens d'armes du roi de France. On ouvre les portes à Talbot qui, avec les barons du Bordelais et 4000 hommes venus d'Angleterre, n'a pas de peine à reconquérir toutes les places fortes. Chose étrange et qui atteste l'aversion du pays entier pour les Français ! le roi Charles V, qui accourt avec une nombreuse armée, essaye vainement de lier des intelligences avec les habitants. *Personne*, dit Monstrelet, *ne consent à conspirer en sa faveur*. Il ne trouve pas dans cette grande cité un seul partisan. Il est obligé de prendre d'assaut toutes les villes, toutes les bourgades; de faire décapiter tous les soldats pris les armes à la main, de prendre Bordeaux par la famine. Et, lorsque la ville réduite aux dernières extrémités, investie de toutes parts, ne semblait plus pouvoir résister longtemps, c'est la garnison

anglaise qui demande à capituler, et qui *y contraint les habitants*. Ceux-ci préféraient s'ensevelir sous les ruines de leurs maisons. Un siècle après cette dernière conquête, beaucoup d'hommes y regrettaient encore le gouvernement anglais. Après la Guienne, ce fut le tour des comtés d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac, de Castres, qui implorèrent vainement l'aide de l'Angleterre. Louis XI fut impitoyable pour les vaincus. Une armée française vint assiéger dans Lectoure le comte d'Armagnac (1473) ; la ville fut emportée d'assaut, mise à feu et à sang. Le comte périt dans ce massacre, et sa femme, grosse de sept mois, fut contrainte par les officiers du roi de France de prendre un breuvage abortif, qui la fit mourir en deux jours (1). Un membre de la famille d'Albret, fait prisonnier, eut la tête tranchée à Tours, et peu de temps après, un bâtard d'Armagnac, qui entreprit de relever la fortune de son pays et réussit à reprendre quelques places, fut vaincu, condamné et mis à mort ! Enfin, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, à qui on supposait de semblables desseins, eut la tête tranchée à Paris, aux Piliers des Halles, et ses enfants, placés sous l'échafaud pendant son supplice, furent arrosés du sang de leur père. Cette sanglante leçon ne resta point vaine pour les Gascons ; et, bien qu'il leur arrivât souvent de tourner les yeux de l'autre côté de l'Océan, d'où l'on espérait voir revenir avec des secours les seigneurs réfugiés en Angleterre, personne n'osa plus tenter ce qu'avaient entrepris

(1) Dom Vaissette.

les d'Armagnac. La Gascogne demeura forcément française, comme le Languedoc, comme la Provence; comme plus tard la Bretagne, la Flandre, la Franche-Comté et la Lorraine. Les historiens purent parler impunément du joug anglais brisé, de ces belles provinces délivrées, et nos publicistes contemporains peuvent nous vanter à satiété la *belle et séculaire unité française!*

Raconterai-je, enfin, le martyrologe de la Lorraine, dont l'absorption, commencée en 1552, n'a pu être achevée qu'en 1766; de la Lorraine que la France a traitée, deux siècles durant, avec une épouvantable cruauté, qui efface toutes les horreurs commises par l'Angleterre en Irlande et par la Russie en Pologne? Je me bornerai à citer deux ou trois témoignages contemporains, et à renvoyer le lecteur au beau livre de M. le comte d'Haussonville : *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.*

Voici d'abord un tableau tracé par le marquis de Beauvau :

« Les paysans se trouvèrent réduits à une si déplorable misère, que personne n'osa plus cultiver; toutes les terres restèrent en friche. La désolation vint à un tel point, que le menu peuple ne trouva plus moyen de se nourrir que de glands et de racines. Ce désordre causa tant de maladies et de pauvreté, que les trois quarts du peuple de la campagne périrent ou désertèrent le pays; et l'on *a vu* PLUSIEURS *femmes réduites à la dure nécessité de manger leurs propres enfants,* s'entre-disant : « Aujourd'hui je mangerai ma » part du tien, et demain tu auras aussi ta part du mien. »

Ce chroniqueur exagère-t-il?— Non. Les traits les plus

saillants du tableau sont reproduits dans une foule de mémoires contemporains, notamment par l'abbé Hugo, qui s'exprime ainsi :

« La ville de Saint-Nicolas, sans provocation ni combat, et par le seul appât que ses richesses avaient offert à la rapacité du soldat, fut pillée, *quatre fois en vingt-quatre heures*, par les Français et par leurs alliés les Suédois ; les habitants, hommes, femmes, vieillards, enfants, massacrés dans les rues ; les couvents forcés et saccagés ; les religieuses, victimes des plus infâmes outrages, traînées nues à la queue des chevaux. Le feu fut mis à la ville et à l'église...

» A dire vrai, les autres villes ne furent guère autrement traitées. Il n'en est pas une qui n'ait été pillée... Épinal était réduite à trois cents habitants.

» A défaut de glands et de racines, on vit des pères de famille réduits à la nécessité de manger leurs enfants. »

Le père Abram, dans son *Histoire de l'université de Pont-à-Mousson*, confirme en ces termes les témoignages qui précèdent :

« Certains villages étaient tellement déserts, que les loups faisaient leur retraite dans les maisons. Non-seulement ils tiraient de terre les cadavres, mais ils pénétraient dans les maisons habitées, où ils dévoraient les femmes et les enfants...

» ... Il y avait dans ce malheureux pays 150 000 étrangers...

» Le duc de Weimar voulait esteindre même le nom lorrain, parce que, disait-il, tant qu'il resterait des Lorrains, le roi de France ne pourrait les réduire, et qu'*il était plus facile d'exterminer la nation lorraine que d'ôter du cœur de ses habitants le sentiment national*...

» On ne voyait de tous côtés qu'incendies, massacres et pillages... Une grande partie des Lorrains mourut de faim. Celle qui resta, ne

trouvant plus d'herbes pour se nourrir, mangea tout ce qu'il y a de plus sale et de plus dégoûtant, les charognes des chiens, des chevaux, des chats, qui souvent étaient pourris... D'autres mangèrent des cadavres d'hommes tués ou morts de faim... Il y en avait aussi qui allaient à la chasse des hommes, comme on va à la chasse des lièvres... On trouva auprès de Metz trois têtes d'enfants dont on avait mangé les corps. On condamna à Mirecourt au dernier supplice, une femme convaincue d'avoir mangé son enfant. Deux jeunes gens furent accusés d'avoir mangé leur grand-père, après l'avoir tué. »

Le père Abram, après avoir raconté ces horreurs, ajoute :

« Il y eut bien d'autres abominations que j'aurais honte de publier, et que la postérité ne voudra jamais croire. »

Forget raconte le fait suivant, à peine croyable, et qui ne s'explique que par les tortures de la faim :

« ... A l'armée du duc de Lorraine, un soldat ayant eu la main fracassée par son mousquet, la gangrène s'y mit; le chirurgien qui la lui coupa, la demanda pour ses peines et la mangea... »

Cassien Bidot s'écrie :

« On ne voudra jamais s'en rapporter à ce que nous écrivons, mais *quod vidimus testamur*. »

A tous ces témoignages s'en joint un autre resté célèbre. Ces calamités ont mis le burin aux mains de Jean Callot, qui, dans la série de gravures si connues, intitulées : *Les maux de la guerre*, a voulu surtout retracer les souffrances de sa patrie natale.

La Lorraine, indépendante depuis 855, gouvernée depuis 1048 par la même race souveraine, étrangère de tous points à la France, allemande par les mœurs, par la langue, par les relations, par les traditions, la Lorraine ne s'est laissée absorber qu'après deux siècles d'efforts, de luttes, de violences, de ruses, d'embûches. Dans les archives des affaires étrangères, le martyrologe de la Lorraine ne comprend pas moins de 80 volumes in-folio. On y trouve le long et triste récit des souffrances et des résistances de ce peuple qui protestait par son désespoir, quand il ne pouvait plus protester par la force. Lorsque Louis XIV, en 1702, fait brusquement occuper Nancy par ses troupes; que le duc Léopold est obligé de partir en quelques heures, au cœur de l'hiver, avec la duchesse, qui achevait le huitième mois de sa grossesse, et une petite princesse de deux ans, on n'entendait dans toute la ville, dit un contemporain, que des *hurlements de rage et de désespoir*, et rien n'était plus navrant que l'attitude morne, sombre, de toute la population.

Les confiscations des biens des Lorrains demeurés fidèles à leurs princes étaient devenues une branche importante des revenus publics. En 1690, l'intendant Chéruel reçoit l'ordre de mettre sur pied la milice. Les enrôlements ont lieu par la force, et les paroisses sont rendues responsables de l'absence de leurs contingents. En 1691, plus de cent cinquante mille soldats occupent le pays ; les magistrats d'Épinal vont se plaindre à Louvois de la présence de trois compagnies de cuirassiers dans leur ville, réduite à trois cents habitants. — C'était

presque un soldat par habitant! — Pour toute réponse, on augmenta la garnison. Parfois le désespoir forçait les malheureux Lorrains à quitter brusquement leurs maisons et à se réfugier dans les bois; alors on brûlait leurs villages... Et cette situation affreuse durait depuis un siècle et demi! et elle se prolongea jusqu'en 1737!

Enfin, lorsque l'Europe, au traité de Vienne (1737) disposa des Lorrains sans les consulter, à la suite d'une guerre à laquelle ils n'avaient pris aucune part; lorsqu'ils se virent vendus et livrés par leur propre souverain, ce fut dans tout le pays une désoltation profonde, dont tous les historiens du XVIIIe siècle et tous les mémoires contemporains nous ont laissé des tableaux saisissants. Le départ de la famille ducale fut un spectacle touchant qui émut jusqu'à Frédéric II lui-même, peu sentimental de sa nature :

« ... Le royaume de Naples et celui de Sicile sont passés plus d'une fois des mains des Espagnols à celles de l'empereur, et de l'empereur aux Espagnols. La conquête en a toujours été très-facile, parce que l'une et l'autre domination étaient très-rigoureuses et que ces peuples espéraient trouver des libérateurs dans leurs nouveaux maîtres. Quelle différence de ces Napolitains aux Lorrains! Lorsqu'ils ont été obligés de changer de domination, toute la Lorraine était en pleurs. La mémoire du duc Léopold était encore si chère à son peuple, quand sa veuve fut obligée de quitter Lunéville, que toute la population se jeta à genoux au-devant du carrosse, et l'on arrêta ses chevaux à plusieurs re-

prises. On n'entendait que des cris; on ne voyait que des larmes. »

« Je vis, nous raconte à son tour Jameray-Duval, Madame la duchesse régente et les princesses ses filles s'arracher de leur palais, le visage baigné de larmes, levant les mains au ciel en poussant des cris tels que la plus violente douleur pouvait seule les arracher. Ce serait tenter l'impossible que de vouloir dépeindre la consternation, les regrets, les sanglots et tous les signes de désespoir auquels le peuple se livra à l'aspect d'une scène qu'il regardait comme le dernier soupir de la patrie. Il est presque inconcevable que des centaines de personnes n'aient pas été écrasées sous les roues des carrosses, ou foulées aux pieds des chevaux, en se jetant aveuglément comme elles le faisaient à travers les équipages pour en retarder le départ. Pendant que les clameurs, les lamentations, l'horreur et la confusion régnaient à Lunéville, les habitants des campagnes accouraient en foule sur la route par où la famille ducale devait passer, et prosternés à genoux, ils lui tendaient les bras et la conjuraient de ne pas les abandonner. »

Et voilà comment s'est formée la *belle et séculaire unité française !*

Après la Lorraine, je devrais parler de la Bretagne, dont la résistance n'a pas été moins vive ni moins longue, sinon tout à fait aussi douloureuse ; résistance qui, sous des prétextes dynastiques ou religieux, s'est manifestée encore de nos jours. Mais je me contente de renvoyer mes lecteurs au beau et intéressant livre de M. Louis de Carné.

La fusion est-elle aujourd'hui achevée? Qui oserait l'affirmer, en présence de la tentative si récente des Girondins, en présence des luttes contemporaines de la Vendée et de la Bretagne? Ce n'était point le trône ni l'autel que défendaient ces brigands héroïques; c'était, sans qu'ils en eussent conscience, leur nationalité qu'ils revendiquaient. C'est en vain que la France, après avoir conquis par la force, a voulu tuer par la raillerie, et qu'elle a trouvé plaisant de ridiculiser Quimper, la Bretonne; Pont-à-Mousson, la Lorraine, cette savante ville universitaire; Brives-la-Gaillarde, la Limousine; Carpentras, l'érudite. Toutes ces niaises épigrammes, que l'on voit traîner encore dans les bas-fonds du journalisme, dans les marais Pontins de la presse, attestent elles-mêmes la vitalité des nations vaincues. On a tenté souvent de leur enlever jusqu'à leurs noms; on a imaginé tour à tour des *généralités*, des *départements;* la généralité est morte et le département se meurt. La Bretagne, au contraire, la Gascogne, la Provence, l'Alsace, sont vivantes encore, ainsi que l'attestent la littérature et les arts populaires, et ces innombrables romances qui les célèbrent chaque jour. Qui s'est jamais avisé de chanter, sur un motif de Frédéric Bérat : *J'irai revoir mon Calvados!* de s'écrier sur un air de Loïsa Puget :

De mon *Ille-et-Vilaine*
Le soleil est si beau!

N'est-il pas significatif enfin que l'hymne de Rouget de l'Isle, chanté par les *fédérés* provençaux, porte le

nom de *Marseillaise?* Rencontrez à Rio-Janeiro ou à New-York un habitant de Morlaix ou de Saint-Brieuc, il ne vous dira pas : Je suis Français ; il vous dira : Je suis Breton. « Défendue par sa position géographique, dit un écrivain à qui l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, en 1863, le grand prix Gobert, M. Aurélien de Courson, la Bretagne *demeure plus Bretonne que Française.* » En 1841, le discours suivant était prononcé à la Société académique de Nantes, aux applaudissements de deux membres de l'Institut, MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf :

« ..... *Ne soyons pas sourds à cette voix qui nous crie : Patrie ! patrie ! et qui nous ramène à la nationalité bretonne...*, ne répudions rien de cette nationalité... N'oublions pas qu'avant l'union, ces libertés représentatives que nous croyons avoir empruntées à la Grande-Bretagne étaient les priviléges sacrés de nos aïeux... Alors, ces libertés communales que nous sommes orgueilleux de posséder, nos pères, qui les possédaient avant nous, savaient en user avec moins d'indifférence que la bourgeoisie moderne, après tant de sang versé pour les reconquérir... Non, ne répudions rien de notre nationalité bretonne... partout où il nous est permis de l'invoquer, dans la politique comme dans les arts... »

Et, plus récemment, M. Pitre-Chevalier écrivait (1) :

« ... Appelée par ses gémissements, sa véritable et vieille mère, cette nationalité qui dort aux champs de Saint-Aubin et d'Auray, viendra au secours de la Bretagne en brisant la pierre du tombeau. »

Enfin, un savant géographe et historien, M. Théo-

(1) *La Bretagne ancienne et moderne.*

phile Lavallée, continuateur de Malte-Brun, regarde les populations septentrionales de la France, celles de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de l'ancien comté de Paris, comme les populations fondamentales de la France, celles qui ont constitué, *plus efficacement que les autres*, la nationalité française. N'est-ce pas reconnaître que toutes les autres individualités nationales, si elles ont été dévorées, n'ont pu être digérées ?

On m'objectera peut-être que le sentiment national est aujourd'hui le même dans toute la France. Mais qu'est-ce que cela prouve pour l'avenir? On ne niera pas, du moins, que ce sentiment ne se soit formé bien artificiellement, bien laborieusement ; qu'il ne soit l'œuvre exclusive de la force brutale ; qu'il ne soit de date bien récente, au témoignage même de Napoléon, qui écrit quelque part : « La France d'avant la révolution était plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul État. » La veille même du démembrement de l'empire romain, le sentiment de cette nationalité factice n'était-il pas encore très-vif dans toutes les parties du monde? Le *civis romanus* n'avait-il pas conservé toute sa fierté? Si les nationalités absorbées sont complétement et à jamais éteintes, me dira-t-on pourquoi il se publie à Metz une revue intitulée l'*Austrasie ;* à Nancy, un journal qui s'appelle l'*Espérance du Peuple* — quelle espérance? — et une revue trimestrielle intitulée *Varia*, dont chaque page, dont chaque ligne porte l'empreinte d'un profond sentiment national? Pourquoi les noms des anciennes nationalités ont-ils surnagé ? Pourquoi

les tentatives de décentralisation ne se font-elles ni à Rouen, ni à Orléans, ni à Amiens, ni même à Tours qui a les apparences d'une capitale, ni à Bourges, ni à Châlons, ni dans aucun des départements qui appartiennent à la vraie France ; mais bien à Lyon et à Marseille (Bourgogne), à Toulouse, à Bordeaux (Aquitaine), à Rennes (Bretagne), à Nancy (Lorraine)? Pourquoi M. Odilon Barrot, dans un livre remarquable sur la décentralisation, croit-il nécessaire de se défendre énergiquement de vouloir *toucher en rien à cette belle unité française?* Pourquoi M. Vivien disait-il, en 1848, dans la commission de constitution : « C'est la centralisation qui a sauvé la France ; sans elle, l'*Alsace et la Lorraine seraient allemandes?* » — N'est-ce pas reconnaître que l'Alsace et la Lorraine ne sont point françaises?

Ayons le courage de l'avouer : il n'y a pas de nationalité française, de nationalité britannique, de nationalité autrichienne, de nationalité italienne, de nationalité moscovite, de nationalité prussienne. Toutes les agglomérations que nous appelons ainsi ne sont que des nationalités fausses, factices, des *nationalités artificielles.*

Demandons-nous maintenant, monsieur, ce que c'est qu'une véritable nationalité, une nationalité réelle, une *nationalité naturelle.*

XII

LE MORCELLEMENT DE L'EUROPE.

« J'affirme que celui qui donnera une définition exacte du droit de nationalité aura rendu à l'humanité, et à notre époque en particulier, un immense service. »
(JUSTIN DROMEL, *La loi des révolutions*.)

A la fin du siècle peut-être, et certainement avant cent ans, le démembrement général des grands États de l'Europe sera un fait accompli. Les nationalités factices auront fait place aux nationalités réelles.

Sur les débris de l'unité britannique renaîtront les quatre royaumes qui la constituent. L'unité italienne n'aura qu'à peine le temps de se former avant de disparaître. *Les* Russies — grande, petite, rouge, blanche — succéderont à l'empire russe, de même que *les* Espagnes à l'Espagne unitaire d'aujourd'hui, de même que *les* Polognes à l'informe monarchie polonaise de Sobieski, que l'on essaye vainement de galvaniser. La Prusse ne sera pas moins fractionnée, et l'Autriche, dût-elle parvenir à dominer un moment toute l'Alle-

magne, l'Autriche sera refoulée dans l'archiduché qui fut son berceau.

L'unité française, enfin, subira la loi commune de l'histoire, qui nous présente les grands empires comme de monstrueuses exceptions dans la vie de l'humanité. L'agglomération actuelle fera place aux *cinq* nationalités principales et naturelles qui, de temps immémorial, se sont partagé notre territoire ; qui n'ont disparu à certaines époques que pour ressusciter bientôt après, en dépit des invasions et des conquêtes ; que Jules César ni Charlemagne n'ont pu anéantir ; qui ont résisté des siècles entiers à la France proprement dite, à saint Louis, à Charles VII, à Louis XI, à Richelieu, à Louis XIV, à la Révolution.

A la fin du siècle peut-être, et certainement avant cent ans, sur le sol où il n'a jamais existé d'unité gauloise, — nous l'avons prouvé (1), — l'unité française, qui date d'hier, de ce matin, qui n'a point de racines dans le passé, — nous l'avons surabondamment démontré (2), — qui n'est pas moins artificielle que les autres agglomérations européennes, l'unité française aura vu se former sur ses ruines *cinq États :*

1° LA FRANCE,
2° LA BRETAGNE,
3° L'AQUITAINE,
4° LA BOURGOGNE,
5° LA LORRAINE.

(1) Voyez notre X^e *lettre*.

(2) Voyez notre XIe *lettre*.

La Flandre et l'Artois reprendront leur véritable nationalité en redevenant Belges; l'Alsace ne confinera même plus à la France ; toute la vallée du Léman et du haut Rhône rentrera dans la Bourgogne.

Cette révolution générale était pressentie et annoncée, dès la fin du siècle dernier, par un des plus grands esprits de l'Allemagne, par Herder, qui condamnait en ces termes le système de l'unité et de la concentration : « Une nation est aussi bien une plante naturelle qu'une famille. Aussi, rien ne paraît plus directement contraire au but des gouvernements que l'agrandissement disproportionné des États, et que le *mélange bizarre de races et de nations* réunies sous un sceptre unique. Un sceptre humain est un roseau trop faible et trop fragile pour remuer des masses si hétérogènes et les fondre en un seul tout... De tels empires apparaissent dans l'histoire comme ces types de monarchie orientale dans les visions du Prophète, alors que la tête du lion, la queue du dragon, les ailes de l'aigle et les griffes de l'ours allaient se confondre dans la figure abstraite d'un État... L'histoire démontre suffisamment que ces instruments de l'orgueil humain sont formés d'argile et que, comme toute autre argile, ils se dissoudront et tomberont en poussière. »

Écoutons maintenant Bossuet :

« Cet empire formidable qu'Alexandre avait conquis ne dura pas plus longtemps que sa vie, qui fut fort courte. A l'âge de trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus et avec les plus justes espérances d'un heureux succès, il mourut sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses

affaires, laissant un frère imbécile et des enfants en bas âge, incapables de soutenir un si grand poids. Mais ce qu'il y avait de plus funeste pour sa maison et pour son empire, est qu'il laissait des capitaines à qui il avait appris à ne respirer que l'ambition et la guerre. Il prévit à quels excès ils se porteraient quand il ne serait plus au monde... La Macédoine, son ancien royaume, tenu par ses ancêtres depuis tant de siècles, fut envahie de tous côtés comme une succession vacante ; et, après avoir été longtemps la proie du plus fort, il passa enfin à une autre famille. Ainsi, ce grand conquérant, le plus renommé et le plus illustre qui fut jamais, a été le dernier roi de sa race. S'il fût demeuré paisible dans la Macédoine, la grandeur de son empire n'aurait pas tenté ses capitaines, et il aurait pu laisser à ses enfants le royaume de ses pères. Mais, parce qu'il avait été trop puissant, il fut cause de la perte de tous les siens ; et voilà le fruit glorieux de tant de conquêtes ! »

(Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*. 3e partie, chap. V.)

Montesquieu n'est pas un adversaire moins énergique des nations artificielles :

« ... Dans l'état où était l'Europe, après les invasions barbares, on n'aurait pas cru qu'elle pût se rétablir ; surtout lorsque, sous Charlemagne, elle ne forma plus qu'un vaste empire. Mais, par la nature du gouvernement d'alors, elle se partagea en une infinité de petites souverainetés. Et, comme un seigneur résidait dans son village ou dans sa ville ; qu'il n'était grand, riche, puissant et en sûreté que par le nombre de ses habitants, chacun s'attacha avec une intention singulière à faire fleurir son petit pays : ce qui réussit tellement que, malgré les irrégularités du gouvernement, le défaut des connaissances qu'on a acquises depuis sur le commerce, le grand nombre des guerres et de querelles qui s'élèvent sans cesse, il y eut, dans la plupart des contrées de l'Europe, plus de peuple qu'il n'y en a aujourd'hui.

» ... Je citerai ces prodigieuses armées des croisés. M. Puffen-

dorf dit que sous Charles IX il y avait 20 millions d'hommes en France (1).

» Ce sont les perpétuelles réunions de plusieurs petits États qui ont produit cette diminution. Autrefois, chaque village de France était une capitale ; il n'y en a aujourd'hui qu'une grande ; chaque partie de l'État était un centre de puissance ; aujourd'hui tout se rapporte à un centre, et ce centre est, pour ainsi dire, l'État même. »

Ce phénomène de dépopulation a été, dans tous les temps, le résultat de l'agrégation de plusieurs États. « ... L'Italie, dit encore l'auteur de l'*Esprit des lois*, la Sicile, l'Asie Mineure, l'Espagne, la Gaule, la Germanie, étaient, de même que la Grèce, pleines de petits peuples et regorgeaient d'habitants... *Toutes ces petites républiques furent englouties dans une grande, et l'on vit insensiblement l'univers se dépeupler.* Il n'y a qu'à voir ce qu'étaient l'Italie et la Grèce, avant et après les victoires des Romains... » Polybe, Tite-Live, Plutarque, viennent appuyer l'assertion de Montesquieu, et le penseur allemand que je citais tout à l'heure, dit encore : « On ne croira jamais combien la réunion à Rome de l'Italie méridionale et de la Sicile *fut fatale*, dans ce coin du monde, *aux arts, aux sciences, à la culture du sol et au développement de la pensée humaine.*

La réaction contre le régime unitaire a commencé

(1) La France de Charles IX ne comprenait ni l'Artois, ni la Flandre, ni la Lorraine, ni la Franche-Comté, ni l'Alsace, ni la Bresse, ni les Dombes, ni le comtat Venaissin, ni le Roussillon, ni le Béarn, ni le comté de Foix, ni le Nivernais, ni la Corse, ni la Savoie, ni le pays de Nice, etc.

déjà. Un peu dissimulée peut-être et n'ayant point conscience d'elle-même, elle abrite sous des noms anodins la transformation qui se prépare ; elle a écrit sur son drapeau deux mots qui, depuis quelque temps, sont dans toutes les bouches, sous toutes les plumes, et qui ont une portée bien autrement grande que ne se l'imaginent ceux qui les répètent à satiété :

Décentralisation,
Nationalités.

La question de la décentralisation, dit M. Odilon Barrot, est de nouveau à l'ordre du jour, non-seulement en France, mais dans le monde entier (1). Et il sent si instinctivement lui-même la signification réelle de ce mot, qu'il croit devoir ajouter : « Nous ne voulons toucher en rien à cette belle unité française..., » de même qu'en 1789, en 1830, en 1848, on ne voulait toucher en rien à la royauté ! Toutes les révolutions procèdent par l'hypocrisie ; jamais les trônes ne reçoivent plus de témoignages de respect que la veille du jour où ils doivent tomber, et les constitutions que l'on entoure de bandelettes et que l'on couvre de fleurs... de rhétorique sont bien près d'être sacrifiées. Quand vous entendez crier : *Vive la Charte !* ou *Vive la Réforme !* soyez sûr que la révolution n'est pas loin. Arrachons tous les voiles, allons au fond des choses : *dé-*

(1) Parmi les publications récentes qui ont abordé ce problème, nous en signalerons deux qui ont une importance exceptionnelle : *La province*, par M. Élias Regnault, et *Du principe fédératif*, par M. Proudhon.

centralisation veut dire *démembrement; principe des nationalités* peut se traduire par *système des petits États.* Les nations agglomérées ont fait leur temps; l'heure des nations séparées est venue. Il se passera dans le monde politique quelque chose d'analogue à ce qui s'est fait en chimie. Au lieu des quatre éléments de nos pères, nous avons successivement découvert et isolé soixante-cinq corps simples. Nous croyons encore à l'unité de la France, à l'unité britannique, à l'unité de l'Espagne, comme naguère on croyait à l'unité de l'*air*, à l'unité de l'*eau*, à l'unité de la *terre*, à l'unité du *feu.* Il s'agit de décomposer ces prétendues unités sociales, comme on est parvenu à analyser les quatre éléments. De même que l'air se compose d'oxygène et d'azote, de même que l'eau est un protoxyde d'hydrogène, la France est un composé de cinq nationalités qui ne sont même pas arrivées à l'état de *combinaison*, et qui ne sont que *mélangées :* la *France* proprement dite, la *Bretagne*, l'*Aquitaine*, la *Bourgogne*, la *Lorraine.*

Qu'est-ce donc, monsieur, qu'une nationalité simple, une nationalité réelle, une nationalité vraie, une nationalité *naturelle?*

Ce mot dont on a, depuis quelques années, tant usé et abusé, attend encore une définition, et ceux-là mêmes qui inscrivent fièrement sur leur drapeau : « Principe des nationalités » seraient fort en peine de nous dire ce que c'est. Qu'est-ce qui détermine une nationalité? Est-ce la langue? est-ce la religion? est-ce la race? sont-ce les mœurs? Rien de tout cela ; la na-

tionalité n'est ni un fait philologique, ni un fait religieux, ni un fait ethnologique, ni un fait moral, ni même la réunion de ces quatre ordres de faits. La seule définition qui s'approche un peu de la vérité, nous l'avons trouvée dans un livre récent, dont nous ne partageons pas les idées, dont certaines tendances nous sont antipathiques, mais où l'on rencontre d'excellentes observations de détail. « La nationalité, dit M. Justin Dromel dans *La loi des révolutions* (1), est un groupe social *basé sur une fatalité géographique*... (2).

Oui, la nationalité est un fait purement géographique. Mais M. Justin Dromel s'est arrêté à moitié chemin et n'a point su déterminer et caractériser cette *base territoriale fatale*. Comment l'eût-il pu faire, lui qui croit à la nationalité française, la moins géographique, à coup sûr, de toutes les nationalités artificielles !

Notre définition, à nous, sera courte ; la loi que nous allons formuler et qui nous a été très-fortuitement révélée, ne sera point arbitraire. C'est une loi sans exception, sans dérogation. Qu'on nous cite, dans toute la

(1) Un volume in-8. Paris, chez Didier, 1862. Ce livre peut être consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de philosophie politique.

(2) L'auteur ajoute : « ... Et ayant directement en vue, comme cercle supérieur et comme aspiration, l'humanité tout entière solidarisée... » Ici M. Dromel abandonne le terrain scientifique pour entrer dans le domaine des phrases : les cercles supérieurs, les aspirations, l'humanité, la solidarité, tout cela n'a rien de la précision qu'exige la science.



suite des temps, un fait, un seul, qui la contredise, et nous la regarderons comme non avenue :

UNE NATIONALITÉ, C'EST UN BASSIN.

Le hasard ayant réuni sous nos yeux, d'un côté, la carte politique, à cinq ou six époques différentes, des pays improprement appelés Gaule dans l'antiquité, France dans les temps modernes; de l'autre, la carte physique des mêmes contrées, nous avons été stupéfait de la rigoureuse analogie que présentent ces deux séries de cartes. Les divisions oro-hydrographiques de celle-ci correspondent très-exactement aux divisions politiques de celle-là (1). Les individualités nationales des diverses époques, avant la conquête romaine aussi bien qu'après l'invasion des Barbares, ont absolument les mêmes limites que les régions naturelles.

La géographie physique nous présente quatre bassins bien distincts :

1° Le bassin de Seine-et-Loire, que tous les géographes, par un inconcevable mépris des faits, partagent d'ordinaire en deux bassins différents;

2° Le bassin de la Garonne;

(1) Nous engageons vivement nos lecteurs à répéter par eux-mêmes cette comparaison. A ce titre, nous ne saurions trop leur recommander l'Atlas de M. L. Dussieux, édité par la maison Lecoffre. Ce magnifique ouvrage, composé de 163 cartes, est le plus complet qui ait paru en France jusqu'à ce jour, le seul qui puisse rivaliser avec les grands travaux publiés en Angleterre et en Allemagne.

3° Le bassin de Saône-et-Rhône;

4° Le bassin de la Moselle.

Je ne parle point du bassin de l'Escaut. Ce fleuve, ainsi que ses affluents, la Lys, la Scarpe, n'appartient point au système français, de même qu'il n'avait rien de gaulois. A qui fera-t-on croire que la mer du Nord, qui le reçoit, est une mer française? Avant la conquête de l'Artois et de la Flandre par Louis XIII et Louis XIV, ce pays avait été tour à tour anglais ou espagnol. Il n'avait, au contraire, jamais éprouvé pour la France que la plus profonde aversion. Dès le temps de César, les Gaulois des environs de Reims étaient en hostilités continuelles avec les étrangers d'au delà des Ardennes. Quant au Rhin, il n'a en France ni sa source ni son embouchure; il n'a jamais été ni gaulois ni français. Le Rhin est pour la France une frontière à peu près aussi naturelle que pourraient l'être l'Elbe, la Vistule ou le Volga.

La géographie historique nous offre, presque sans interruption, pendant quinze siècles, quatre nations fort tranchées, fort hostiles l'une à l'autre, établies dans ces quatre bassins naturels, sans compter la presqu'île bretonne, à laquelle son isolement fait une place à part. César trouva ces quatre peuples à son arrivée dans les Gaules; ils étaient bien distincts encore au ve siècle; les éléments barbares qui se sont mêlés au sang gaulois n'ont pu modifier les délimitations politiques de ces divers pays. Mille ans plus tard, il y avait encore une Aquitaine, une Bourgogne, une Bretagne, une Lorraine, parfaitement distinctes de la

France. On retrouve ces divisions dans la géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire, et, bien avant eux, dans César, dans Pline, dans Ptolémée, dans Tacite, dans Strabon. La géographie joue dans la création des nationalités un rôle si important, que la question de race elle-même devient tout à fait secondaire. De tous les peuples envahisseurs, les Normands, les derniers venus, ont été les premiers à se laisser assimiler au pays franc. Pourquoi, sinon parce que la région qui leur avait été concédée ne formait point un bassin propre et se trouvait comprise dans le bassin de Seine-et-Loire? Aujourd'hui les Normands sont Français, tandis que les Aquitains ne l'ont jamais été et ne le seront jamais; tandis que les Bretons ne l'ont jamais été et ne le seront jamais; tandis que les Provençaux et les Lorrains ne le sont qu'à la surface et comme contraints et forcés.

Cette distribution des peuples par bassins est d'ailleurs complétement dans la nature des choses. Les agrégations d'hommes ont une tendance manifeste à se former sur les rives des grands fleuves, et les montagnes qui les entourent deviennent forcément leurs frontières. Ce n'est point là une question stratégique; le besoin de la défense n'y entre que pour fort peu de chose. C'est plutôt une affaire de climat, et, dans tous les cas, c'est un *fait*, c'est un fait universel, que je me borne à constater; c'est un fait qui appartient à tous les temps, à tous les lieux et qui doit sans doute avoir une raison d'être. Toutes les nationalités connues dans l'histoire sont des bassins. L'Égypte, c'est le bassin du

Nil, compris entre la chaîne libyque et la chaîne arabique; l'Assyrie, c'est le bassin de l'Euphrate et du Tigre, renfermé entre les monts Zagros et les monts Carduques, qui le séparent de la Médie, d'une part, et les sables de l'Arabie, de l'autre. La Palestine, c'est le bassin du Jourdain, étranglé entre le Liban, l'Anti-Liban et leurs prolongements. La Chine est un gigantesque bassin arrosé par des fleuves innombrables qui coulent tous dans le même sens : et si elle a subsisté si longtemps, c'est, ainsi que l'assure Herder, parce qu'elle est rigoureusement circonscrite de toutes parts par les monts Stanovoï, les monts Altaï, les monts Bolor, l'Himalaya. Les nombreux royaumes qui se sont partagé l'Espagne formaient autant de bassins limités par les monts Ibériens et leurs contre-forts, la sierra Guadarrama, les monts de Tolède, la sierra Morena, la sierra Nevada, les monts Cantabres, les monts des Asturies. Tous les États grecs étaient des bassins. Venise, c'est le bassin de l'Adige enfermé par les Alpes Juliennes, les Alpes Carniques, les Alpes Cadoriques ; Turin et Milan, c'est le bassin du Pô; la Toscane, le bassin de l'Arno; Naples, le bassin du Garigliano et du Volturno; Rome, le bassin du Tibre. L'Autriche proprement dite, c'est le bassin du Danube; la Pologne, le bassin de la Vistule; la Saxe, le bassin de l'Elbe; la Moscovie, le bassin du Volga; la Hongrie, c'est le bassin de la Theiss; la Slavonie, c'est le bassin de la Save. La Bohême, la Suisse, la Roumanie, la Silésie, forment des bassins parfaitement délimités. Je défie qu'on me cite un seul pays ayant joué pendant longtemps un rôle

important dans l'histoire, qui ne soit pas un bassin. La Prusse, — la plus artificielle, après la France, de toutes les nations modernes, — n'a qu'un passé bien récent et un avenir fort problématique.

La géologie elle-même vient en aide à la géographie philosophique, et, comme l'écrivait naguère M. Ernest Renan (1) : « la géologie tient le secret de l'histoire. » Pour ne parler que de notre pays, la carte géologique dressée par MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy présente, d'une manière frappante, les mêmes couleurs que la carte physique ou les diverses cartes politiques de la France ; et, dans la belle préface qui précède leur travail, ces savants géologues établissaient que les véritables lignes de défense de Paris sont les collines de la Champagne. Ils n'ont même pas pensé à cette ridicule et fantastique frontière du Rhin, imaginée pour la première fois à Campo-Formio, et dont le chauvinisme a tant abusé et qu'il exploite encore chaque jour.

Les nationalités absorbées par la France ont survécu longtemps, sous le nom de provinces, à leur quasi-assimilation ; ce qui prouve qu'elles n'ont jamais cessé de conserver un reste de vie. Citons, à cet égard, deux autorités importantes, un jurisconsulte éminent, que la science a perdu il y a deux ans, M. Laferrière, et un savant professeur, historien et géographe, M. Chéruel.

« Les dénominations spéciales affectées à certaines contrées ou

(1) *Revue des deux mondes* du 15 octobre 1863.

pays ont leur raison dans la constitution géologique du sol. Le bon sens des paysans a ici devancé la science ; il a distingué par son nom particulier chaque étendue offrant le même aspect ou la même culture. Les régions physiques forment un tout réel, que mutilent souvent les circonscriptions administratives. Les différences géologiques ont pour corollaires des changements dans l'aspect du pays, dans sa végétation, dans sa nature, dans la forme même des habitations, dans leur disposition isolée ou par groupes ; c'est à ces différences qu'on a donné le nom de *régions naturelles*, fondé sur la constitution même du sol (1).

» La division des provinces était *fondée sur la nature* et la *configuration des territoires*, et même quelquefois sur la permanence des races qui avaient fait le fond de la population locale. *La géographie politique et la géographie physique étaient d'accord dans la création de ces grandes individualités* qui s'étaient fixées et immobilisées sur le sol (2). »

Bien avant M. Chéruel et M. Laferrière, un homme de génie, Turgot, avait écrit :

« Les effets de la situation des peuples sont la première donnée dans tous les problèmes de la *géographie politique*. »

Si les cinq nationalités principales qui existent sur le sol appelé abusivement *français*, répondent avec rigueur aux divisions oro-hydrographiques et aux classifications géologiques, elles ne sont pas moins en harmonie avec la géographie des climats. Tous les auteurs, — et notamment M. Dussieux, dans son *Atlas général*, — admettent cinq climats, parallèles aux cinq

(1) Chéruel, Discours d'ouverture du cours de géographie à la Faculté des lettres de Paris, en 1858.

(2) Laferrière, *Études sur les États provinciaux*.

nationalités. Il y a un *climat girondin*, de même qu'il y a une Aquitaine; il y a un *climat séquanien*, qui est le climat de la France proprement dite; un *climat rhodanien* et un *climat méditerranéen*, qui correspondent à la Bourgogne; un *climat vosgien*, qui est propre à la Lorraine; un *climat breton*. La géographie agricole ne vient pas nous prêter un appui moins sûr, quoique fort involontaire. MM. de Châteauvieux, de Gasparin, de Candolle, Decaisne, partagent la France en six régions: du nord-ouest, du nord-est, du centre, de l'ouest, du sud-ouest et du sud. La géographie minière nous montre six bassins houillers disséminés dans nos divers États. Enfin, les eaux minérales de la France se partagent aussi en cinq groupes, correspondant à nos cinq nationalités. Sous le rapport météorologique, la France n'appartient même pas à une seule région; elle est coupée en deux par la courbe qui sépare la région des pluies d'été de celle des pluies d'automne. La ligne général de partage des eaux de l'Europe coupe la France en deux et sépare nettement de la France propre, de la Lorraine et de l'Aquitaine, ce pays qui, sous les noms divers de province romaine, de Lyonnaise, de Bourgogne, de royaume d'Arles, a éternellement formé une nation distincte. Le gouvernement lui-même a divisé, sous le rapport militaire, la France en cinq grands commandements, et, parmi les chefs-lieux, je trouve Nancy (Lorraine), Lyon (Bourgogne), Toulouse (Aquitaine). Sous le rapport administratif, on a groupé les préfectures autour d'un certain nombre de centres principaux; on a créé aussi plusieurs régions

agricoles, et, dans une remarquable circulaire du 27 juin 1861, M. de Persigny nous parlait catégoriquement des *besoins collectifs de chaque région; des divers départements qui sont liés les uns aux autres par la similitude des intérêts et des habitudes...*

Il y a donc sur le sol prétendu gaulois, soi-disant français, autre chose qu'une grande unité partagée, comme un échiquier, en quatre-vingt-neuf compartiments. Il y a quatre nationalités qui sommeillent, et une cinquième qui leur a administré un puissant narcotique. Celle-ci, la France, qui a la prétention de s'étendre de la mer du Nord à la Méditerranée, et qui revendique à grands cris ce qu'on appelle plaisamment *sa* frontière rhénane, la France a pour limites naturelles, rigoureuses : les collines de l'Artois, les Ardennes occidentales, l'Argonne occidentale, le plateau de Langres, la Côte-d'Or, les monts du Lyonnais, du Vivarais, de la Margeride, de l'Auvergne, du Limousin, du Poitou, les collines du Maine et du Cotentin. La *nationalité française*, c'est le bassin de Seine-et-Loire.

XIII

BASSINS ET NATIONALITÉS.

> « Que sont les grands empires, sinon de grands brigandages ; car les grands brigandages, que sont-ils en réalité, sinon des empires au petit pied ? »
>
> (Saint Augustin, *Cité de Dieu*.)

Jusqu'au traité de Campo-Formio, jamais aucun peuple, dans aucun pays, n'avait eu l'idée de se donner pour limites un grand fleuve, et d'appeler *naturelle*, par une naïve antiphrase, la plus contre-nature de toutes les frontières.

En thèse générale, la question des frontières n'a, au point de vue de la défense, qu'une importance médiocre, sinon absolument nulle. Aucune mer n'est assez profonde, aucune montagne assez haute, pour qu'il devienne impossible à un conquérant de traverser celle-là, de franchir celle-ci. Les Pyrénées et les Alpes n'ont pu arrêter Annibal, non plus que le Paropamise n'avait fait obstacle à la marche d'Alexandre. Les pays qui ont été le plus souvent envahis sont précisément

ceux qui ont les meilleures frontières. Ce sont les presqu'îles d'Espagne et d'Italie, si hermétiquement fermées l'une et l'autre; c'est la Judée, si profondément encaissée entre le Liban et l'Anti-Liban; c'est l'Angleterre, conquise et ravagée tour à tour, en dépit de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, par les Celtes, par les Romains, par les Angles, par les Saxons, par les Norvégiens, par les Danois, par les Normands, par les Hollandais (1), par les Français; c'est la Sicile; c'est le Péloponèse; c'est la Thrace; c'est l'Égypte, protégée par deux mers, par un isthme et par le désert. Aussi ne puis-je m'empêcher de sourire quand j'entends parler des rectifications de frontières, des nécessités de la défense nationale! Je me rappelle que la Prusse de 1757, toute ouverte et sans la moindre frontière, naturelle ou artificielle, a pu, avec ses cinq millions d'habitants, résister à une coalition de toute l'Europe. Je me rappelle que la France sans frontières de 1792 n'a pu être entamée, tandis que la France de 1814, ornée de frontières toutes plus naturelles les unes que les autres, a été deux fois envahie. Les frontières, pardonnez-moi, monsieur, cette comparaison, défendent l'intégrité d'un territoire à peu près autant que les jupes d'acier protégent la vertu des femmes. On ne peut violer, croyez-moi, que les femmes et les nations qui le veulent bien.

Si les démarcations territoriales n'ont rien à voir

(1) En 1667 et 1668. La dernière fois, Ruyter vient brûler Sheerness et s'avance jusqu'à Londres.

avec la stratégie ; s'il est grand temps d'envoyer *notre frontière rhénane* rejoindre au musée paléontologique de Saint-Germain, la mâchoire fossile de Moulin-Quignon, il n'en résulte point que les nations soient dépourvues de limites naturelles. Mais ces limites ne peuvent jamais être et n'ont, je le répète, jamais été une rivière, encore moins un fleuve. Un fleuve est le centre naturel d'un pays; vouloir en faire une enceinte, c'est donner une entorse au bon sens ; c'est mettre les artères à la place de l'épiderme, le cœur à la place de la peau. Un ruisseau comme la Bidassoa, un défilé comme les Thermopyles, un simple fossé, sont des limites plus rationnelles, et j'oserai dire, plus protectrices qu'une large rivière, qui devient à l'occasion, pour les envahisseurs, un excellent véhicule. Chargez donc Léonidas et ses trois cents Spartiates de défendre contre le million d'hommes de Xerxès la frontière du Rhin, depuis Bâle jusqu'au Zuiderzée ! Si l'Angleterre ne subissait point cette inquiétante protection de trois bras de mer, serait-elle sans cesse sur le qui-vive, et verrait-elle constamment dans ses rêves le spectre de l'invasion? Pourquoi donc la Suède ne considérait-elle pas comme ses limites naturelles les larges golfes de Bothnie, de Finlande et de Riga? Pourquoi lui fallait-il et pourquoi revendique-t-elle aujourd'hui la Finlande, qui n'a ni la même langue, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes origines, la Livonie et l'Esthonie? C'est que la Finlande, la Livonie, la Suède, appartiennent au même bassin, entouré par les monts Kiœllen-Mollen, par les montagnes de Laponie, par les monts Olonetz,

par une chaîne des monts Uvalli et les contre-forts qui bordent la rive droite de la Dwina. Pourquoi la Norvége, réunie en 1814 seulement à la Suède, qui lui confine, a-t-elle eu de tout temps de si grandes affinités avec le Danemark, dont la séparent des détroits larges de 160 kilomètres? C'est que la Norvége, les îles et la presqu'île danoises ne forment qu'un seul bassin; c'est que les montagnes du Jutland ne sont que le prolongement des monts Dofrines. Pourquoi donc, des divers royaumes qui se partageaient l'Espagne, aucun n'avait-il pour frontière l'Èbre, le Guadalquivir, la Guadiana, le Douro, le Minho, le Xucar, la Segura? Pourquoi donc Charles le Grand n'avait-il donné pour limites à son immense empire, ni l'Elbe, ni le Danube, ni la Theiss, ni le Raab, — comme l'écrivent à tort beaucoup d'historiens, —mais bien les montagnes du Harz, du Erz et les Carpathes? Pourquoi Rome, quand elle fonda des colonies en Gaule, au lieu de s'arrêter au Rhône, s'étendit-elle jusqu'aux monts *Cebennæ* (Cévennes)? Pourquoi Napoléon, au congrès de Prague, refusa-t-il la frontière du Rhin, sinon parce qu'il comprenait à merveille qu'un fleuve n'est point une limite naturelle?

L'étymologie elle-même en témoigne. *Frontière*, dit Ménage, *vient du latin : frontaria, fait de* FRONS, *parce que la frontière est comme un front opposé aux ennemis.* En anglais, les mots *border*, *boundary*, ont la même signification. Appeler frontière un fleuve, c'est donner le nom de muraille à un ruisseau, le nom de montagne à une vallée; c'est prendre pour un rempart un étroit

fossé. Si un fleuve constituait une ligne de défense sérieuse, pourquoi donc la Chine, séparée de la Mantchourie par un immense et large cours d'eau, aurait-elle construit sa muraille? Les Chinois n'ont jamais eu la pensée de prendre pour limites l'Amour ou l'Irrouady, ou le Kiang, ou le Meikong. Les Indous n'ont jamais parlé, que je sache, de leur frontière du Gange. J'ai beau interroger l'antiquité et les temps modernes, consulter les cartes de tous les pays, depuis celles d'Ératosthènes et de Strabon, jusqu'à celles de Cassini, de d'Anville, de Berghaus, de Johnston, de l'état-major, de M. Sagansan, de M. L. Dussieux, je ne trouve aucun pays qui ait eu pour frontière un cours d'eau. L'Épire, traversée par de nombreuses rivières, avait pour limites le mont Tomarus et le Pinde. La Macédoine n'était bornée ni par l'Axius, ni par l'Haliacmon, ni par le Strymon, ni par le Nestus, mais bien par le mont Rhodope, à l'est ; par le mont Cercine, au nord; par le Pinde et le mont Bermius, à l'ouest; au sud, par l'Olympe et les monts Cambuniens. La Thessalie, arrosée par le Pénée, était enceinte de tous côtés par une chaîne de montagnes. Jetez les yeux sur une carte de la Grèce : vous verrez chacun des douze États qui la composaient former un bassin bien défini et parfaitement clos. La Phocide était un bassin; l'Étolie un bassin; la Béotie un bassin ; l'Attique un bassin; l'Achaïe un bassin; l'Argolide un bassin. L'Élide n'était circonscrite ni par le Pénée ni par l'Alphée, mais par les monts Cyllènes et le Lycée. La Messénie avait pour frontières le mont Ithôme; Sparte, bassin de l'Eurotas, avait

pour frontières le Taygète. Ce qui est vrai des États anciens n'est pas moins applicable aux États plus récents. La Bohême est complétement fermée par les montagnes de Moravie, celles de Bohême, l'Erz et le Riesen, et c'est à peine si un passage reste ouvert à l'Elbe naissante. La Franconie est entourée par les monts Vogels, par le plateau de Brogen, par les monts Fichtel. La Souabe est bornée par les Alpes de Souabe et par la forêt Noire. La Bavière, bassin de l'Inn et du haut Danube, est rigoureusement délimitée au nord par les diverses montagnes que je viens de nommer; à l'ouest, par les Alpes Algaviennes; au sud, par les Alpes Noriques. L'Autriche propre, bassin du moyen Danube, a pour frontières, avec les monts de Moravie et les Alpes Noriques, les monts Sudètes et le Magura. La Roumanie forme le bassin du bas Danube, protégé par les Carpathes du centre et du sud, par les Balkans, les monts de Silistrie et le rameau carpathien, qui sépare la vallée de Pruth de celle du Dniester. La Flandre, enceinte par les collines de l'Artois et par les collines de Belgique, constitue le plus admirable de tous les bassins, où l'Escaut forme, avec ses dix affluents, une sorte d'éventail. Aucune nationalité peut-être, à l'exception de la Suisse, ne serait aussi rationnelle, aussi naturelle que la nationalité belge, si elle abandonnait au système néerlandais la vallée de Sambre-et-Meuse pour reprendre les vallées du haut Escaut, de la Scarpe, de la Lys, qui lui appartiennent.

Lorsque, dans ce morcellement progressif et infini qui succède au régime de l'agglomération progressive

et infinie, les petites nationalités naturelles en viennent, à leur tour, à se diviser comme s'étaient divisés les grands États, elles obéissent avec la même rigueur à la loi des bassins. La Picardie, c'était le bassin de la Somme; le Bocage normand, c'était le bassin de l'Orne et de la Vire; l'Anjou, le bassin de la Maine; la Saintonge et l'Angoumois, le bassin de la Charente; le Béarn, le bassin de l'Adour; l'Auvergne, le bassin de l'Allier et de la Dore; le Dauphiné, le bassin de l'Isère; la Provence, le bassin de la Durance; la Septimanie, le bassin de l'Aude et de l'Hérault; la Bresse, le bassin de l'Ain; la Marche, le bassin de l'Indre; le Berry, le bassin du Cher; l'Armagnac, le bassin du Gers; le Quercy, le bassin du Lot; le Rouergue, le bassin de l'Aveyron. Entre la Champagne et la Lorraine, on a vu, pendant des siècles, une longue et étroite bande de terre conserver son indépendance, se soustraire aux empiétements des rois de France et des ducs de Lorraine, et garder, même après son absorption, son nom avec une certaine autonomie (1). Quelle raison d'être pouvait avoir ce petit pays, appelé Barrois, si étrangement configuré, large de deux ou trois lieues, sur une longueur de quarante? C'est que le Barrois formait un bassin parfaitement délimité, encaissé entre l'Argonne occidentale, qui le séparait de la France, et l'Argonne orientale, qui le protégeait contre les ducs de Lorraine. La petite nationalité barroise eût-elle vécu quatre siè-

(1) Stanislas, le dernier souverain, portait le titre de duc de Lorraine et de Bar.

cles, son nom eût-il surnagé trois siècles encore, et son souvenir survivrait-il en 1863 dans le nom même de son ancienne capitale, BAR-LE-DUC, si cette nationalité n'avait pas été le bassin de la haute Meuse? Enfin, les créateurs du *département*, ces ingénieux géomètres, qui ne voyaient dans la France qu'un hexagone régulier à partager en quatre-vingts parallélogrammes, ont rendu eux-mêmes un hommage involontaire à la loi des bassins, en donnant à chacun de leurs compartiments le nom de la rivière qui l'arrose, en créant tout d'une pièce quatre-vingt-trois bassins de pure fantaisie. Soixante-treize ans se sont écoulés, et le département n'a pu encore prévaloir contre les anciennes dénominations, qui avaient leur raison d'être dans la nature des choses, qui représentaient des nationalités réelles, qui s'appliquaient à des bassins. « Nous avons, dit un ancien préfet, M. Jules Chevillard, dans un livre sur la centralisation, les départements du Nord, d'Ille-et Vilaine, du Finistère, de la Côte-d'Or. Mais a-t-on, pour cela, éteint les noms de Flandre, de Bretagne, de Bourgogne? *Le nom vrai, le nom de la province, a survécu à tous les naufrages, et s'est retrouvé debout après toutes les chutes.* »

A la loi que nous avons formulée : UNE NATIONALITÉ, C'EST UN BASSIN, nous pouvons donc ajouter cette deuxième loi, qui n'est ni moins rigoureuse, ni moins absolue que la première, dont elle découle :

UNE FRONTIÈRE, C'EST UNE MONTAGNE

Ce qui distingue des nationalités artificielles les na-

tionalités naturelles, c'est que ces dernières ont des frontières, tandis que les autres n'en ont pas. De toutes les puissances de l'Europe actuelle, qu'on m'en cite une seule qui ait des limites, sinon naturelles, au moins rationnelles. Jamais les peuples n'ont parlé aussi souvent des frontières que depuis qu'ils n'en ont plus. Qu'en faut-il conclure, sinon qu'ils tendent à les reconquérir, sinon qu'une reconstitution générale se prépare sourdement, sinon que l'avénement des nationalités est plus proche que nous ne le supposons peut-être, sinon que les grands empires sont en voie de décomposition, et que sur leurs débris renaîtra le régime des petits États? Avec des circonstances et sous des noms différents, c'est la même maladie qui travaille tous les peuples. Qu'il s'agisse ici d'indépendance nationale, là de décentralisation, ce ne sont que des noms divers d'une même affection pathologique. Le malaise dont nous souffrons tous, c'est l'agglomération... Figurez-vous une multitude entassée dans une salle étroite : elle a soif d'air. Cette maladie, je l'appellerais volontiers *unitalgie*.

Après les modifications incessantes que l'Europe a subies depuis soixante et dix ans, après les événements contradictoires dont l'Italie et les États-Unis nous offrent aujourd'hui le spectacle,—ici le démembrement, là l'agglomération, — il faudrait une forte dose d'optimisme... pour déclarer, à priori, impossible et paradoxale la thèse que nous soutenons ici; pour admettre que l'Europe restera perpétuellement constituée, divisée, configurée comme elle l'est en l'an de grâce 1864.

Bien naïf qui croit à la pérennité du présent. Rien n'est immuable ici-bas. « Le système solaire lui-même est-il éternel » ? se demandait naguère M. Renan.

Un changement complet me paraît inévitable dans un temps donné ; il s'agit de prévoir suivant quelle loi il s'accomplira, et cette loi-là ne doit pas être plus difficile à trouver et à formuler que celle qui règle le retour des astres ou l'alternance des saisons. Pour savoir ce qui sera je n'ai qu'à me rappeler ce qui fut. Je n'ai qu'à interroger la tradition. Je procède du connu à l'inconnu, comme on le fait en mathématiques. Les combinaisons politiques ne sont pas tellement nombreuses qu'une confusion puisse se produire dans ma mémoire, et quant à en imaginer de nouvelles, ce serait folie. « Une idée sans passé, disait fort justement l'autre jour, à la séance annuelle des cinq académies, M. H. Baudrillart, une idée sans passé est une idée sans avenir. » Or, que vois-je dans le passé, sous le rapport territorial ? Je vois deux phénomènes : des petits États s'agglomérer, des grands empires se démembrer. En d'autres termes, je vois des nationalités naturelles et des nationalités artificielles se succéder sans cesse, comme la pleine lune et la nouvelle lune, comme l'automne et le printemps, comme l'équinoxe et le solstice, comme le flux et le reflux. L'humanité est une sorte de piston gigantesque qui monte et descend perpétuellement dans le même cylindre avec une monotonie désespérante. Y a-t-il un grand mérite, quand je le vois remonté au plus haut point de son court trajet, à prédire qu'il va redescendre ? Quand le

pendule a terminé son oscillation de droite, ne prévoyez-vous pas qu'il va commencer son oscillation de gauche? Si la sécheresse dure depuis quelque temps déjà, ne pouvez-vous annoncer à coup sûr qu'il ne tardera pas à pleuvoir?

Formulons donc une troisième loi de philosophie historique :

LE MONDE OSCILLE ENTRE DEUX SYSTÈMES DE SOCIÉTÉS : LES SOCIÉTÉS SIMPLES ET LES SOCIÉTÉS COMPOSÉES ; LES NATIONALITÉS NATURELLES ET LES AGGLOMÉRATIONS ARTIFICIELLES ; LES PEUPLES A FRONTIÈRES ET LES NATIONS SANS FRONTIÈRES ; LE RÉGIME DES PETITS ÉTATS ET LE RÉGIME DES GRANDS EMPIRES.

Si vous me demandiez, monsieur, où est le progrès; s'il faut le chercher dans le premier de ces systèmes ou dans le second, et lequel est le plus favorable à la liberté et à la civilisation, je vous répondrais, d'abord, que ces deux phases de l'humanité sont apparemment toutes les deux également nécessaires, puisqu'elles alternent avec une grande régularité; ensuite, que le progrès n'est guère que le retour périodique des mêmes faits, des mêmes choses, des mêmes idées; et qu'on pourrait le représenter comme le Temps des anciens, sous l'image d'un serpent qui se mord la queue. Je constaterais, enfin, que la civilisation, la liberté, le bien-être matériel et moral, s'ils ne sauraient appartenir exclusivement à l'une de ces deux phases, ont été bien plus fréquemment contemporains des nationalités naturelles.

Peut-être trouvez-vous un peu sévère l'opinion de

saint Augustin sur les grands empires, qui nous sert d'épigraphe. L'évêque d'Hippone n'est pas le seul à penser ainsi. Montesquieu, — si vous vous rappelez le passage cité dans ma dernière lettre, — les condamne avec plus d'énergie encore. Herder n'est pas moins explicite :

« Dans les États qui, limités par la nature elle-même, n'ont qu'une médiocre étendue, quelques circonstances favorables suffisent pour illustrer à jamais le génie national...

» ... Vous reconnaîtrez la supériorité des habitants des îles et des côtes maritimes sur les peuples des grands continents...

» ... Rome flétrit, énerva, dépeupla par degrés l'Italie, en sorte qu'il fallut des flots de nations barbares pour lui rendre à la fin de nouveaux habitants... »

Massillon dit aussi :

« Nos frontières reculées semblaient éloigner de nous la paix pour toujours. »

Lamennais dit, de son côté : « Les grands États, c'est l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités. »

Écoutons maintenant Turgot :

« La maxime qu'il faut retrancher des provinces aux États comme des branches aux arbres, pour les fortifier, sera encore longtemps dans les livres avant d'être dans les conseils des princes. C'est un des grands objets de la *géographie politique*, de déterminer quelle province il est avantageux à un État de conserver ; c'est à elle à démontrer qu'il y a des cas où l'on doit se croire heureux d'en perdre. »

Voici trois témoignages qui ne seront pas suspects.

Dans une entrevue à Douvres avec Sully, la reine Élisabeth disait au ministre de Henri IV :

« ... Il s'agit de partager l'Europe en États à peu près égaux, afin que leurs forces étant en équilibre, ils craignent de s'offenser, et n'osent méditer de trop grands projets. »

Frédéric II nous apprend que *Pierre Ier avait formé un projet que jamais prince avant lui n'avait conçu.* Au lieu que les conquérants ne s'occupent qu'à étendre leurs frontières, il voulait resserrer les siennes. Il voulait rassembler entre Pétersbourg et Moscou les douze millions d'habitants éparpillés dans cet empire. Ce projet avorta par la mort de ce grand homme. Le roi de Prusse ajoute :

« ... J'ai vu que les petits États peuvent se soutenir contre les plus puissantes monarchies. Je trouve que les *grands empires ne vont que par des abus,* qu'ils sont remplis de confusion. »

Enfin Napoléon écrivait à Junot, le 7 février 1806 :

« Quand on a de grands États, *on ne les maintient que par des actes de sévérité.* »

Et si vous voulez savoir ce que l'empereur appelait des actes de sévérité, lisez la lettre tout entière :

« ... Mon intention est que le village qui s'est insurgé pour se rendre à Bobbio soit brûlé, que le prêtre qui est entre les mains de l'évêque, à Plaisance, soit fusillé et que trois ou quatre cents des coupables soient envoyés aux galères. Je n'ai pas les mêmes idées que vous de la clémence. Vous ne sauriez être clément qu'en étant sévère ; sans quoi ce malheureux pays et le Piémont sont perdus, et il faudra des flots de sang pour assurer la tranquillité de l'Italie.

On a connu la rébellion, il faut qu'on connaisse la vengeance et la punition.

» ... Que les punitions soient nombreuses et sévères; n'épargnez personne. Ne croupissez pas dans les villes. Ne parlez qu'à moi des abus de l'administration. Tous les abus, les excès de tyrannie même de nos agents, seraient-ils aussi nombreux que ceux de Carrier, sont excusés à mes yeux le jour où les rebelles, comme ceux de Parme, courent aux armes et se font justice eux-mêmes... Brûlez un ou deux gros villages; qu'il n'en reste point de traces; dites que c'est par mon ordre. Quand on a de grands États, on ne les maintient que par des actes de sévérité. NAPOLÉON. »

En Europe — à l'inverse de l'Asie, où les gigantesques et informes monarchies sont traditionnelles — le petit État est la règle, et le grand empire l'exception. L'agglomération alexandrine, qui succède aux séculaires républiques de l'Hellade et du Péloponèse, ne survit point à son fondateur; et le morcellement, de division en division, en arrive aux infiniment petits. L'agrégation romaine a une durée plus longue, sans doute, mais qui n'égale point les cinq siècles où Rome fut d'autant plus grande moralement qu'elle était plus petite par le territoire. Charles le Grand — que nous persisterons à ne pas désigner par le ridicule nom de Charlemagne — a vu, avant sa mort, les préparatifs du démembrement de son empire, et une unité de quelques années a fait place à une extrême division de six cents ans. La réaction unitaire, commencée dès le milieu du XVe siècle, n'a pris de sérieuses proportions qu'au XVIIe. La période actuelle des grands États a donc dépassé déjà son deuxième siècle d'existence. N'est-ce pas un peu bien long pour un état de choses

ordinairement si précaire, si court, si provisoire? La date que j'assignais tout à l'heure à l'ère future du démembrement général ne sera-t-elle pas peut-être un peu devancée? La fin du XIXe siècle ne nous présentera-t-elle pas le spectacle d'une Europe morcelée à l'infini? Ne verrons-nous pas nous-mêmes dans un avenir très-prochain la chute des nationalités artificielles, l'avénement des nationalités naturelles?

XIV

CONCLUSION.

« Toute grandeur, toute force, toute puissance est relative. »

(MONTESQUIEU.)

Ma thèse, qui se trouvait en germe dans les écrits d'Augustin Thierry et d'Alexis de Tocqueville, renverse, en apparence, toutes les idées reçues et semble froisser des sentiments respectables ; mais il est facile de se convaincre qu'elle n'est nullement incompatible avec les sentiments du plus pur patriotisme ; qu'en diminuant la France territorialement, — dans un avenir encore fort éloigné, — elle la laisse plus étendue que tous les autres États de l'Europe morcelés comme elle, et qu'elle lui réserve un nouveau et non moins brillant rôle à jouer dans le monde. Napoléon III ne disait-il pas naguère, dans une proclamation fameuse, qu'on est grand surtout aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce ?

Si je n'avais dépassé déjà de beaucoup les limites que je m'étais primitivement imposées; si la théorie géographique que je n'ai pu qu'indiquer dans mes lettres précédentes, ne devait être ultérieurement développée dans un nouveau livre, je vous montrerais la liberté, la civilisation, inconnues souvent aux grands empires, régnant constamment dans les petits États. Je vous montrerais la Grèce dont la superficie égalait à peine la treizième partie de celle de la France, divisée en douze républiques, qui ont bien fait quelque figure dans l'histoire, et qui étaient isolément assez puissantes pour vaincre le colossal empire des Perses. Je vous rappellerais que Rome n'a jamais été plus glorieuse et plus florissante qu'au temps où, bien loin d'avoir conquis l'univers, elle ne s'étendait même pas jusqu'aux Alpes, et ne possédait qu'un territoire égalant à peine le tiers de la France actuelle. J'évoquerais le souvenir des villes libres de l'Allemagne, qui ont jeté aux XIVe et XVe siècles, un si vif éclat; qui *étaient l'asile de la richesse, des arts, des connaissances; les maîtresses du commerce de l'Europe, les plus puissants centres de la civilisation* (1). J'ébaucherais l'histoire de ces soixante-quatre villes hanséatiques, qui ont profité les premières de toutes les inventions; qui ont possédé les premières imprimeries, fait forger les premiers canons, et qui ne connaissaient d'autre rivale maritime que l'Angleterre; qui ont vu naître plus de grands hommes que toute l'Allemagne réunie; qui seules ont connu *la liberté*

(1) De Tocqueville.

absolue de la pensée, appliquée à toutes les questions (1); qui seules ont pratiqué la tolérance religieuse dans un temps où l'intolérance était partout; qui ont eu des académies deux siècles avant la France et l'Angleterre; qui, pour la plupart, sont encore remarquables par l'activité de leur commerce et le nombre de leurs manufactures; qui voyaient, à la diète de Lubeck en 1585, des rois et des reines venir s'asseoir à côté de leurs magistrats; de même qu'au mois d'août 1863, les bourgmestres de ces mêmes villes de Lubeck, de Brême, de Hambourg et de Francfort, siégeaient dans le congrès des princes auprès de l'empereur, des rois et des grands-ducs! Je vous parlerais des autres ligues formées à la même époque : la ligue du Rhin et ses quarante-six villes, la ligue de Souabe avec ses trente-sept cités, et qui toutes contribuèrent, en dépit de leurs rivalités, à propager en Europe les progrès des arts, à multiplier entre les peuples les voies de communication, à donner à l'état social les plus rapides développements. Je compterais combien les petites républiques de Lubeck, de Hambourg, de Brême, encore debout après huit siècles d'existence, ont vu tomber autour d'elles de royaumes, d'empires, de dynasties! Je vous rappellerais que Hambourg qui, en 1810, lors de sa réunion à la France, avait

(1) Roux de Rochelle, *Histoire des villes hanséatiques*; voyez aussi l'*Histoire commerciale des villes hanséatiques*, par M. Worms, ouvrage couronné en 1863 par l'Académie des sciences morales et politiques.

107 000 habitants, et qui en a aujourd'hui 200 000, n'en avait plus que 60 000 en 1814 ! qu'Amsterdam, qui avait 217 000 habitants en 1796, n'en avait plus que 160 000 en 1815 ! que Turin et Bruxelles ont suivi exactement les mêmes phases avant, pendant et après la perte de leur autonomie.

Je citerais encore, dans l'antiquité : Tyr, Carthage, Milet qui fonda jusqu'à trois cents colonies sur les rivages du Pont-Euxin ; toutes les colonies ioniennes, doriennes, éoliennes ; et dans les temps modernes : les petites républiques italiennes du moyen âge, les kalifats arabes de Cordoue, de Grenade, du Kaire ; les communes libres de Flandre, la ligue de Smalkalden, qui put mettre sur pied cent mille hommes contre Charles-Quint ; la Rochelle, ce boulevard du protestantisme, que Richelieu ne put vaincre qu'après dix-huit mois de travaux gigantesques, au moyen d'une digue de 1446 mètres qui coûta 42 millions ; la république de Genève ; la florissante cité de Mulhouse ; la Hollande, qui vit à trois reprises Louis XIV lui demander humblement la paix et qui avec ses deux millions d'habitants était l'*arbitre de l'Europe* (1) ; qui vit siéger dans ses cités opulentes la plupart des congrès qui se sont tenus depuis deux siècles : — Breda, Nimègue, Ryswich, Utrecht, la Haye ; — qui était l'âme de toutes les coalitions, de la *grande-alliance*, de la *quadruple-alliance*, de la *triple-alliance*, de la *ligue d'Augsbourg*.

Il serait d'ailleurs aisé de prouver que le patrio-

(1) Garden, *Histoire générale des traités*.

tisme, la liberté, la valeur propre de l'individu et du citoyen, sont inversement proportionnels aux dimensions d'un pays ; que plus la nation est grande, plus l'individu est petit.

Chaque citoyen est une fraction ayant pour dénominateur le chiffre total de la population et pour numérateur l'unité. Or, personne n'ignore qu'une fraction est d'autant plus petite que son dénominateur est plus considérable. La personne morale appelée Russie, par exemple, est incontestablement plus grande, plus puissante, que la personne morale appelée Suisse; mais l'individu russe, équivalant à la fraction $\frac{1}{60\,000\,000}$ sera de beaucoup inférieur au citoyen suisse représenté par la formule $\frac{1}{2\,000\,000}$. Un Suisse équivaut donc à trente Russes. Les hommes sont peu nombreux dans ce pays, disait un jour le général Laharpe à M. Odilon-Barrot qui visitait la Suisse; mais chaque homme a une grande valeur.

En Chine, où la population est bien plus considérable qu'en Russie, l'individu ne compte plus du tout. On sait que les nouveau-nés sont souvent jetés à l'eau ou donnés en pâture aux pourceaux.

Nous pouvons retrouver ce même rapport inversement proportionnel entre la densité de la population et le développement territorial. Plus un territoire est étendu, moins il est peuplé. La Belgique a 145 habitants par kilomètre carré, la Hollande 83 ; tandis que la France n'en compte que 60 ; l'Autriche, 54 ; l'Espagne, 27 ; la Turquie, 24 ; la Russie, 11. On m'objectera peut-être l'empire chinois. Mais d'abord la popu-

lation en a été énormément exagérée; et, de plus, en acceptant comme exacts les chiffres fournis par les voyageurs, nous trouverions une population spécifique bien inférieure à celle de la Belgique — 103 habitants par kilomètre carré; — encore y aurait-il lieu de tenir compte de la différence de climat. Du reste, au milieu du XVIIe siècle, les missionnaires ne donnaient à la Chine que quatre-vingts millions d'habitants.

Je constaterais enfin que l'oligarchie des cinq grandes puissances, qui s'est constituée en 1815, et dont le passé ne nous offre aucune trace, est une véritable anomalie; que, par un singulier contre-sens, c'est à l'époque où toutes les nations ont admis en principe et généralisent de plus en plus dans la pratique l'égalité civile et politique, que nous avons vu s'établir l'inégalité internationale. Mais toutes ces considérations m'entraîneraient trop loin et demanderaient un volume entier. Encore quelques mots, monsieur, et je finis.

On voit se manifester en Europe, depuis un quart de siècle surtout, une double tendance contradictoire: tendance cosmopolite, tendance individualiste. D'une part, tous les peuples se rapprochent et visent à n'en plus former qu'un seul, à uniformiser leurs lois, leurs mœurs, aussi bien que leurs poids et mesures, à vivre de la même vie matérielle, intellectuelle et morale. De

l'autre, dans la plupart des États, les diverses régions naturelles agglomérées tendent à s'isoler, à s'administrer, à se diriger, à se gouverner elles-mêmes. Comment concilier deux mouvements qui semblent si évidemment se contrarier? Comment faire marcher de front cette tendance *unitaire* et cette tendance *décentralisatrice* locale (1)? Comment accorder l'extrême concentration avec l'extrême division?

En cherchant de bonne foi et sans aucun parti pris cette solution, j'ai reconnu, non sans quelque surprise, que, loin d'être inconciliables, ces deux tendances sont la conséquence l'une de l'autre; qu'elles se supposent et se complètent; que l'*unité européenne* imaginée pour la première fois par Jacques d'Arteveld, rêvée par Henri IV et poursuivie par Napoléon, n'est possible qu'avec la décentralisation absolue; que la décentralisation — politique ou administrative : cela est ou cela deviendra la même chose — ne s'établira et ne se consolidera que si elle s'appuie sur l'unité européenne. J'ai reconnu avec M. Proudhon qu'*une confédération entre grandes monarchies est chose impossible*, et que tout le problème consiste à *former des groupes médiocres, respectivement souverains*, et à *les unir par un pacte fédé-*

(1) Nous n'insisterons pas sur la distinction subtile que l'on cherche à établir entre la décentralisation administrative que l'on réclame et la décentralisation politique que l'on repousse. Celle-là peut-elle manquer de conduire infailliblement à celle-ci? Et d'ailleurs, est-ce que gouverner ne tend pas de plus en plus à n'être qu'une affaire d'administration?



ral. J'ai reconnu que le mouvement dont l'Europe est agitée et dont elle ne se rend pas un compte exact, a un double but, que deux mots répétés à chaque instant : — *nationalités*, *traités de commerce*, — font suffisamment connaître :

RÉTABLISSEMENT DES NATIONALITÉS,
FORMATION D'UNE EUROPE UNITAIRE.

Ce programme est écrit en toutes lettres ou en substance sur le drapeau, je ne dirai pas de tous les partis, le mot est discrédité, mais de tous les groupes politiques ou philosophiques. Ces deux mots : *fédération* et *nationalité*, je les trouve aux deux antipodes de l'idée de gouvernement : chez le théoricien de l'*an-archie* aussi bien que chez le représentant du pouvoir, chez M. Proudhon et chez Napoléon III. Vous, monsieur, si vous voulez aussi une Europe unitaire, vous repoussez absolument les *nations*, qui vous paraissent des *déviations de l'humanité*. Mais je ne saurais accepter comme définitive cette condamnation que vous portez contre les agrégations humaines. Il me paraît difficile que vous n'admettiez aucun intermédiaire entre l'individu-homme ou même entre l'individu-commune et l'Europe entière nationalisée. « Une nation, a dit Herder, est un groupe aussi naturel qu'une famille et qu'une commune. » De tout temps il y a eu des nationalités (qu'elles fussent naturelles ou artificielles) ; l'humanité, au contraire, est-elle, a-t-elle jamais été autre chose qu'une abstraction ?

L'idée fédérative n'est pas nouvelle dans le monde,

sans quoi il faudrait la tenir en une certaine suspicion. — Les théories les plus neuves doivent toujours avoir au moins quelques racines dans le passé. — Nous comptons en tout quinze grandes confédérations, dont la plupart n'ont pas été sans gloire :

1° La Confédération amphictyonique ;

2° La Confédération des villes de l'Ionie ;

3° La Confédération des douze tribus d'Israël ;

4° La Confédération achéenne ;

5° La Confédération étolienne ;

6° Les Confédérations italiques (Étrurie, peuples latins, Herniques, Volsques, Samnites) ;

7° La ligue lombarde, XIIe siècle après J. C. ;

8° La Confédération helvétique, 1308 ; elle a une durée non interrompue et sans secousse, de 556 ans. Quel grand État pourrait nous offrir le même spectacle ?

9° La ligue Hanséatique. . . . . . }
10° La ligue du Rhin. . . . . } XIVe siècle ;
11° La ligue de Souabe. . . . . . }

12° La ligue de Smalkalden, 1536 ;

13° La ligue de Leipzig, 1631 ;

14° La Confédération américaine, 1787 ;

15° La Confédération germanique, 1815.

Avant cent ans, il y en aura une seizième plus grande que ne l'ont été toutes les autres :

LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE.

Cette confération ne sera point tout à fait sans précédent dans l'histoire. Au moyen âge déjà, nous avons vu, pendant plusieurs siècles, l'Europe, à la fois *morcelée*

et *une*, vivre de la même vie, de la même pensée, des mêmes sentiments, éprouver les mêmes besoins, s'agiter des mêmes passions, parler moralement la même langue, et laisser scrupuleusement à chacune de ses *individualités nationales*, la vie propre dont elles étaient fort jalouses.

L'évocation d'un pareil souvenir, ce rapprochement entre le passé et l'avenir, vont scandaliser quelques esprits honnêtes qu'aveuglent encore les préjugés historiques et qui ne peuvent entendre prononcer sans horreur les mots : *moyen-âge, féodalité.* Qu'importe? La lumière commence à se faire sur ces siècles calomniés, sur ces institutions qui ont eu leur raison d'être, puisqu'elles ont duré mille années ; qui ont eu leur grandeur, puisque leurs ruines elles-mêmes ont le privilége d'inspirer encore de l'effroi. J'admire la naïveté de ces braves gens qui, de la meilleure foi du monde, s'imaginent que la société moderne est sortie subitement, tout d'une pièce, de la Révolution française, et qui, Loriquets démocrates, supprimeraient volontiers de l'histoire tout ce qui a précédé 89! Loin de moi la pensée de rapetisser à la fois cette date, les idées qu'elle a, non pas enfantées, mais rajeunies, les hommes qu'elle a vus surgir, les principes auxquels elle a servi de marraine bien plus que de mère! Non. Mais l'heure est venue aussi de rendre justice à un passé trop méconnu depuis quatre-vingts ans, et de parler avec sang-froid de cet affreux moyen âge qui ne semble plus aussi laid dès qu'on prend la peine de le regarder de près. « Le moyen âge, écrivait naguère M. Adolphe

Franck (1) qui, en sa qualité d'israélite, ne sera pas suspect d'une tendresse excessive pour l'époque féodale, le moyen âge, on le trouve plein de vie, de mouvement et de *pensée*. La *liberté même ne lui manque pas* sous une forme et quelquefois dans une mesure qui nous étonne. »

Est-il une seule des idées et des institutions appelées *nouvelles* que le moyen âge n'ait pas connue? La souveraineté du peuple? le suffrage universel? Nous les trouvons déjà dans un livre de Marsile de Padoue : *defensor pacis*. Le jury? C'est au moyen âge que nous le devons, et Philippe de Beaumanoir, dans ce livre admirable appelé : *Coutumes du Beauvoisis*, nous apprend que la décision des procès, tant civils que criminels, était déférée aux hommes du fief réunis en assises sous la présidence du bailli. Le régime parlementaire? C'est une réminiscence mérovingienne! Un magistrat à la cour impériale d'Amiens disait, dans un discours de rentrée, le 3 novembre 1863 : «... La féodalité fut une réaction contre l'autorité royale, une expansion du génie individualiste. » Faut-il rappeler le magnifique mouvement communal des XIe, XIIe, XIIIe siècles? Un écrivain distingué de la Belgique, M. Charles Potvin, dans le discours d'ouverture d'un cours d'histoire littéraire fondé par la municipalité de Bruxelles, prononçait à la fin de 1863, d'éloquentes paroles que je suis heureux de pouvoir citer :

« A peine les terreurs de l'an mil se sont-elles dissi-

(1) *Journal des Débats* du 29 octobre 1863.

pées comme des spectres de ténèbres, que l'Europe se reprend à vivre avec une ardeur nouvelle; les arts, les sciences, les libertés, les langues, les lettres, tout fermente, tout éclôt: c'est la naissance du monde moderne.

» L'histoire des XIe, XIIe et XIIIe siècles présente trois caractères principaux. Les communes se fondent: c'est la liberté dans son véritable berceau. L'association pour le commerce et pour la liberté s'essaye d'abord entre communes, puis s'étend au delà de la patrie dans les ligues hanséatiques, et s'efforce bientôt d'instituer la fédération universelle des communes libres: c'est l'unité par la liberté. Enfin, la civilisation moderne, dès les premiers jours, affecte un caractère laïque; tout a appartenu au clergé, elle veut tout séculariser. Dès le XIIe siècle, les papes se plaignent de la *violence laïcale* que les bourgeois, à peine armés de leurs nouveaux priviléges, exercent contre les droits du clergé sur l'enseignement, sur la justice, sur la bienfaisance publique.

» Ainsi s'annonçait le génie moderne: liberté communale, unité fédérative, esprit laïque.

» Ce spectacle n'est pas sans grandeur. C'est dans nos provinces qu'il apparaît avec toute son énergie. Nous le retrouvons dans la littérature.

» L'esprit de liberté se rencontre aussi chez les trouvères. Tantôt c'est l'indépendance du seigneur féodal qui ne relève que de Dieu et de son épée; tantôt c'est l'indépendance d'un petit peuple qui résiste à Charlemagne comme les Hérupois dans la *Chanson des Saxons* de Bodel d'Arras; tantôt on voit peinte sur le vif la

révolte des communes; mais ici le trouvère, chantre des cours, prend parti contre le peuple, et les chansons du peuple ne nous sont pas parvenues : celles-là ne pouvaient se confier au parchemin.

. . . .

» L'apogée de cette époque est le grand projet de fédération européenne, dont l'âme est Jacques d'Arteveld. A cette question suprême : Comment la société doit-elle être constituée? tandis que les rois répondent : par la monarchie universelle, nous répondons : par la fédération des communes libres (1). »

Le monde reverra, à mille ans d'intervalle, sous d'autres noms, avec de nouvelles préoccupations et des formes nouvelles, le même état de choses. Ce ne sera plus une monarchie universelle théocratique, mais bien une fédération universelle économique. La grande république industrielle remplacera la séculaire république chrétienne. La France relèvera peut-être le sceptre échappé depuis longtemps des mains débiles de la papauté. Qu'importe que cette France soit l'hexagone d'aujourd'hui ou bien le bassin de Seine-et-Loire? La Rome papale a-t-elle eu besoin pour dominer le monde d'occuper un immense pays? Les empereurs, qui lui disputaient la direction morale et matérielle du continent, ne régnaient-ils pas sur un territoire cinq fois moins grand que notre France? Les premiers Haps-

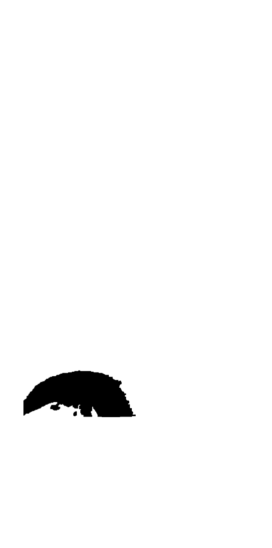
(1) On peut lire ce discours *in extenso* dans la *Revue des cours littéraires*, numéros des 13 et 20 février 1863. Paris, librairie Germer-Baillière.

bourg, avec leur archiduché d'Autriche, médiocre bassin naturel, plus petit de moitié que le bassin de Seine-et-Loire, n'étaient-ils pas supérieurs en puissance et en influence aux Hapsbourg-Lorraine d'aujourd'hui, maîtres des bassins hongrois, tchèque, croate, illyrien et vénitien?

Ou je me trompe fort, monsieur, et l'histoire n'est qu'une grossière déception, ou bien nos fils verront — si nous ne voyons pas nous-mêmes — siéger dans Paris un grand et véritable congrès européen.

FIN.

APPENDICE



A

Ces *Lettres sur la philosophie de l'histoire* ont paru dans le journal *la Presse*, bien qu'elles fussent en contradiction formelle avec toutes les idées de M. Émile de Girardin. L'éminent publiciste y a répondu par l'article suivant que je crois devoir reproduire. Le lecteur appréciera jusqu'à quel point l'argumentation sommaire de M. de Girardin entame ma théorie et met à néant les diverses lois historiques que j'ai osé formuler.

DES NATIONALITÉS NATURELLES.

Après le souverain mérite d'avoir trouvé le vrai, le mérite le plus grand est de l'avoir cherché. Ce dernier mérite appartient incontestablement à M. Odysse-Barot, dont les *Lettres sur la philosophie de l'histoire* sont pleines de recherches intéressantes et de faits instructifs.

Je les ai lues avec une attention d'autant plus soutenue et d'autant plus sympathique, qu'elles devaient aboutir à une opinion plus opposée à celle que j'ai souvent exposée.

C'est à dessein que je dis *sympathique*, afin de bien tracer la ligne de démarcation qui me sépare des esprits

intolérants qui ne supportent pas qu'on diffère avec eux d'avis et de sentiment et qui, s'ils le pouvaient, supprimeraient l'ombre en soutenant que l'ombre nuit à la lumière. Cependant, comment être certain que l'opinion qu'on croit juste est réellement juste, si l'on n'admet pas l'opinion opposée à titre de contre-épreuve désirable, contre-épreuve nécessaire?

Combien peu d'hommes, même parmi ceux qui ne sont ni papes, ni empereurs, ni rois, ni grands-ducs, ni ministres, ni préfets, souffrent la contradiction! Combien moins encore l'accueillent et vont au-devant d'elle!

Ces lignes sont à l'adresse de mon vieil et excellent ami M. Serrière, imprimeur, conséquemment, aux termes de la loi, censeur en chef de la *Presse;* patriote exalté, il a, en matière de nationalités, des convictions sur lesquelles il souffre difficilement la controverse. Sans ma pression, fortifiée de l'appui de M. Rouy, rédacteur en chef, et sans de longs retranchements, jamais il n'eût permis que les dernières Lettres de M. Odysse-Barot parussent dans la *Presse*, parce qu'elles contrariaient son dogme et blessaient son culte.

M. Odysse-Barot appelle NATIONALITÉ NATURELLE *un bassin*, et FRONTIÈRE *une montagne;* aux grands États il préfère les petits; le progrès n'est à ses yeux que le retour périodique des mêmes faits et des mêmes idées. Voilà en quelques lignes, et dégagée de citations historiques, toute sa théorie!

Si étendues et si étudiées qu'aient été les Lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser nominativement, je

dois déclarer que, loin d'ébranler ma doctrine, elles l'ont au contraire affermie. Si j'avais eu des doutes sur sa justesse, ces Lettres les eussent dissipés.

Toute ma doctrine, se résume dans ces six mots :

ÉTATS DE FAIT ;
GOUVERNEMENTS DE FAIT.

Entre ceux-là et ceux-ci je ne distingue pas.

Je n'admets pas plus la légitimité en matière de nationalité variable qu'en matière de royauté périssable. A mes yeux, il n'y a pas plus de droit divin pour les peuples qu'il n'y en a pour les rois. Les peuples comme les rois et les rois comme les peuples ne disparaissent jamais politiquement que par leurs fautes. Leur fin est toujours une expiation.

La masse de faits historiques accumulés par M. Odysse-Barot prouve contre le passé marqué par la guerre à l'effigie de l'ancien monde territorial; mais elle ne prouve rien contre l'avenir marqué par la liberté à l'effigie du nouveau monde économique.

Je fais de l'histoire le cas qu'en faisait Turgot, mon maître.

Le mieux est de laisser là l'histoire, cet immense arsenal où il y a des armes pour et contre toutes les causes. L'histoire, prouvant tout, ne prouve rien. Le jour où l'on cessera de l'enseigner dans les lycées, pour donner à la culture des langues vivantes le temps que l'étude de l'histoire leur dérobe, ce jour éclairera un véritable et immense progrès. Jeunes gens, l'histoire qu'on

vous apprend n'a pas seulement pour effet de surcharger votre mémoire : elle vous fausse l'esprit; elle vous met les yeux derrière la tête.

Que sous Charles le Grand et Napoléon le Grand la France ait eu des limites plus reculées que ses limites actuelles, je ne m'y arrête pas, car la France ne saurait les recouvrer sans remettre en question son existence et sans noyer l'Europe dans des flots de sang! Que la France ait été autrement configurée politiquement, qu'elle ait été divisée en bassins, je ne m'y arrête pas non plus, car je n'ai aucun désir de démolir le présent pour le reconstruire à l'image du passé; aller à reculons n'est pas le sens dans lequel j'ai l'habitude de marcher! Que les montagnes soient des frontières à l'exclusion des fleuves, je ne m'y arrête pas davantage, puisqu'il n'est pas plus difficile maintenant de passer en tunnel sous les montagnes que de passer les fleuves sur les ponts!

Frontières est un mot qui, grâce au progrès des sciences appliquées à l'industrie et particulièrement à l'industrie des chemins de fer, n'a plus le sens qu'il avait autrefois. Il n'a plus d'autre signification que celle-ci : Ligne de démarcation de deux gouvernements.

J'ai presque deux fois l'âge de M. Odysse-Barot. Comment se fait-il que de nous deux ce soit lui qui soit le vieux et que ce soit moi qui sois le jeune! Comment se fait-il que ce soit lui qui ait pris tant de peine et perdu tant d'heures à exhumer de l'histoire sa fameuse loi des bassins et des prétendues frontières naturelles! Je

ne puis me l'expliquer que par cette contagion du passé qui s'appelle l'érudition, qui vieillit les esprits les plus jeunes et corrompt les plus sains.

Que signifient et que valent ces mots « *frontières naturelles* et *bassins* », dans un temps où toutes les nations, les plus éloignées comme les plus voisines, ne sont occupées qu'à une tâche employant toutes leurs épargnes et tous leurs bras : Supprimer les obstacles naturels qui les séparaient, afin de n'être plus qu'à quelques heures les unes des autres! Ces mots « *frontières naturelles* et *bassins* », sont un non-sens! cette théorie n'est qu'un anachronisme.

Dans cette confédération européenne dont parle M. Odysse-Barot, quel rôle conserveraient les montagnes, quel service rendraient les frontières naturelles, quel progrès y représenteraient les bassins? Par quelle série de combinaisons ou d'événements peut-on imaginer que cette théorie prévaudrait jamais? On a vu souvent les nations faire la guerre pour s'étendre, on ne les a jamais vues faire la guerre pour se restreindre! Ce ne serait donc point par la guerre qu'aurait lieu le remaniement de l'Europe confédérée par bassins. Serait-ce par une révolution? Mais que gagneraient les peuples à se faire plus petits pour être plus nombreux? Comment un homme sérieux et laborieux a-t-il pu s'imaginer qu'une telle idée entrerait jamais dans la tête des peuples et qu'ils s'enflammeraient à ce mot : BASSINS!

Le travail de M. Odysse-Barot sera une preuve de plus qu'on fait fausse route, qu'on s'égare, toutes les fois qu'on entreprend de remanier la carte de l'Europe au

nom de quelque idée que ce soit : idée des nation exhumées; idée d'un nouvel équilibre européen à coups de compas sans coups de canon; idée de g États absorbant les petits, ou idée de petits États s dants aux grands.

Laisser TERRITORIALEMENT l'Europe telle qu'ell n'y rien changer, ne pas même déposséder de sa cipauté le prince de Schœnbourg-Lippe tant qu'il à ses sujets de le conserver pour souverain : voilà, s en sûrs, l'idée vraie, l'idée juste, l'idée neuve.

Cette idée est la seule qui permette avec certit dans le plus bref délai de renouveler ÉCONOMIQUI l'Europe, c'est-à-dire de faire une Europe nou libre, pacifique et prospère.

Ce n'est ni la théorie des grands États, ni la tl des petits États; c'est la théorie des États tels sont, c'est la théorie des ÉTATS DE FAIT, théorie d laquelle le fort n'a pas plus de droits que le faible, rie devant laquelle tous les États sont égaux.

Pourquoi donc le droit international moderne rerait-il du droit international ancien? Pourquoi y aurait-il deux balances : l'une pour les États et tre pour les individus? Nous ne vivons plus au où la loi permettait, où la loi ordonnait, soit d'étc soit de noyer les enfants difformes. L'enfant dif est maintenant protégé dans son existence à l'é l'enfant bien conformé; le riche à l'égal du pau faible à l'égal du fort. Immense progrès! Qu'il ainsi des États modernes! Que l'État difforme, que chétif, vivent aussi longtemps qu'ils ne mourro

d'eux-mêmes! Le grand correctif de l'inégalité physique, c'est l'égalité civile, c'est l'égalité politique. En chercher un autre, c'est commettre une erreur profonde, c'est faire retomber les peuples dans l'ornière remplie de sang des siècles passés.

Le souverain qui le premier arborera le drapeau de l'égalité de tous les États entre eux, aura pour lui et avec lui tous les peuples. Il sera à la fois et le plus grand conservateur et le plus grand révolutionnaire. Il fera preuve de l'esprit théorique le plus élevé et de l'esprit pratique le moins contestable. Seul, il sera vraiment à la hauteur de son siècle!

Ce qui vient de se passer à Francfort, au congrès des princes, me donne pleinement raison. Voyez toute la peine qu'aura prise infructueusement le jeune empereur d'Autriche pour RÉFORMER la Confédération germanique, qu'il fallait TRANSFORMER, qu'il fallait étendre en lui donnant pour base ce principe : TOUS LES ÉTATS ENTRE EUX, COMME TOUS LES CITOYENS ENTRE EUX, SONT POLITIQUEMENT ÉGAUX. Le roi de Prusse, je vous le prédis, quelque chose qu'il fasse, si ce n'est pas celle-là qu'il fait, ne sera pas plus heureux que son rival ou son émule l'empereur d'Autriche, qui a pris une idée ingénieuse pour une idée juste; grave méprise très-commune! Cependant, plus une idée paraît ingénieuse et plus on devrait s'en défier. Le plus souvent elle est fausse, comme toujours l'idée juste est simple. Les idées simples, les idées justes, seront-elles donc en tout temps et en tout pays les dernières qu'on adoptera?

Au point de vue pratique et économique auquel je

me place, le directoire imaginé par l'empereur François-Joseph et les bassins inventés par Odysse-Barot sont deux idées qui se valent. Ne changeons donc rien à cette ligne ainsi ponctuée :

INVIOLABILITÉ DES ÉTATS DE FAIT ;
RECONNAISSANCE DES GOUVERNEMENTS DE FAIT ;

Confédération européenne où tous les États, sans distinction entre grands et petits, aient chacun une voix ; ce qui serait vraiment le couronnement du suffrage universel, puisque tous les votants qui siégeraient dans cette assemblée amphictyonique seraient des têtes couronnées.

A ceux qui diront que l'idée d'une confédération européenne, ainsi basée sur la paix, serait une chimère, je me contenterai de répondre que l'application en serait moins difficile que ne le sera la réforme de la Confédération germanique, basée sur l'hostilité contre la France, réforme proposée par l'empereur d'Autriche et écartée par le roi de Prusse.

Toute politique qui tente de se placer en dehors des FAITS ACCOMPLIS est une politique subversive, — rétrograde au nom de la *liberté* aussi bien qu'au nom de la *légitimité*, — qui, remettant tout en question, se condamne à l'impuissance de rien résoudre et de jamais avancer.... — Publiciste, laissant à faire à d'autres la besogne d'historien, je ne justifie ni ne critique, quel qu'il soit, le fait accompli; je l'accepte comme la famille à laquelle est né un enfant boiteux l'accepte, en s'appliquant, au lieu de le noyer ou de l'étouffer, à en

faire un honnête homme, un bon citoyen. Est-ce que lord Byron ne fut pas un grand poëte? Est-ce que le prince de Talleyrand — dont il faut lire ce qu'en a dit Lamartine — ne fut pas un habile diplomate? Le fait accompli, c'est le passé. Puisqu'il n'est donné à aucun homme, si puissant qu'il soit ou qu'il le paraisse, d'y rien changer, laissons donc le passé pourrir dans sa tombe et ne nous occupons que de l'avenir, dans la mesure où l'avenir nous appartient. Tout le temps qu'on dépense à regarder en arrière est du temps qu'on n'emploie pas à regarder en avant. Il y a deux écoles : celle qui tourne le dos au but et la face au point de départ, et celle qui tourne le dos au point de départ et la face au but. J'appartiens à la seconde de ces deux écoles, et j'ai le cynisme de l'avouer.

ÉMILE DE GIRARDIN.

(La *Presse* du 5 septembre 1863.)

B

Page 99.

..... Écoutez un vieux poëme, dont la version rimée est perdue, et que nous ne connaissons que par une traduction en prose du XVe siècle.

Le roi de France a dit aux chevaliers flamands que leur comte Ferrand de Portugal est son serf. Les chevaliers, irrités, refusent tout présent du roi, et retournent en Flandre; ils abordent la comtesse Jeanne avec de violents reproches :

« Dame, vous nous avez laidement servis, car votre
» mari est serf du roi de France!... Dame, prenez votre
» serf, et qu'il soit maudit de Dieu, et vous en allez au
» Portugal, où sont les serves gens. Car jamais serf
» n'aura sur les Flamands aucune maîtrise; et veuillez
» savoir que si Ferrand est encore quinze jours par
» deçà, nous lui ferons couper la tête. »

Ils répètent la menace au comte lui-même :

« Sire, si vous ne l'êtes, vous en défendez, et nous
» sommes tout prêts à vous aider; mais, sire, si ainsi
» est que vous ne vous en défendez, soyez sûr et certain
» que, si vous êtes encore quinze jours en cestui pays,
» en Flandre nous vous ferons couper la tête. »

. . . .

Belges du XVIIe et du XVIIIe siècle, nous avons maudit la France de Philippe le Bel, de Louis XI et de Philippe de Valois! Maudissons encore la France de Louis XIV, qui nous tue et nous pille! Mais salut à la France de Pascal et de Molière, à la France de Voltaire et de Montesquieu! La France du despotisme a toujours été notre ennemie; la France de la liberté sera toujours notre sœur. Tout ce que ses maîtres nous ont causé de maux pendant des siècles sera racheté, si la France nous aide à redevenir libres! »

(CH. POTVIN, *Aperçu général sur l'histoire des lettres en Belgique.*)

C

Page 109

Le tableau complet des violations de traités serait d'une longueur fastidieuse et d'une monotonie désespérante. Je me bornerai à en donner quelques extraits.

1648. — Par le traité de Munster, l'Autriche s'engage à ne fournir aucun secours à l'Espagne. Les traités ne sont pas plutôt signés et les congrès dissous, qu'elle s'empresse de faire passer, à l'ombre du drapeau de Lorraine, 30 000 hommes en Flandre.

1667. — Cette convention secrète avec l'Espagne est violée à son tour, vingt ans après, dans la guerre de la dévolution, où l'empire déclare justes et légitimes les prétentions de Louis XIV sur la Flandre. Par le traité secret de Vienne (janvier 1668), l'Autriche et la France se proposent de se partager la monarchie espagnole. Puis, le 30 août 1673, l'Autriche fait un traité avec l'Espagne contre Louis XIV.

30 janvier 1648. — Au mépris d'un traité de 1644 avec la France, par lequel elles s'engageaient à ne faire ni paix, ni trêve, que d'un commun consentement, les Provinces-Unies signent à Munster la paix avec l'Espagne.

1659. — Par le traité des Pyrénées, Louis XIV jure solennellement sur les évangiles de n'accorder aucun secours au Portugal. Dès 1661, le roi, sur l'avis de Lyonne, de Letellier et de Turenne, envoie le maréchal

de Schomberg avec 4 000 hommes à l'ennemi séculaire de l'Espagne. Il renonce avec non moins de solennité, pour lui et ses héritiers, et sa femme Marie-Thérèse renonce aussi avec serment, le 2 juin 1660, à tout héritage ou succession de la monarchie espagnole, *pour quelque titre que ce soit, connu ou ignoré*. En 1665, à la mort de Philippe IV, le roi de France, oubliant son serment et celui de sa femme, réclame le Brabant, et en août 1667 il fait occuper la Flandre par trois armées, que commandent Turenne, Créqui et d'Aumont. Au mépris de cette même renonciation, il acceptera plus tard, en 1701, le trône d'Espagne pour son petit-fils.

28 février 1667. — Alliance perpétuelle, offensive et défensive, entre la France et le Portugal. — 13 février 1668, le Portugal fait la paix avec l'Espagne sans même consulter son allié.

27 avril 1662. — Traité d'alliance offensive et défensive *pour vingt-cinq ans*, entre la France et la Hollande. Trois ans après (1665), la Hollande, attaquée par l'Angleterre qui lui enlève 130 navires sans déclaration de guerre, battue sur la côte de Suffolk, réclame de Louis XIV le secours promis. Après quelques hésitations, le roi fait semblant d'envoyer 6000 hommes et de déclarer la guerre à l'Angleterre. Mais il exécute ses engagements avec une mauvaise foi qui laissera de longs ressentiments dans l'esprit des républicains. Époque glorieuse de la marine des Provinces-Unies. La flotte anglaise de 74 vaisseaux se trouve en présence de 85 vaisseaux hollandais, auxquels devaient se joindre

40 bâtiments français. Ruyter, abandonné à ses propres forces, reste vainqueur devant Dunkerque après quatre jours de combat (1666).

2 mai 1668. — Traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne. La première restitue la Franche-Comté et jure solennellement sur les évangiles de ne la jamais revendiquer. Elle l'envahit de nouveau en 1674, pour la garder définitivement. L'Espagne, de son côté, n'est pas plus scrupuleuse. Le 17 décembre 1671, oubliant les conventions du congrès d'Aix-la-Chapelle, elle signe à la Haye, avec les Provinces-Unies, un traité très-concis par lequel les deux États jurent de s'assister de toutes leurs forces. Peu reconnaissante, la Hollande, à la paix de Nimègue, sacrifie son unique alliée de la veille, fait la paix sans s'inquiéter d'elle, et c'est l'Espagne qui paye les frais de la guerre. Elle perd la Franche-Comté et de plus, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Poperinghes, Bailleul, Cassel, Bavay et Maubeuge.

23 janvier 1668. — Triple alliance de la Haye contre la France, entre les États Généraux, l'Angleterre, la Suède. Charles II se vend à Louis XIV par le traité secret de Douvres (1er juin 1670), et trahit ses alliés pour une pension de 200 000 livres. Puis il trahit Louis à son tour et signe avec les États-Généraux le traité de Westminster (19 février 1674). Puis à Nimègue il se rapproche de la France, puis tourne de nouveau et négocie le mariage de sa nièce avec Guillaume.

1er novembre 1671. — Traité de l'empereur d'Autriche avec la France contre la Hollande. — 25 juillet 1672.

Traité de l'empereur d'Autriche avec la Hollande contre la France.

15 mai 1668. — Grande alliance de la Haye. Coalition des États-Généraux, de l'Angleterre et de la Suède, contre la France. — 1671. Coalition de la France, de l'empire, de l'Angleterre et de la Suède, contre les États-Généraux. — 30 août 1674. Nouveau revirement. Coalition des États-Généraux, de l'Angleterre et de l'Empire contre la France, qui n'a d'autre allié que la Suède. — 1678. La Hollande, malgré l'Angleterre, fait la paix avec la France. N'oublions pas que chacune de ces coalitions s'appuie sur des serments d'amitié et d'alliance perpétuelles.

1680. — La paix de Nimègue est à peine signée que Louis XIV imagine un nouveau et ingénieux moyen de faire des conquêtes, en instituant dans les parlements de Metz, de Besançon, et dans le conseil souverain d'Alsace, des *chambres de réunion*, chargées d'examiner la nature et l'étendue des cessions faites par les traités de Westphalie, des Pyrénées et de Nimègue, et de préparer ce que nous appellerions aujourd'hui des annexions. Le 30 septembre 1681, Louvois s'empare de Strasbourg. Une nouvelle coalition se forme contre le violateur de la paix.

1683. — Louis XIV fait occuper, sans déclaration de guerre, la Flandre par le maréchal d'Humières.

15 août 1684. — Trêve de Ratisbonne pour *vingt années* entre la France, d'une part, et la Hollande, l'Espagne, l'Empire, de l'autre. Le 25 septembre 1688, Louis XIV déclare brusquement la guerre à l'Empire,

et le 26 novembre à la Hollande. Mais déjà, en dépit de la trêve, la Suède et la Hollande avaient signé contre la France le traité secret de la Haye (1686); et en 1687 l'Empire, l'Espagne, la Suède, la Bavière, la Saxe, l'Angleterre, le Danemark, la Hollande, avaient conclu à Venise la fameuse ligue d'Augsbourg.

Le duc de Savoie Victor-Amédée signe contre la France avec l'Espagne, le traité de Milan (3 juin 1690), et le 4 juin le traité de Turin avec l'empereur. Le 29 août 1696, il conclut avec la France contre ses alliés de la veille une alliance étroite, et négocie le mariage de sa fille avec le duc de Bourgogne, ce qui ne l'empêchera pas de faire bientôt après une nouvelle évolution et de se retourner contre la France.

Par le traité de Ryswick (20 septembre 1697), Louis XIV reconnaît Guillaume III comme roi d'Angleterre, promet *de n'assister ni directement ni indirectement aucun de ses ennemis*. Le 16 septembre 1701, à la mort de Jacques II, Louis accorde au fils de ce prince le titre et les honneurs de roi de la Grande-Bretagne.

Au mépris du traité de Ryswick qui rétablissait le duc de Lorraine dans son duché, Louis XIV fait occuper Nancy par ses troupes en 1702, et oblige le souverain à quitter précipitamment sa capitale.

1701. — Nouveau traité d'alliance étroite et *perpétuelle* entre la France et la Savoie. Le 25 octobre 1703, le duc de Savoie accède à la *grande alliance* de la Haye contre Louis XIV, grand-père de son gendre, le duc de Bourgogne, et contre son propre gendre Philippe V d'Espagne. Pour prix de sa trahison, il obtient une par-

tie du Montferrat et une partie considérable du Milanais.

1701. — Traité d'alliance perpétuelle du Portugal avec l'Espagne et la France, contre l'Angleterre et la Hollande. — 16 mars 1703. Traité d'alliance perpétuelle du Portugal avec l'Angleterre et la Hollande, contre la France et l'Espagne.

1713. — Les traités d'Utrecht mettent à néant la *grande alliance de la Haye* de 1701, dont les membres s'étaient formellement engagés à faire cause commune et à ne conclure la paix que d'un consentement unanime. Ces traités ne sont que des transactions isolées. L'empereur, qui avait été le pivot de l'alliance, reste seul. L'objet de la guerre avait entièrement changé pendant les hostilités. La Grande-Bretagne, principal allié de la maison d'Autriche, l'avait abandonnée sans même rien stipuler en sa faveur. L'exemple de Londres avait entraîné les États-Généraux qui jalousaient la puissance autrichienne.

1713. — Par le traité d'Utrecht, la France reconnaît l'ordre de succession établi en Angleterre, en faveur de la ligne protestante de Hanovre. Elle s'*engage à porter tous ses soins pour empêcher que le fils du roi Jacques II, sorti volontairement du royaume puisse y rentrer* (article 4). — Ce qui n'empêchera pas la France d'aider, de favoriser, de provoquer même, l'expédition du prétendant Charles-Édouard, sauf à le faire arrêter et garrotter, après sa défaite de Culloden.

1713. — Par l'article 9 du traité signé à Utrecht, le 11 avril, entre l'Angleterre et la France, celle-ci pro-

met de faire raser les fortifications et combler le port de Dunkerque, à ses frais, sans jamais pouvoir le réparer. — Presque le lendemain de la signature du traité, Louis XIV fait creuser à une demi-lieue de Dunkerque, à Mardick, un port plus profond auquel aboutissait un canal de 1 600 toises. Plus de 12 000 ouvriers sont employés à ce travail.

1713. — Par le traité d'Utrecht entre l'Espagne et le duc de Savoie (13 août), le royaume de Sicile est cédé à ce dernier, qui est couronné roi à Palerme le 14 novembre. — Dès l'année 1717, le roi d'Espagne, Philippe V, envahit la Sardaigne et la Sicile.

1714. — Traité de Bade. La France promet de laisser l'empereur en possession tranquille de tous les États et places qu'il occupe en Italie, tels que le royaume de Naples, le duché de Milan et les ports de Toscane. Elle garantit aussi Kehl à l'Autriche. — En 1733, le maréchal de Berwick fait le siége de Kehl et s'en empare. Le 26 septembre de la même année, le roi de France, par un traité avec la Sardaigne, s'engage à ne cesser la guerre avec l'Autriche, qu'après avoir *conquis et procuré à Sa Majesté le roi de Sardaigne la réelle possession de l'État de Milan tout entier.* Par des articles secrets, il s'engage à chasser aussi les Autrichiens de Naples et de la Sicile. (Voyez ce traité fort curieux, dans *Garden*, *Histoire des traités*, t. III, p. 173.)

1715. — Traité dit *des Barrières*, en vertu duquel les États-Généraux pourront tenir garnison dans Furnes, le fort de Knoque, Ypres, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, Gand, dont les revenus leur appartiendront.

Cette convention est mise à néant au congrès de Versailles (1784).

1716, 17 février. — Alliance *étroite* de Westminster, entre la Grande-Bretagne et les États-Généraux : « Si l'une des deux puissances est attaquée ou menacée, par quelque ennemi que ce soit, l'autre la soutiendra de toutes ses forces, si besoin est, et devra toujours lui envoyer sur-le-champ 6 000 hommes et 20 vaisseaux. » — Le 21 mars 1720, le ministre d'Angleterre à la Haye réclame le secours que lui devait la république, en vertu du traité de Westminster. Les États-Généraux refusent. Rupture.

1717. — Par le traité de la triple-alliance, la France s'engage de nouveau à faire démolir les fortifications et combler le port de Dunkerque. — Cette clause fut si bien observée que la question du port de Dunkerque fut encore débattue au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

1718. — Quadruple alliance contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre, l'Empire et la Hollande. La France veut détrôner ce même Philippe V, pour lequel elle avait pendant douze ans épuisé ses finances, ses ressources, compromis son avenir, perdu de sanglantes batailles. Fontenelle et Lamothe-Houdard sont chargés de rédiger des manifestes de guerre contre une puissance au sujet de laquelle Louis XIV avait dit le mot fameux : « Il n'y a plus de Pyrénées. » — Puis, en 1720, la quadruple alliance est dissoute, et la France s'unit étroitement à l'Espagne.

1721, 27 mai. — *Alliance inaltérable* entre la France et l'Espagne. La fille de Philippe V est fiancée à

Louis XV, et amenée en France pour y être élevée. — 1722. L'alliance inaltérable s'altère tellement au congrès de Cambrai, que la fille de Philippe V est renvoyée en Espagne, et que Philippe rappelle son ambassadeur à Paris et son plénipotentiaire au congrès. Le congrès de Cambrai est rompu. — 30 avril 1725. L'Espagne, alliée tout à l'heure avec la France contre l'Autriche, signe avec l'Autriche contre la France le premier traité de Vienne, et le même jour un traité secret défensif et un traité de commerce.

3 septembre 1725. — La Prusse entre dans la contre-alliance de Hanovre avec l'Angleterre, la France, la Hollande, le Danemark et la Suède. — Puis, le 6 août 1726, elle accède à la ligue de Vienne entre l'Autriche et l'Espagne.

30 avril 1725. — Traité de Vienne entre l'Autriche et l'Espagne, déchiré quatre ans après par cette dernière puissance qui s'allie contre l'Autriche à la France, à l'Angleterre et à la Hollande (traité de Séville, 9 novembre 1729).

Par le traité de Vienne, l'Espagne promet à la compagnie autrichienne d'Ostende le monopole du commerce dans ses colonies. Par le traité de Séville elle accorde le même monopole aux Hollandais, au détriment de la compagnie d'Ostende.

Le traité de Séville est l'un des plus curieux traités du XVIIIe siècle. L'Espagne abandonne sans motif un allié dont naguère elle avait recherché l'amitié avec trop d'empressement.

1729. — L'Espagne accède à la contre-alliance de

Hanovre contre l'Autriche, son alliée d'hier. Puis, l'année suivante, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne s'éloignent du cabinet de Versailles, autour duquel se fait l'isolement, comme il s'était fait tout à l'heure autour du cabinet autrichien. L'Autriche, par le deuxième traité de Vienne (16 mars 1731), accède au traité de Séville et consent à supprimer la compagnie d'Ostende.

1731, 16 mars. — Second traité de Vienne. La Hollande et l'Angleterre promettent de secourir l'empereur s'il est attaqué. — 1734. L'empereur, attaqué par la France en Allemagne et en Italie, demande à Londres et à la Haye les secours promis par le traité de 1731. Les États-Généraux et le parlement font la sourde oreille. L'Autriche est battue de tous côtés.

1731. — Second traité de Vienne, entre l'Espagne et l'Empire, violé le 25 octobre 1733, par un traité défensif entre l'Espagne, la France et la Sardaigne, contre l'Empire.

1733. — Mort d'Auguste II, roi de Pologne. L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, pour se faire élire à sa place, obtient l'appui de l'empereur Charles VI, à la condition de garantir sa pragmatique et de renoncer à ses prétentions sur la monarchie autrichienne, du chef de sa femme, l'archiduchesse Marie-Sophie, fille aînée de Joseph II. Par un traité signé à Vienne, le 16 juillet 1733, « il promet, pour lui, ses héritiers et successeurs, que sous aucun prétexte quelconque que l'imagination humaine puisse inventer, il ne s'élèvera jamais contre ledit ordre de succession. » Moyennant cette renonciation, Charles VI avait envoyé une armée en Pologne

pour appuyer Frédéric-Auguste et chasser Stanislas, élu le 12 septembre, qui est obligé de se réfugier à Dantzick. Cette intervention est la cause d'une guerre désastreuse pour l'Autriche, qui est battue sur tous les points, et perd Naples, le Milanais. — Charles VI est à peine mort que le nouveau roi de Pologne, son obligé, s'unit contre sa fille et héritière Marie-Thérèse à tous les ennemis de la reine de Hongrie.

31 août 1741. — Pourparlers du camp de Molwitz, entre la Prusse, la France et le roi de Pologne pour le partage de la monarchie autrichienne. Le roi de Pologne obtiendra pour sa part la Moravie.

1738. — Troisième traité de Vienne. Par l'article 10, la France reconnaît et garantit formellement la pragmatique sanction de Charles VI, et l'ordre de succession qu'elle établissait. Tous les souverains de l'Europe avaient également et non moins solennellement garanti la pragmatique. — Le 25 janvier 1741, dans une lettre au roi de Prusse, le cardinal de Fleury disait « que la garantie de la pragmatique donnée par Louis XV à feu l'empereur, ne l'engageait à rien, par ce correctif : *sauf les droits d'un tiers.* » — Ligue générale contre Marie-Thérèse, et dans laquelle on voit entrer la Bavière, l'Espagne, la France, la Prusse, la Pologne, la Sardaigne. Par un traité du 5 juillet 1741, la France promet à la Prusse la Silésie.

1745-46-47-48. — Dissolution de l'alliance contre Marie-Thérèse. La Prusse et la Pologne, au mépris de tous leurs engagements, font la paix avec Marie-Thérèse. La Sardaigne en fait autant. Tout à l'heure l'Au-

triche était complétement isolée ; c'est maintenant la France qui reste seule.

1746. — La France excite le prétendant Charles-Édouard à tenter une expédition en Angleterre. Le prince est vaincu à Culloden. Par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), Louis XV s'engage à faire arrêter et garrotter, et à jeter hors du royaume le prétendant.

1741. — Coalition de toute l'Europe contre Marie-Thérèse alliée à l'Angleterre. — 1756. Coalition de toute l'Europe contre Frédéric II, allié à l'Angleterre. — Rendons à cette dernière puissance la justice de reconnaître que dans ces deux circonstances nous la trouvons du côté du plus faible. Elle seule défend le testament de Charles VI qu'elle seule n'avait point garanti.

25 décembre 1745. Traité de Dresde. — L'Autriche cède la Silésie à la Prusse. — 1756. Marie-Thérèse veut reprendre la Silésie, et pour y parvenir elle s'abaisse jusqu'à caresser et flatter madame de Pompadour qu'elle appelle *sa chère amie*.

1756. — Le traité de Versailles entre la France et l'Autriche stipule un secours de 24 000 hommes en faveur de celui des deux alliés qui se trouverait attaqué. En 1778, pendant la guerre de la succession de Bavière, l'Autriche réclame l'exécution de cette convention. La France n'envoie pas un soldat.

1756. — Au mépris du traité d'Aix-la-Chapelle, l'Angleterre fait saisir, sans déclaration de guerre, trois cents bâtiments de commerce français.

1763. — Par le *traité de Paris* avec l'Angleterre la France s'engage à n'accorder aucun secours aux enne-

mis de cette puissance. En 1778, la France, en vertu d'un autre *traité de Paris*, envoie des secours aux États-Unis d'Amérique.

1772. — Partage de la Pologne.

1779. — Par le traité de Teschen, l'Autriche renonce à la Bavière. — 1784. Joseph II fait de nouvelles tentatives pour s'emparer de la Bavière.

1797, 16 mai. — Traité de Milan par lequel il est stipulé qu'*il y aura paix et amitié entre la république française et la république vénitienne*. Dès le lendemain, et grâce à cette *paix*, à cette *amitié*, la France s'empare de la flotte vénitienne, enlève de l'arsenal les canons et les munitions, occupe militairement les îles de Corfou, Zante, Céphalonie, fait transporter à Paris les quatre chevaux de bronze et le lion de Saint-Marc. Puis cinq mois après, par l'article 6 du traité de Campo-Formio, la France livre à l'Autriche la république vénitienne.

1799. — Les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt sont assassinés.

C'est ici que je m'arrête. Je crois inutile de parler des traités conclus dans notre siècle. Que reste-t-il aujourd'hui des fameux traités de Vienne ?

D

Page 125.

Voici comment se décompose en ses diverses nationalités la population de l'empire d'Autriche.

Allemands	7 900 000
Slaves Tchèques, Moraves	5 900 000

Slaves Polonais		2 100 000
—	Ruthènes	3 000 000
—	Slovènes	1 200 000
—	Croates	1 350 000
Serbes et Dalmates		1 450 000
Bulgares		23 000
Italiens		3 000 000
Frioulais		400 000
Ladins		9 000
Roumains		2 500 000
Albanais		2 000
Grecs et Macédoniens		9 000
Magyares		5 000 000
Juifs		700 000
Arméniens		16 000
Tsiganes		84 000
	Total	34 643 000

E

Page 147.

« La monarchie de François I[er], de Henri IV et de Louis XIV, la république, la restauration et le gouvernement de Juillet, n'ont rendu à la Bretagne que l'indifférence et l'oubli, en retour de sa nationalité, de ses privilèges et de ses franchises. L'empire seul lui a fait des promesses qu'il n'a pas eu le temps d'exécuter. Ces choses ne sont point des mots, mais des chiffres. Comptons, en effet. Jointe par un chemin de fer à Saint-Malo, cette grande porte de l'Océan, Rennes devrait être une capitale opulente, et elle n'est qu'une illustre basoche.

Et Saint-Malo lui-même, qu'a-t-on fait de ses escadres de corsaires, de ses négociants qui remuaient des millions, de ses marins qui touchaient à tous les bouts du monde? On en a fait des caboteurs desservant le port du Havre. Nantes appelle vainement à son secours au milieu des sables qui vont l'étouffer. Morlaix n'a que ses chasses-marée et son paquebot pour dédommagement de son commerce avec l'Espagne et l'Angleterre. Lorient a donné à la France la compagnie des Indes : qu'en fait la France? qu'a-t-elle donné à Lorient? Une usine et un vaisseau-école. A-t-on cherché à rendre à Vannes quelque ombre de sa splendeur antique? Allez admirer sur son canal les flottes qui disputaient aux Romains l'empire des mers! Fougères et Vitré cherchent dans la poudre des décombres les morceaux de leurs couronnes de barons. Et pourtant Fougères, on s'en souvient, était encore au XIVe siècle une des plus riches cités de la Bretagne. Brest a son immense arsenal et sa rade immense; mais cet arsenal est resté muet, cette rade est restée vide jusqu'au second empire. Dol pleure encore son archevêque, et rien ne va la consoler dans ses marais. Dinan, avec son diadème de tours et de créneaux, ne vivrait pas sans les Anglais. On ne s'occupe de Quimper que pour rire. Quant à Saint-Pol de Léon, cette ville a été peinte d'un trait : ce n'est plus que le tombeau de son évêque. Et toutes ces villes et tous ces villages qui subsistaient du commerce des toiles? Saint-Brieuc, Guingamp, Moncontour? Égorgés sans secours par la concurrence! Ces faits sont-ils vrais, oui ou non?

« Si la France ne veut pas que cette fille abandonnée se lasse de tant d'injustices, et qu'appelée par ses gémissements, sa véritable et vieille mère, cette nationalité qui dort aux champs de Saint-Aubin et d'Auray, vienne à son secours, en brisant la pierre du tombeau, que la France du XIXe siècle paye enfin les dettes de la France de Louis XII. »

(PITRE CHEVALIER, *la Bretagne ancienne et moderne.*)

F

Page 155.

Dans son livre intitulé : *La Province, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, M. Élias Regnault pose les questions suivantes :

« La province doit-elle être maintenue dans un éternel vasselage, sans liberté de penser, d'agir, de délibérer, recevant de Paris la mesure de ses droits, la quotité de ses finances et jusqu'au poids de ses aliments, entravée dans sa marche morale et intellectuelle par les lisières de la capitale, et recevant d'elle non-seulement les pulsations de la vie commune, mais encore les dernières ramifications de la circulation locale ? Lorsque chacun de nous, dans son individualité, aspire à l'affranchissement et invoque la liberté, faut-il que cette grande individualité collective qui s'appelle province, et qui forme l'immense majorité de la nation, soit déshéritée de toutes les conquêtes de l'esprit moderne ? Alors que

l'absolutisme monarchique a reçu, en France, tant et de si terribles leçons, faut-il que l'absolutisme d'une ville vienne en prendre la place, et légitime de nouveaux déchirements? »

Comme remède au mal, M. Élias Regnault propose deux moyens principaux :

1° Agrandissement des circonscriptions administratives;

2° Rétablissement des libertés locales.

Les deux moyens tendent au même but.

Par le premier, en développant le cercle des intérêts, on développe le foyer de l'intelligence.

Par le second, on rend à la province la dignité morale, la conscience des grands devoirs, les éléments de la vie politique.

« Ce qui, dit-il, frappe tout d'abord, lorsqu'on étudie le mécanisme de l'administration départementale, c'est l'exiguïté des intérêts confiés aux délibérations des conseils généraux. Il n'y a pas de société anonyme, quelque minime qu'elle soit, dont les administrateurs n'aient à régler des questions bien plus importantes, et par la somme des intérêts et par le nombre des intéressés. Réduits, dans les questions financières, à discuter l'emploi des centimes additionnels; dans les questions d'enseignement, à la surveillance, bien indirecte, des écoles primaires, rarement des lycées de troisième ou quatrième ordre; impuissants dans les questions politiques, nuls dans les questions religieuses, les conseils généraux ne représentent même pas le peu d'existence intellectuelle qui survit encore dans les départements;

et quand même ils la représenteraient, ce ne pourrait être qu'une existence étouffée, manquant d'air et d'espace. Il ne peut résulter de là qu'un appauvrissement moral ; car les facultés humaines se tiennent au niveau des institutions ; les petits intérêts font les petits esprits.

» Supposez au contraire six ou sept départements réunis en une seule région, centre politique, intellectuel et industriel ; résumant des intérêts multipliés l'un par l'autre, des forces grandissant par leur juxtaposition, des lumières rayonnant dans un foyer commun, tout devient grand, tout se proportionne au développement du nouveau théâtre ouvert à l'esprit et à la matière. L'intelligence se sent à l'aise, la science se féconde, l'industrie multiplie ses créations, les arts déploient leurs ailes, et toutes les carrières, soit publiques, soit privées, offrent aux hommes de mérite des positions qui les retiennent sur un sol désormais fertile ; l'émigration cesse dès que le talent prévoit sa récompense. »

A côté de cet agrandissement des circonscriptions, rétablissement complet des franchises provinciales : franchises en matière d'administration, en matière d'élection, en matière d'impôt, liberté des cultes, liberté de l'enseignement, liberté de la presse, liberté de l'industrie, enfin tout ce qui constitue le *self-government.*

Tel est le résumé des théories de M. Élias Regnault.

Terminons par une dernière citation :

« Nos lois sont si étrangement disposées, qu'elles admettent le premier venu à l'exercice des droits politiques les plus élevés, et refusent aux plus éclairés toute participation aux droits les plus humbles. Tout le monde

peut concourir au choix d'un député du pays, personne ne peut s'associer à l'élection d'un maire de village. On suppose à tous la science politique, on en conteste à chacun les connaissances élémentaires. Il est pourtant manifeste que pour exercer avec intelligence les droits supérieurs, il faut être admis à la jouissance des droits inférieurs. Un homme d'État ne s'improvise pas plus qu'un maçon, et il est au moins singulier qu'on se passe de tout apprentissage dans un ordre de choses d'où dépendent les destinées d'une nation.

» Or l'apprentissage de la vie politique est dans la liberté du régime communal. La commune libre est l'école primaire de la science politique; c'est là que doivent se rencontrer les premières règles de conduite, les premières notions de discipline, les premiers rudiments des affaires publiques. Ce n'est pas la loi qui donne l'esprit d'ordre, c'est l'éducation, et l'on ne saurait demander un sage exercice de la liberté à ceux dont les premiers pas sont enchaînés.

» Nous devons convenir que les grands mouvements politiques, en France, sont désordonnés et tumultueux. Il n'en saurait être autrement : un mouvement régulier ne peut succéder à une inertie complète. Mais lorsque par la liberté des institutions locales, le mouvement se fera tous les jours, discipliné par l'habitude, et limité contre l'abus par l'usage quotidien, on n'aura plus à craindre ni l'irruption soudaine des passions, ni le péril des systèmes exagérés. »



G

Page 158.

Entre la Seine et la Loire on ne trouve que des collines insignifiantes, et parfois même de simples ondulations. Le plateau d'Orléans, qui en forme le point culminant, n'a que 120 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Les deux fleuves appartiennent donc au même système oro-hydrographique, et ne forment qu'un seul bassin. Cela est si vrai que la Loire, sur sa rive droite, et la Seine, sur sa rive gauche, ne reçoivent qu'un très-petit nombre de cours d'eau.

La Loire a, sur sa *rive gauche,* vingt affluents, parmi lesquels des rivières considérables : l'Allier, la Dore, le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, le Clain, la Sèvre-Nantaise, etc. ; sur sa *rive droite,* elle n'en reçoit que quatre, parmi lesquels trois, l'Arroux, la Nièvre et l'Erdre, ne sont guère que des ruisseaux.

La Seine a, sur sa *rive droite,* quinze affluents, entre autres l'Aube, la Marne, l'Aisne, l'Oise; sur sa *rive gauche,* elle ne reçoit que l'Yonne et l'Eure, et quatre petites rivières sans aucune importance, l'Armançon, le Loing, l'Essonne et l'Iton.

La Seine et la Loire sont deux fleuves coulant parallèlement dans un même bassin.

H

Page 165.

M. Théophile Lavallée considère les populations de la Picardie, de l'ancien comté de Paris et de la Champagne, comme les populations fondamentales de la France, celles qui ont constitué *plus efficacement que les autres* la nationalité française.

Le Français se compose surtout de ces trois éléments. Le Picard lui a apporté son caractère remuant, inquiet, indisciplinable, ardent; le Champenois, sa verve gauloise, que M. Taine a si bien mise en lumière et qui se personnifie dans la Fontaine ; le Parisien, son esprit frondeur, léger, superficiel, qui se résume en Voltaire. La France, la vraie France, s'est formée à la fois sur les bords de la Seine et sur les rives de la Loire, entre Blois où se parle le français le plus pur, et Reims où se faisaient sacrer les rois. Un jour, enfin, la France s'incarne dans une femme, Jeanne d'Arc, et cette femme est une Champenoise !

I

Page 182.

C'est en 1241 que commence, par un traité d'alliance et de commerce entre Hambourg et Lubeck, la ligue hanséatique. Leurs flottes réunies attaquent, en 1246, celle d'Éric VI, roi de Danemark. Elles ravagent les

côtes de ce royaume, font une descente à Copenhague, et forcent Éric à la paix. La ligue conclut ensuite des traités de commerce avec les rois de Suède et de Norvége.

Les villes hanséatiques furent les premières à profiter des découvertes scientifiques et industrielles. Dès 1360, Lubeck eut un moulin à poudre. Le duc Alfred de Brunswick fit forger, en 1365, la première couleuvrine. Vingt pièces de canon furent fondues à Augsbourg en 1372. En 1378, Lubeck fit usage de pièces d'artillerie au siége de Daneberg.

Enfin, c'est à Mayence que fut découverte l'imprimerie, qui, dès 1468, fut introduite à Cologne, à Rostock, en 1472, à Lubeck, en 1475, puis à Deventer, à Nimègue, à Lunebourg, à Brunswick. Les villes de Rostock, Grypswald, Cologne, eurent des académies florissantes. C'est à Thorn que naît Copernik (1473); c'est Magdebourg qui donne le jour à Otto de Guericke, l'inventeur de la machine pneumatique.

Le voyageur qui parcourt les bords de l'Elbe, du Rhin et du Danube, et les rivages de la Baltique, y retrouve les vestiges d'un grand nombre de places fortes qui furent érigées par les diverses confédérations, pour défendre le pays et garantir la sûreté des communications.

Tableau des villes et comptoirs de la ligue hanséatique vers la fin du XVe siècle.

Anclam.	Anvers.	Ascherleben.
Andernach.	Arnhem.	Bergen.

Berlin.
Bielfeld.
Bolswerde.
Boxtehude.
Brandebourg.
Braunsberg.
Brême.
Bruges.
Brunswick.
Campen.
Coësfeld.
Colberg.
Cologne.
Culm.
Dantzig.
Demmin.
Deventer.
Dorpat.
Dortmund.
Duisbourg.
Eimbecke.
Elbing.
Elbourg.
Emmeric.
Francfort-sur-l'Oder.
Gœttingue.
Golnow.
Goslar.
Groningue.
Grypswald.
Halberstadt.
Halle.
Hambourg.
Hameln.
Hamm.
Hanovre.
Harderwick.
Helmstadt.
Herwarden.
Hildesheim.
Kiel.
Kœnigsberg.
Lemgow.
Lippstadt.
Londres.
Lubeck.
Lunebourg.
Magdebourg.
Minden.
Munster.
Nimègue.
Northeim.
Novogorod.
Osnabruck.
Osterbourg.
Paderborn.
Quedlimbourg.
Revel.
Riga.
Rostock.
Rugenswald.
Ruremonde.
Salswedel.
Seehausen.
Stade.
Stargardt.
Stavern.
Stendal.
Stettin.
Stolpe.
Stralsund.
Thorn.
Ultzen.
Unna.
Venloo.
Warbourg.
Werden.
Wesel.
Wisby.
Wismar.
Zutphen.
Zwall.

Ligue du Rhin (1254).

Andernach.
Aschaffenbourg.
Baccherach.
Bâle.
Bingen.
Bonn.

Boppart.
Braunbach.
Brisach.
Colmar.
Cologne
Dicbourg.
Francfort.
Fribourg.
Friedberg.
Fulde.
Gelnhausen.
Haguenau.
Hassefeld.
Heidelberg.
Hirschfeld.
Kaysersberg.
Landau.
Lauterbourg.
Marbourg.
Mayence.
Metz.
Mulhausen.
Munster.
Nuys.
Neustadt.
Oberhenheim.
Oppenheim.
Rosheim.
Schelestadt.
Sélingstadt.
Spire.
Strasbourg.
Trèves.
Turckheim.
Weissembourg.
Wesel.
Wetzlar.
Wimpfen.
Worms.

Ligue de Souabe.

Augsbourg.
Biberach.
Buchau.
Buchorn.
Dinkelspiel.
Donawert.
Eslingen.
Gemmunden.
Gengenbach.
Giengen.
Heilbronn.
Hall.
Hallein.
Kauffbeuren.
Kemptein.
Leutkirtch.
Lindau.
Meningen.
Nordlingen.
Nuremberg.
Offenbourg.
Pfullendorf.
Popfingen.
Ratisbonne.
Ravensbourg.
Reutlingen.
Rotembourg.
Roth.
Schweinfurt.
Uberlingen.
Ulm.
Wangen.
Weil.
Weissembourg.
Wertheim.
Zell.

K

Page 184.

Bassorah, Koufah, Samarkand, Rosette, Tunis, Fez, Maroc, Cordoue, le Caire, avaient des écoles célèbres où la poésie, la philosophie, l'histoire, la géométrie, la géographie, l'astronomie, la philologie, les mathématiques, la chimie, la physique, étaient cultivées avec succès. Les étudiants étaient nourris et entretenus. Des distributions de vivres et d'argent étaient faites aux étudiants étrangers qui pouvaient aussi, s'ils le désiraient, être logés dans l'intérieur des bâtiments de la mosquée.

Dès le règne du kalife Al-Mamoun, les Arabes mesurent un degré du méridien, dans la plaine de Sanjar, près de Bagdad. Ils fabriquent des planisphères, des sphères célestes, des cartes, des tableaux statistiques de plusieurs contrées. On sait que nous leur devons nos chiffres, la boussole, la poudre à canon; qu'ils sont les inventeurs de l'algèbre, qu'ils furent les pères de la chimie.

Sans l'éclat jeté sur le monde par ces nombreux petits kalifats, nous n'aurions eu sans doute ni un Gerbert, ni un Albert le Grand, ni un Roger-Bacon, ni un Raymond-Lulle. Tous, ils avaient fréquenté les sages de l'Espagne et étudié leurs écrits.

Cordoue possédait, à elle seule, soixante-dix bibliothèques.

L

Page 186.

Depuis l'origine de ce que l'on nomme le *droit public de l'Europe*, toutes les puissances étaient égales en droit, et parfois même en fait. Au congrès de Westphalie on choisit deux centres de réunion, Munster et Osnabruck, pour éviter des contestations sur la préséance entre la France et la Suède, et cette dernière se montra, dans tout le cours des négociations, très-impérieuse et très-exigeante. Il n'était pas jusqu'au landgrave de Hesse qui n'affichât de grandes prétentions, et qui ne parût traiter d'égal à égal avec les plus puissants monarques! — En 1672, nous voyons se former contre la Hollande une coalition formidable, comprenant la France, l'Empire, l'Angleterre et la Suède, et ce petit peuple tient tête à l'orage, et recouvre, à la paix de Nimègue, toutes les villes qu'il avait perdues pendant les hostilités! Et c'est à lui qu'est réservé plus tard l'honneur d'abaisser l'orgueil du grand roi. Louis XIV envoie deux fois le président Rouillé à la Haye pour demander la paix; d'abord, en 1705, après Hochstœdt, puis après Ramillies, en 1706. Enfin, en 1709, après Malplaquet, Louis envoie à la Haye son ministre des affaires étrangères Torcy, pour tenter une nouvelle démarche auprès des États-Généraux!

Voici, du reste, quelles étaient, au milieu du siècle dernier, les forces et les ressources comparatives des États de l'Europe.

Forces respectives des États de l'Europe en 1740.

	Armée.	Marine.	Revenu.
Suisse........	100 000 hom.		
Prusse.	76 000		7 400 000 écus.
Autriche.......	82 000		20 000 000
France.	130 400	80 vaisseaux.	60 000 000
Espagne........	60 000	50 —	24 000 000
Angleterre......	30 000	130 —	24 000 000
Hollande.......	30 000	40 —	12 000 000
Danemark......	36 000	27 —	600 000 écus.
—		33 bat. d'ord. inf.	»
Suède	40 000	24 vaisseaux.	4 000 000
—		36 frégates.	
Russie...... ...	170 000	12 vaisseaux.	15 000 000
—		26 frégates.	»
—		40 galères.	»
Pologne	24 000		1 000 000
Saxe..........	24 000		6 000 000
Sardaigne......	40 000		5 000 000
Venise........	15 000		»
Naples et Sicile..	12 000		4 000 000

M

Page 187

Voici quelques fragments du livre si remarquable de M. Proudhon sur le *Principe fédératif*. . . . .

. . . .

« Très-capable de se défendre si elle est attaquée, les Suisses l'ont plus d'une fois fait voir, une confédé-

ration demeure sans force pour la conquête. Hors le cas, fort rare, où un État voisin demanderait à être reçu dans le pacte, on peut dire que, par le fait même de son existence, elle s'interdit tout agrandissement. En vertu du principe qui, limitant le pacte de fédération à la défense mutuelle et à quelques objets d'utilité commune, GARANTIT à chaque État son territoire, sa souveraineté, sa constitution, la liberté de ses citoyens, et pour le surplus lui réserve plus d'autorité, d'initiative et de puissance qu'il n'en abandonne, la confédération se restreint d'elle-même d'autant plus sûrement que les localités admises dans l'alliance s'éloignent davantage les unes des autres; en sorte qu'on arrive bientôt à un point où le pacte se trouve sans objet. Supposons que l'un des États confédérés forme des projets de conquête particulière, qu'il désire s'annexer une ville voisine, une province contiguë à son territoire; qu'il veuille s'immiscer dans les affaires d'un autre État. Non-seulement il ne pourra pas compter sur l'appui de la confédération, qui répondra que le pacte a été formé exclusivement dans un but de défense mutuelle, non d'agrandissement particulier; il se verra même empêché dans son entreprise par la solidarité fédérale, qui ne veut pas que tous s'exposent à la guerre pour l'ambition d'un seul. En sorte qu'une confédération est tout à la fois une garantie pour ses propres membres et pour ses voisins non confédérés.

» Ainsi, au rebours de ce qui se passe dans les autres gouvernements, l'idée d'une confédération universelle est contradictoire. En cela se manifeste une fois de plus

la supériorité morale du système fédératif sur le système unitaire, soumis à tous les inconvénients et à tous les vices de l'indéfini, de l'illimité, de l'absolu, de l'idéal. L'Europe serait encore trop grande pour une confédération unique : elle ne pourrait former qu'une confédération de confédérations. C'est d'après cette idée que j'indiquais, dans ma dernière publication, comme le premier pas à faire dans la réforme du droit public européen, le rétablissement des confédérations italienne, grecque, batave, scandinave et danubienne, prélude de la décentralisation des grands États, et par suite, du désarmement général. Alors toute nationalité reviendrait à la liberté; alors se réaliserait l'idée d'un équilibre européen, prévu par tous les publicistes et hommes d'État, mais impossible à obtenir avec de grandes puissances à constitutions unitaires. » . . . .

. . . .

« Toutes mes idées économiques, élaborées depuis vingt-cinq ans, peuvent se résumer en ces trois mots : *Fédération agricole industrielle.*

» Toutes mes vues politiques se réduisent à une formule semblable : *Fédération politique* ou *décentralisation.*

» Et comme je ne fais pas de mes idées un instrument de parti ni un moyen d'ambition personnelle, toutes mes espérances d'actualité et d'avenir sont exprimées par ce troisième terme, corollaire des deux autres : *Fédération progressive*. . . . .

» La Gaule, habitée par quatre races différentes, les Galls, les Kimris, les Vascons et les Ligures, subdivisées en plus de quarante peuples, formait, comme la Ger-

manie sa voisine, une confédération. La nature lui avait donné sa première constitution, la constitution des peuples libres ; l'unité lui arriva par la conquête, ce fut l'œuvre des Césars.

» On assigne généralement pour limites à la Gaule, au nord la mer du Nord et la Manche, à l'ouest l'Océan, au sud les Pyrénées et la Méditerranée, à l'est les Alpes et le Jura, au nord-est le Rhin. Je ne veux point ici discuter cette circonscription, prétendue naturelle, bien que les bassins du Rhin, de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut appartiennent plutôt à la Germanie qu'à la Gaule. Ce que je veux seulement faire remarquer, c'est que le territoire compris dans cet immense pentagone, d'une agglomération facile, ainsi que le prouvèrent tour à tour les Romains et les Francs, n'est pas moins heureusement disposé pour une confédération. On peut le comparer à une pyramide tronquée, dont les pentes, unies par leurs crêtes et versant leurs eaux dans des mers différentes, assurent ainsi l'indépendance des populations qui les habitent. La politique romaine, qui déjà, faisant violence à la nature, avait unifié et centralisé l'Italie, en fit autant de la Gaule : en sorte que notre malheureux pays, ayant à subir coup sur coup la conquête latine, l'unité impériale, et bientôt après la conversion au christianisme, perdit pour jamais sa langue, son culte, sa liberté et son originalité.

» Après la chute de l'empire d'Occident, la Gaule, conquise par les Francs, reprit sous l'influence germanique une apparence de fédération qui, se dénaturant rapidement, devint le système féodal. L'établissement des

communes aurait pu raviver l'esprit fédéraliste, surtout si elles s'étaient inspirées de la commune flamande plutôt que du municipe romain : elles furent absorbées par la monarchie.

» Cependant l'idée fédérative, indigène à la vieille Gaule, vivait comme un souvenir au cœur des provinces, lorsque la révolution éclata. La fédération, on peut le dire, fut la première pensée de 89. L'absolutisme monarchique et les droits féodaux abolis, la délimitation provinciale respectée, tout le monde sentait que la France allait se retrouver en confédération, sous la présidence héréditaire d'un roi. Les bataillons envoyés à Paris de toutes les provinces du royaume furent appelés *fédérés*. Les cahiers fournis par les *états* qui s'empressèrent de ressaisir leur souveraineté, contenaient les éléments du nouveau pacte.

» Malheureusement, en 89, nous étions comme toujours, malgré notre fièvre révolutionnaire, plutôt un peuple imitateur qu'un peuple initiateur. Aucun exemple de fédération tant soit peu remarquable ne s'offrait à nous. Ni la confédération germanique, établie sur le *saint empire apostolique*, ni la confédération helvétique, toute imprégnée d'aristocratie, n'étaient des modèles à suivre. La confédération américaine venait d'être signée, le 3 mars 1789, la veille de l'ouverture de États-Généraux. Dès lors que nous renoncions à développer notre vieux principe, ce n'était pas exagérer que d'attendre d'une monarchie constitutionnelle, basée sur la déclaration des droits, plus de liberté, surtout plus d'ordre, que de la constitution des États-Unis.

» L'Assemblée nationale, usurpant tous les pouvoirs et se déclarant *Constituante*, donna le signal de la réaction contre le fédéralisme. A partir du serment du Jeu de paume, ce ne fut plus une réunion de députés quasi-fédéraux contractant au nom de leurs états respectifs; c'étaient les représentants d'une collectivité indivise, qui se mirent à remanier de fond en comble la société française, à laquelle ils daignèrent, les premiers, octroyer une charte. Pour rendre la métamorphose irrévocable, les provinces furent découpées et rendues méconnaissables, tout vestige d'indépendance provinciale anéanti sous une nouvelle division géographique des départements. Sieyès qui la proposa, qui plus tard fournit le type de toutes les constitutions invariablement unitaires qui depuis soixante-douze ans ont gouverné le pays, Sieyès, nourri de l'esprit de l'Église et de l'Empire, fut le véritable auteur de l'unité actuelle; ce fut lui qui refoula dans son germe la confédération nationale, prête à renaître s'il se fût trouvé seulement un homme capable de la définir. Les nécessités du moment, le salut de la révolution, furent l'excuse de Sieyès. Mirabeau, qui le seconda de tous ses efforts dans cette création départementale, embrassa avec d'autant plus d'ardeur l'idée de Sieyès, qu'il craignait de voir naître des franchises provinciales une contre-révolution, et qu'autant la division du territoire par département lui paraissait heureuse pour asseoir la monarchie nouvelle, autant il la trouvait excellente comme tactique contre l'ancien régime.

» Après la catastrophe du 10 août, l'abolition de la

royauté ramena de nouveau les esprits vers les idées fédéralistes. On était peu satisfait de la constitution de 91, devenue impraticable. On se plaignait de la dictature des deux dernières assemblées, de l'absorption des départements par la capitale. Une nouvelle réunion des représentants de la nation fut convoquée : elle reçut le nom significatif de *Convention*, démenti officiel aux idées unitaires de Sieyès, mais qui allait soulever de terribles débats et amener de sanglantes proscriptions. Comme il l'avait été à Versailles après l'ouverture des États-Généraux, le fédéralisme fut vaincu pour la seconde fois à Paris dans la journée du 31 mai 1793. Depuis cette date néfaste tout vestige de fédéralisme a disparu du droit public des Français, l'idée même devenue suspecte, synonyme de contre-révolution, j'ai presque dit de trahison. La notion s'est effacée des intelligences : on ne sait plus en France ce que signifie le mot de fédération, qu'on pourrait croire emprunté au vocabulaire sanscrit.

» Un peuple confédéré est un peuple organisé pour la paix. . . . .

» La tradition n'y est pas contraire : ôtez de l'ancienne monarchie la distinction des castes et les droits féodaux ; la France, avec ses états de province, ses droits coutumiers et ses bourgeoisies, n'est plus qu'une vaste confédération, le roi de France un président fédéral. C'est la lutte révolutionnaire qui nous a donné la centralisation. Sous ce régime, l'Égalité s'est soutenue, au moins dans les mœurs ; la Liberté s'est progressivement amoindrie. Au point de vue géographique, le pays

n'offre pas moins de facilités : parfaitement groupé et délimité dans sa circonscription générale, d'une merveilleuse aptitude à l'unité, on ne l'a que trop vu, il convient non moins heureusement à la fédération par l'indépendance de ses bassins, dont les eaux se versent dans trois mers. C'est aux provinces à faire les premières entendre leurs voix. Paris, de capitale devenant ville fédérale, n'a rien à perdre dans cette transformation; il y trouverait, au contraire, une nouvelle et meilleure existence. L'absorption qu'il exerce sur la province le congestionne, si j'ose ainsi dire : moins chargé, moins apoplectique, Paris serait plus libre. »

N

Page 191.

« Je trouve dans les rapports faits au ministre sur l'état de la librairie, qu'au XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, il y avait des imprimeries considérables, dans des villes de provinces qui n'ont plus d'imprimeurs ou dont les imprimeurs ne font plus rien. »

(ALEXIS DE TOCQUEVILLE.)

« Les cahiers de la noblesse demandent que l'on cherche les moyens de détruire la traite et l'esclavage des nègres.

» Ils demandent aussi que l'instruction soit publique, et que dans tous les actes de la procédure, le juge soit assisté de jurés. » (*Idem.*)

« Au XIVe siècle, il y avait dans la seule ville d'Arras cent poëtes. » (PAULIN PARIS.)

. . . .

« En 1539, les chambres de rhétorique de Gand jouaient de sanglantes satires contre les indulgences, les pèlerinages et le pape lui-même.

» Le prétexte d'hérésie ne suffit pas toujours à pourvoir les échafauds. On inventa un nouveau crime de lèse-majesté divine, la sorcellerie. Notre pays a vu se produire contre ces prétendus criminels des livres, infâmes alors, aujourd'hui ridicules; mais ce ne fut qu'après la défaite, sous le règne des restaurateurs du despotisme. La Belgique libre fut la première à jeter le cri de réprobation contre la doctrine des inquisiteurs. Érasme la tourna en ridicule; le *Malleus maleficarum*, de Sprenger, fut vivement attaqué, d'abord par un petit livre publié à Gand, en 1512, puis par deux ouvrages d'un prêtre, Jean Wier, puis par Corneille Loos de Gouda, qui fut jeté en prison pour son audace, enfin pour la muse du peuple. L'histoire cite deux pièces jouées par les chambres de rhétorique flamandes contre l'odieux préjugé, avide de sang humain.

» On ne voulait d'inquisition en Belgique, ni contre les hérétiques, ni contre les sorciers.

» J'ai nommé les chambres de rhétorique. Nous y verrons un puissant organe de l'opinion. Motley ne trouve à leur comparer que l'influence de la presse. Ces confréries poétiques, créées pour le plaisir intellectuel, devinrent bientôt la manifestation la plus hardie de la pensée du pays. Deux faits nous prouveront leur esprit:

Charles V les persécute, Philippe II les abolit. Un grand nombre de rhétoriciens montèrent sur l'échafaud avec le bourgmestre d'Anvers, après la prise de cette ville, au lendemain de la Saint-Barthélemy. »

. . . .

(CH. POTVIN.)

« Le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Flandre sont, de toutes nos provinces, celles qui, au XIIIe siècle, ont compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et ces écrivains ont été les meilleurs de leur temps. »

(AUGUIS.)

FIN DE L'APPENDICE.

BIBLIOTHÈQUE
DE
PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-18 à 2 fr. 50 c.

H. TAINE.
LE POSITIVISME ANGLAIS,
Étude sur Stuart Mill.

H. TAINE.
L'IDÉALISME ANGLAIS,
Étude sur Carlyle.

PAUL JANET.
LE MATÉRIALISME CONTEMPORAIN

A. FRANK.
PHILOSOPHIE DU DROIT PÉNAL.

ÉMILE SAISSET.
LE SPIRITUALISME CONTEMPORAIN
EN FRANCE.

CHARLES DE RÉMUSAT.
LA PHILOSOPHIE ÉCOSSAISE.

ÉMILE SAISSET.
L'ESTHÉTIQUE FRANÇAISE.

ODYSSE-BAROT.
PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

CHARLES LÉVÊQUE.
L'ART MODERNE ET LE SPIRITUALISME.

DE SUCKAU.
ÉTUDE SUR SCHOPENHAUER.

ED. AUBER.
PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE.

ALBERT LEMOINE.
PSYCHOLOGIE DES SIGNES.

LOUIS GRANDEAU.
LA SCIENCE MODERNE ET LE SPIRITUALISME

ALAUX.
PHILOSOPHIE DE M. COUSIN.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

